

Plan d'action vers un développement durable

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos

Avis au lecteur

Remerciements

Sommaire

Acronymes et sigles

Introduction

Chapitre 1 De Rio de Janeiro à Québec

Chapitre 2 Les principes de développement durable

2.1 Milieux physiques et vivants

2.1.1 Ressources naturelles

2.1.2 Biodiversité et habitats

2.2 Populations humaines

2.2.1 Santé

2.2.2 Qualité de vie

2.2.3 Économie et emploi

2.3 Intervenants

2.3.1 Citoyens

2.3.2 Entreprises et organisations privées et publiques

Chapitre 3 Méthodologie de la démarche de consultation

- 3.1 Rédaction de bilans thématiques
- 3.2 Tenue d'une large consultation publique
- 3.3 Coordination des tables thématiques panquébécoises
- 3.4 Tenue du Sommet et d'une exposition
- 3.5 Rédaction d'un document synthèse présentant le plan d'action
- 3.6 Suivi d'ÉcoSommet
- 3.7 Communications

Chapitre 4 Plan d'action sur le développement durable au Québec

- 4.1 La gestion des lacs et cours d'eau
- 4.2 La gestion intégrée des déchets dans l'optique des 3R-V
- 4.3 Les problématiques associées à l'urbanisation
- 4.4 L'agriculture
- 4.5 La forêt
- 4.6 Les transports
- 4.7 Les industries et les commerces
- 4.8 L'énergie
- 4.9 Faune, flore et habitats
- 4.10 Climat et atmosphère
- 4.11 L'écotourisme

Chapitre 5 Le développement durable au coeur des régions

- 5.1 Région administrative 01 : Bas-Saint-Laurent
- 5.2 Région administrative 02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 5.3 Région administrative 03 : Québec
- 5.4 Région administrative 04 : Mauricie—Bois-Francs-Drummond
- 5.5 Région administrative 05 : Estrie
- 5.6 Région administrative 06 : Montréal
- 5.7 Région administrative 07 : Outaouais
- 5.8 Région administrative 08 : Abitibi-Témiscamingue
- 5.9 Région administrative 09 : Côte-Nord
- 5.10 Région administrative 11 : Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
- 5.11 Région administrative 12 : Chaudière-Appalaches
- 5.12 Région administrative 13 : Laval
- 5.13 Région administrative 14 : Lanaudière
- 5.14 Région administrative 15 : Laurentides
- 5.15 Région administrative 16 : Montérégie

Chapitre 6 : Les outils à notre portée

Conclusion

Ouvrages consultés et Bibliographie

Liste des annexes

Ces annexes ne sont disponibles que dans la version "WordPerfect 6.1 pour Windows" (999K) que l'on peut télécharger depuis l'Écoroute.

- **Annexe I:** Liste des 250 personnes ayant participé aux Tables thématiques panquébécoises
- **Annexe II:** Liste des responsables régionaux ayant organisé la consultation dans leur région
- **Annexe III :** Liste des membres du conseil d'administration et conseillers spéciaux
- **Annexe IV :** Liste des membres du conseil des partenaires
- **Annexe V :** Personnel et bénévoles du Secrétariat Écosommet
- **Annexe VI :** Liste de partenaires financiers ÉcoSommet
- **Annexe VII :** Les deux fiches signalétiques employées par ÉcoSommet (projets et réussites)
- **Annexe VIII :** Liste des organisations ayant reçu des communiqués
- **Annexe IX :** Plans d'action régionaux et provincial

[|Page précédente|](#)[Page suivante|](#)

[| ÉcoSommet |](#)

Avant-propos

En tant que représentant des sept groupes initiateurs de la démarche d'ÉcoSommet, il me fait plaisir de présenter le *Plan d'action du développement durable d'ÉcoSommet* à l'ensemble des intervenants dans le domaine et à toutes les personnes intéressées à la protection de l'environnement dans la province.

ÉcoSommet est l'une des initiatives les plus importantes jamais entreprises jusqu'ici en matière de développement durable non seulement à l'échelle du Québec, mais aussi dans chaque milieu, chaque région. Cette vaste démarche de concertation publique québécoise ayant porté sur 16 différents thèmes, dans 15 régions administratives du Québec, lui a permis d'atteindre ses deux objectifs de départ, soit:

- d'élaborer un plan d'action québécois pour la prochaine décennie en matière de développement durable;
- de développer des partenariats entre les différents intervenants touchés par le développement durable: entreprises privées, ministères, syndicats, associations et la population en général.

Ce plan d'action est donc le fruit d'un travail soutenu entre octobre 1994 et mai 1996 et d'une collaboration exceptionnelle entre tous les intervenants et les citoyens des quatre coins de la province. Au total, près de 5000 personnes se sont engagées et ont amorcé un dialogue.

La démarche d'ÉcoSommet permet de constater qu'à l'aube de l'an 2000 notre société tend à harmoniser ses efforts dans la même direction et que les consensus sont de plus en plus fréquents, à tout le moins sur des principes fondamentaux. On peut espérer que cet état d'esprit qui a caractérisé la démarche d'ÉcoSommet se poursuive et qu'il soit de plus en plus courant d'asseoir à la même table des responsables d'intérêts divergents parmi les plus influents des organisations et de la société québécoise et qu'il devrait en résulter des impacts positifs significatifs. Nous croyons que les initiatives ne pourront que se multiplier dans le futur.

Bien que ce plan d'action soit de nature incitative plutôt que coercitive, comprenant des objectifs quantifiables et mesurables, nous croyons que la majorité des projets présentés seront réalisés, si ce n'est déjà fait pour quelques-uns d'entre eux. Les nombreuses initiatives déjà en cours et le dynamisme des intervenants partout au Québec laissent présager un avenir positif pour notre environnement. En attendant, les initiateurs d'ÉcoSommet s'acharnent à

tout mettre en oeuvre afin de s'assurer du suivi et de la réalisation du présent plan d'action. Bien entendu, l'efficacité de la mise en oeuvre de ce plan d'action demeure non seulement fonction de l'intérêt et de la motivation de tous les partenaires de notre société, mais également de leurs actions. Le partenariat est une notion essentielle qui doit être internalisée et pratiquée au quotidien.

Le président, Hubert Chamberland

Architecte-urbaniste

Avis au lecteur

Il est important de préciser que la consultation d'ÉcoSommet tout comme le dépôt du présent plan d'action s'inscrivent à l'intérieur d'un processus, comme une étape devant permettre d'instaurer une concertation «durable» sous le couvert de l'environnement et du développement durable. Ce document doit donc être considéré comme un outil de travail pour l'industrie, pour les ministères, ou pour toute organisation intéressée à réaliser un projet en relation avec une orientation ou un moyen d'action suggéré.

Ce plan d'action n'a pas la prétention d'être complet. Certains intervenants nous ont mentionné n'avoir pu s'engager dans la démarche pour fournir des suggestions, compte tenu de leur horaire chargé et des contraintes de temps d'ÉcoSommet; nous en sommes conscients. De plus, bien que la démarche d'ÉcoSommet se voulait la plus englobante possible, certains aspects ont été traités de façon plus marginale ou pas du tout. C'est notamment le cas des pêches commerciales, de l'énergie nucléaire, de la violence en milieu urbain, du contrôle des risques technologiques, de la coopération internationale et de quelques autres aspects.

Par ailleurs, on doit savoir que chaque sous-chapitre réservé à une région (chapitre 5) reprend essentiellement les éléments jugés plus pertinents contenus dans les rapports régionaux, atteignant souvent de 40 à 50 pages. En effet, nous avons tenté de reproduire le plus fidèlement possible les textes déposés par les responsables régionaux, avec l'attitude de neutralité qu'il convient d'adopter en de tels cas. Chaque sous-chapitre reflète donc, à notre avis, les particularités et les préoccupations régionales en matière de développement durable. Il dresse bien souvent un portrait des propos tenus en ateliers ou en plénière lors des colloques régionaux ainsi que des recommandations telles qu'elles ont été exprimées dans les régions. Bien que plusieurs régions n'aient pas effectué un exercice d'entérinement des propositions, les sous-chapitres ont été approuvés sous réserve par les responsables régionaux avant publication.

Il est également pertinent de mentionner que plusieurs des orientations proposées sont le fruit de l'exercice de synthèse et d'uniformité effectué par le Secrétariat d'ÉcoSommet. En effet,

plusieurs régions n'ont présenté que des moyens d'action, et le Secrétariat a jugé utile d'effectuer certains regroupements sous la rubrique «orientations et moyens d'action».

Enfin, on doit prendre note que les projets mentionnés en annexe, tirés du répertoire *500 projets en développement durable qui vont changer le Québec*, ne constituent pas un inventaire exhaustif ni définitif des projets qui pourraient être mis sur pied au cours des 10 prochaines années au Québec. L'énumération comprend seulement les projets qui ont été présentés dans le contexte de la démarche d'ÉcoSommet, soit entre les mois de septembre 1995 et septembre 1996, et pour lesquels certaines régions ont accepté de nous les présenter sous forme schématique, en relation avec leurs orientations régionales (voir annexe IX). On y retrouve également un tableau synthèse reprenant les orientations provinciales.

Remerciements

La production d'un plan d'action de cette envergure aurait été impossible sans la collaboration d'un grand nombre de personnes et d'organismes.

Tout d'abord, notre profonde reconnaissance va à toutes celles et ceux qui se sont engagés dans le milieu. À cet effet, on doit remercier tout particulièrement toutes les personnes qui ont participé aux différentes consultations régionales d'ÉcoSommet ainsi que les nombreux experts qui se sont engagés dans les tables thématiques panquébécoises, pour s'être déplacés, pour avoir fourni leurs idées, leurs opinions et leurs suggestions de projets ou de priorités. Il nous est malheureusement impossible de fournir le nom des 5000 personnes qui ont participé aux consultations régionales, mais on trouve à l'annexe I les noms des 250 personnes ayant participé aux 16 tables thématiques panquébécoises ainsi que les responsables des consultations régionales pour chacune des régions, à l'annexe II.

Cette participation si nombreuse de gens à travers tout le Québec est l'un des aspects importants et distinctifs de cette démarche et n'aurait pu voir le jour sans la collaboration étroite et le sens aigu de l'organisation dont ont fait preuve les responsables régionaux. Ils ont réussi à obtenir une forte participation du milieu ainsi qu'une grande diversité et représentativité des divers secteurs d'intervention. Ils ont su créer un climat constructif et ouvert sur le dialogue, et ce, avec très peu de moyens et de ressources. Leurs noms et leurs coordonnées se trouvent à l'annexe II.

Troisièmement, pour conférer à cette démarche d'ÉcoSommet la crédibilité et le professionnalisme visé, nous avons constamment fait appel aux points de vue et à l'expertise de tous les membres du conseil d'administration et conseillers spéciaux (annexe III), des membres du conseil des partenaires (annexe IV) et de tous les responsables régionaux pour valider toute la documentation produite. Ces personnes représentent le secteur privé, les groupes écologiques, les syndicats, les services des gouvernements fédéral, provincial et

municipal (ou, encore, ils sont tout simplement préoccupés et engagés de près ou de loin par ce développement durable tant souhaité). Sans leurs connaissances, leur expérience, leur patience et leur enthousiasme, le présent plan d'action n'aurait pu voir le jour.

Nous tenons également à exprimer notre sincère reconnaissance à tous les membres du personnel et les bénévoles d'ÉcoSommet pour nous avoir fait profiter de leurs connaissances et de leurs compétences et pour avoir manifesté une persévérance à toute épreuve (annexeV).

Enfin, nous devons remercier les initiateurs de cette démarche originale que sont les premiers membres du conseil d'administration :

- Pierre Gosselin, ambassadeur de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN);
- André Bélisle, président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA);
- Bernard Beaudin, secrétaire et président honoraire de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA);
- Marc Beauchemin, président du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE);
- Hubert Chamberland, président du CRE-Montérégie et délégué du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);
- Henri Jacob, président du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE);
- Robert Arsenault, enseignant au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER).

Nous remercions tous les commanditaires qui ont cru en la démarche ÉcoSommet (annexe VI), spécialement les tout premiers et plus importants partenaires financiers, soit Environnement Canada, le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec et Hydro-Québec (voir page 227). À cet effet, nous aimerions remercier tout spécialement M. Jacques Brassard, ministre de l'Environnement et de la Faune de l'époque, qui a contribué financièrement à la mise sur pied des consultations régionales. Les publicités des partenaires financiers d'ÉcoSommet se retrouvent à la toute fin du document.

En dernier lieu, nous tenons à remercier à l'avance les nouveaux membres du conseil d'administration qui entreprennent maintenant la seconde phase ÉcoSommet qui, souhaitons-le, récoltera autant de succès.

Sommaire

- ÉcoSommet est l'une des initiatives les plus importantes jamais entreprises jusqu'ici en matière de développement durable non seulement à l'échelle du Québec, mais aussi dans chaque région.
- Cette vaste démarche de concertation publique québécoise a porté sur 16 différents thèmes, dans 15 régions administratives du Québec.
- Cette démarche est le fruit d'une initiative de 7 groupes environnementaux du Québec (Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA), Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), Centre de formation en entreprise et récupération (CFER).
- Au total, près de 5000 citoyens ont participé à la consultation et 250 experts aux tables thématiques panquébécoises.
- La consultation régionale s'est principalement déroulée en collaboration avec les conseils régionaux de l'environnement (CRE).
- La présentation de projets a été encadrée par les principes de base en développement durable établis par ÉcoSommet au niveau local par chacune des régions, validée par les membres de son conseil des partenaires et actualisée.
- Au total, près de 500 projets d'envergure régionale et québécoise ont été présentés.
- Le plan d'action québécois prévoit que la priorité sera accordée aux thématiques suivantes pour les 10 prochaines années:

à court terme:

- la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et la protection des berges
(- de 5 ans)
- la gestion intégrée des déchets dans l'optique des 3R-V
- les problématiques associées à l'urbanisation
- l'agriculture
- la forêt
- les transports

à long terme:

- la restauration des sites contaminés

(+ de 10 ans)

- l'utilisation optimale des ressources en énergies renouvelables

outil prioritaire à court terme:

- l'éducation relative à la sensibilisation à l'environnement.

- Les plans d'action régionaux rejoignent sensiblement les préoccupations québécoises tout en étant teintées des particularités régionales provenant des constats locaux.
 - Le **développement durable**, pour qu'il soit **soutenable**, **viable** et **continu**, doit être supporté par des outils et des moyens façonnés par des aspects éducatifs et juridiques, mis en oeuvre par des processus nouveaux en matière de planification et de prise de décision ainsi que par des incitatifs financiers et fiscaux revus et actualisés à la lumière des nouveaux enjeux de la collectivité.
 - De toute évidence, le **développement durable**, **soutenable**, **viable** et **continu** suppose un changement de mentalité et de comportement basé sur la responsabilité des personnes et supporté par l'ensemble de notre collectivité.
-

Acronymes et sigles

3R-V-E : Réduction, Récupération, Recyclage-Valorisation-Élimination

ACNOR : Association canadienne de normalisation

BPC : Biphényles chlorés

CAAF : Contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestiers

CCME : Conseil canadien des ministres de l'environnement

CCN : Commission de la Capitale Nationale

CEQ : Centrale de l'enseignement du Québec

CPRS : Coupe avec protection de la régénération et des sols

CRE : Conseil régional en environnement

CUM : Communauté urbaine de Montréal

CUQ : Communauté urbaine de Québec

DDD : Déchets domestiques dangereux

ERE : Éducation relative à l'environnement

GERLED : Groupe d'étude et de restauration des lieux d'élimination des déchets

GERSOL : Groupe d'étude et de restauration des sols contaminés

HAP : Hydrocarbures Aromatiques polycycliques

ICI : Industries, commerces et institutions

ISO : International Standard Organization

LES : Lieu d'enfouissement sanitaire

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MEF : Ministère de l'Environnement et de la Faune

MRC : Municipalités régionales de comté

ONG : Organisation non gouvernementale

OQDD : Organisation québécoise pour le développement durable

PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec

PASL : Programme Action Saint-Laurent

PME : Petites et moyennes entreprises

PRRI : Programme de réduction des rejets industriels

R&D : Recherche et développement

SM-3 : Sainte-Marguerite-3

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

UPA : Union des producteurs agricoles

UV-B : Ultraviolet-type B

VTT : Véhicules tout terrain

ZEC : Zone d'exploitation contrôlée

Introduction

Le présent document fait suite à une démarche de consultation effectuée auprès de plus de 5000 personnes, ainsi qu'auprès de nombreux experts provenant de domaines d'activité reliés de près ou de loin au développement durable tels l'eau, les habitats, l'exploitation forestière, agricole et minière, les milieux urbains, le transport, l'air, l'énergie, les déchets, la santé, les activités industrielles et commerciales, ainsi que l'écotourisme. Ce plan d'action a pour but d'indiquer à la fois la direction à suivre et les moyens pour réaliser concrètement les objectifs. Il fournit donc quelques éléments contextuels ainsi que certaines orientations et moyens d'action retenus à l'échelle provinciale comme à l'échelle régionale.

Le premier chapitre trace un lien entre le Sommet de Rio et la démarche d'ÉcoSommet. Le chapitre suivant présente les principes de base en développement durable utilisés par ÉcoSommet et devant encadrer la présentation des projets. Le chapitre trois traite de la méthodologie employée depuis octobre 1994 pour atteindre les objectifs fixés par Écosommet. On dresse ensuite, au chapitre quatre, les éléments de base du plan d'action que sont le contexte et la problématique dans chaque thème, les orientations issues du sommet ainsi que les moyens d'action suggérés par l'ensemble des intervenants de la démarche. Le chapitre cinq est le plus important et décrit, région par région, thème par thème, le contexte et la problématique régionaux, les orientations du secteur et, enfin, des moyens d'action proposés par les intervenants de la région.

Bien que les aspects éducationnels et légaux et les processus de planification et de décision aient été considérés au même titre que les autres thèmes tout au long de la démarche d'ÉcoSommet, les participants au sommet nous ont recommandé de les traiter différemment. On doit les considérer comme des outils permettant de faciliter la réalisation des projets. C'est ainsi, au sixième chapitre, que l'on décrit davantage ces aspects. Le dernier chapitre sert à mettre en lumière les différentes mesures de contrôle et d'évaluation qui devraient être

mises sur pied pour s’assurer de la réalisation de ce plan d’action.



| [Table des matières](#) |

| [ÉcoSommet](#) |



Chapitre 1 : De Rio de Janeiro à Québec

Depuis l'émergence du concept de développement durable dans les années 1980, le Québec a cherché à concrétiser ce concept qui s'efforce d'intégrer les dimensions environnementales, sociales et économiques. Cet engagement s'est traduit, entre autres, par la mise sur pied en 1988 de la *Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie* et par la tenue en 1989 du *Forum québécois sur le développement durable*. Toutefois, c'est en 1992 que La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro a permis de réaliser une large percée et d'esquisser une vision d'avenir en ce qui concerne le développement durable.

Le programme Action 21 issu de ce Sommet a permis de décrire non seulement les grands problèmes planétaires auxquels doit faire face l'humanité, mais constitue un plan d'action à l'échelle planétaire décrivant les activités pouvant être mises en oeuvre par tous : les gouvernements, les organismes publics et parapublics, les institutions, les industries, etc., dans tous les domaines où les activités ont une incidence sur l'environnement et le développement. Cela explique qu'il soit devenu, pour ainsi dire, la référence en matière de développement durable, partout à travers le monde. Enfin, il incite donc tous les pays à élaborer un plan d'action semblable.

On peut ainsi dire que la démarche ÉcoSommet a voulu être, en quelque sorte, le début d'une réponse québécoise à ce souhait si précieux du programme Action 21. En effet, en 1993, plusieurs groupes environnementaux et fauniques du Québec se sont réunis dans un but bien précis, soit celui de poursuivre le virage amorcé au Sommet de Rio. Il s'agit ici de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCRE), de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA), le Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) et le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE).

Ces groupes se sont alors donné pour mission de tenir des états généraux et d'établir un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable à l'échelle du Québec. Conscients de l'ampleur et des engagements très larges de cette démarche, ils visaient également à développer des partenariats entre les différents intervenants touchés par le développement durable. ÉcoSommet est donc né de leur volonté d'agir.

Tout d'abord composé de ses membres fondateurs, le conseil d'administration d'ÉcoSommet

s'est ensuite élargi pour faire place à quatre conseillers spéciaux provenant du monde des affaires. Conscients de l'importance de développer des partenariats et intégrer le plus d'intervenants possibles, ÉcoSommet a créé un conseil des partenaires en octobre 1994. Ce conseil des partenaires, ayant un rôle consultatif auprès du conseil d'administration, comprend plus d'une quarantaine d'organisations d'envergure provenant de nombreux domaines et de différents secteurs d'activité : public, parapublic, privé et organismes sans but lucratif. (Annexe IV).

| [ÉcoSommet](#) | [Table des matières](#) |

Chapitre 2 : Les principes de développement durable

2.1 Milieux physiques et vivants

2.1.1 Ressources naturelles

2.1.2 Biodiversité et habitats

2.2 Populations humaines

2.2.1 Santé

2.2.2 Qualité de vie

2.2.3 Économie et emploi

2.3 Intervenants

2.3.1 Citoyens

2.3.2 Entreprises et organisations privées et publiques

2.3.3 Gouvernements

«Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.» (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1988).

ÉcoSommet est conscient que la définition du développement durable demeure un défi de taille, puisque la base de ce concept est fonction du contexte, des connaissances actuelles et des priorités du moment. Elle repose ainsi sur un idéal et des valeurs propres à chaque

société.

Résolument axé vers une approche proactive et conscient du fait qu'il existe plusieurs centaines de définitions et d'interprétations du concept de développement durable, ÉcoSommet a volontairement retenu la définition de Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Sachant que la notion de développement durable demeure encore vague pour la majorité des intervenants de la société, ÉcoSommet a choisi d'énoncer des principes directeurs devant servir de guides aux comités d'orientation régionaux et aux tables thématiques panquébécoises, ces derniers étant donc chargés de s'assurer que les projets présentés s'inscrivaient dans un cadre précis.

ÉcoSommet souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation en appuyant le maintien des processus écologiques, des systèmes essentiels à la vie et de la diversité génétique ainsi que l'utilisation responsables des ressources de la nature et de la société, en tenant compte des besoins actuels et futurs (Union mondiale pour la nature, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Fonds mondial pour la nature, 1991). ÉcoSommet croit également que la réalisation de tout projet se doit de faire appel à une étroite collaboration entre tous les intervenants dans la recherche de solutions écologiquement acceptables et socialement équitables.

Plusieurs sont conscients du fait que corriger toutes les situations problématiques d'aujourd'hui entraîne des coûts substantiels qui auraient pu être évités si, au départ, nous nous en serions préoccupés dans la planification du développement. Outre les considérations temporelles, plusieurs ont aussi compris les interdépendances de chaque région, de chaque pays. Le développement durable vise donc une gestion équilibrée non seulement au Québec, mais à l'échelle de la planète, et s'inscrit dans un processus à long terme.

Le développement durable vise donc à réconcilier le développement économique et social, la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. Il permet d'assurer aux être humains un avenir plus prometteur tout en satisfaisant les besoins essentiels des communautés et en protégeant les écosystèmes. Le développement durable, en plus de rallier l'environnement et l'économie, touche également des dimensions sociales importantes comme la démocratie, les droits humains, le désarmement, la paix et l'équité pour les générations d'aujourd'hui et aussi pour celles du futur.

Étant donné la difficulté, voire l'impossibilité, de dresser une grille d'analyse unique permettant d'évaluer les projets dans le contexte du développement durable, ÉcoSommet a fourni à tous les intervenants les plus importants principes généralement considérés dans la littérature comme étant à la base du développement durable. Ils ont d'ailleurs été validés par les membres du conseil des partenaires avant diffusion. Pour se convaincre des difficultés inhérentes à l'établissement d'un tel mécanisme, il suffit d'observer la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, reconnue à titre de pionnière en matière de développement durable qui réévalue constamment, depuis quelques années déjà, sa grille d'analyse de projets sous forme de tétraèdre (forme à quatre faces triangulaires).

Pour sa part, ÉcoSommet a choisi de catégoriser ses principes selon trois principaux secteurs d'interventions possibles, soit les milieux physiques et vivants, les populations humaines et les intervenants (citoyens, entreprises, organisations privées et publiques ainsi que les gouvernements). Selon les projets, certains principes peuvent évidemment s'avérer non pertinents.

▲ 2.1 Milieux physiques et vivants

▲ 2.1.1. Ressources naturelles (y inclus les ressources énergétiques)

Au niveau des ressources naturelles, le développement durable vise une gestion rationnelle incluant l'accès équitable aux ressources renouvelables et non renouvelables. Les principes de base sont notamment :

- Respecter le taux de régénération des ressources naturelles renouvelables;
- Exploiter les ressources non renouvelables à un rythme et à un prix qui permettent son remplacement éventuel par des ressources renouvelables;
- Améliorer les connaissances et le *monitoring* des ressources naturelles;
- Favoriser la protection des ressources naturelles en réduisant les pressions exercées sur elles (surconsommation, pollution de l'air, de l'eau et du sol), notamment des lieux présentant un attrait particulier.

▲ 2.1.2. Biodiversité et habitats

Le développement durable vise à préserver l'intégrité des écosystèmes par une gestion intégrée. Les principes de base sont notamment :

- Minimiser la perte de la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes;
- Assurer la conservation des paysages et des habitats, incluant les patrimoines naturels et bâtis;
- Réaménager et restaurer des habitats altérés ou détruits;

- Limiter ou prohiber les activités humaines pouvant se traduire par des effets négatifs sur les espaces naturels et les cadres bâtis;
 - Favoriser la recherche et harmoniser les activités humaines avec les milieux naturels.
-

2.2 Populations humaines

2.2.1. Santé

Le développement durable implique également des interventions afin de promouvoir et protéger la santé ainsi que prévenir les maladies. Les principes de base sont notamment :

- Réduire les rejets gazeux, liquides et solides minimisant ainsi les risques pour la santé publique par la contamination des aliments, de l'eau, de l'air et du sol;
- Développer et améliorer des plans d'urgence en cas de sinistre environnemental ainsi que des mesures de surveillance environnementale et de l'exposition de la population aux substances nocives pour la santé humaine;
- Substituer des technologies, des procédés et des matières dangereuses en milieu de travail par des produits, technologies et procédés de remplacement moins nocifs;
- Mettre en place les conditions permettant la pratique de saines habitudes de vie (exercice physique, nutrition, lutte au tabagisme, etc.).

2.2.2. Qualité de vie

L'amélioration de la qualité de vie est une facette importante du développement durable. Les principes de base sont notamment :

- Réduire ou éliminer les nuisances (bruit, odeurs, déchets, paysages dégradés) qui diminuent la qualité de vie des populations humaines, que ce soit en milieu urbain ou rural;
- Promouvoir la revitalisation des milieux ruraux et urbains;
- Rendre la nature et la culture accessibles au public par l'entremise de loisirs et d'activités communautaires;

- Développer un environnement social et physique qui favorise la diffusion de l'information et la participation des citoyens de tout âge à la gestion de la communauté.

2.2.3. Économie et emploi

Le concept de développement durable implique que les interventions s'y rattachant soient économiquement viables et équitables pour les populations, notamment en ce qui a trait au développement régional. Les principes de base sont notamment :

- Créer des emplois et bien informer les jeunes sur les besoins de main-d'oeuvre actuels, notamment pour les jeunes résidant dans des quartiers ou des régions aux prises avec des taux élevés de chômage et d'assistance sociale;
 - Améliorer et maintenir la qualité de vie dans le cadre des emplois existants;
 - Internaliser les coûts et bénéfices des effets externes (ex: pollution) des projets;
 - Assurer des mesures de protection de la santé et améliorer le niveau de formation des individus leur permettant ainsi de jouer un rôle actif dans la société.
-

2.3 Intervenants

L'atteinte des objectifs du développement durable nécessite une concertation de tous les intervenants soit autant les individus, les entreprises, les organisations privées et publiques que les gouvernements.

2.3.1. Citoyens

Il n'y a pas de développement durable sans la participation active des citoyens. Les principes de base sont notamment :

- Mettre sur pied des mesures auprès des citoyens de façon à modifier les attitudes, les habitudes et les comportements de la population en réduisant la surconsommation de l'eau, de l'énergie, de ressources naturelles et de produits chimiques ainsi qu'en

limitant la production de déchets dommageables pour l'environnement;

- Intensifier les mesures relatives à la réduction, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières premières et secondaires;
- Supporter les actions concrètes de concertation visant la responsabilisation des citoyens et de leurs organismes en regard de leurs propres impacts individuels sur l'environnement;
- Rechercher l'équité dans la répartition des avantages et des inconvénients qui en découlent.

2.3.2. Entreprises et organisations privées et publiques

L'engagement des entreprises, des travailleurs ainsi que des organisations privées et publiques s'avère nécessaire pour intervenir à de multiples niveaux. Les principes de base sont notamment :

- Réduire et contrôler la pollution de l'air, de l'eau et du sol;
- Limiter le niveau de production des biens et services nocifs pour les écosystèmes et la société humaine;
- Valoriser les aspects qualité et durabilité des biens et services;
- Voir à ce que la pollution et les déchets produits n'excèdent pas ce que l'environnement est en mesure d'absorber;
- Instaurer la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières premières et secondaires;
- Orienter le progrès technologique de façon qu'il augmente l'efficacité de la production en utilisant moins de ressources naturelles, énergétiques et hydriques;
- Élaborer et utiliser des technologies nouvelles et plus performantes sur le plan environnemental.

2.3.3. Gouvernements

Les différents paliers gouvernementaux représentent des intervenants majeurs dans la promotion du développement durable. Les principes de base sont notamment :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation de tous les groupes sociaux (population, organismes non gouvernementaux, universités et industries) quant à l'importance du développement durable;
- Prévoir et prévenir les problèmes plutôt que de tenter de les résoudre une fois qu'ils sont survenus;
 - améliorer et adapter les politiques, les textes législatifs ainsi que les mesures financières et fiscales déjà existants dans le but d'encourager les activités protégeant et améliorant les écosystèmes et de décourager celles leur nuisant (surconsommation de ressources naturelles, déchets solides et dangereux, effet de serre, précipitations acides et amincissement de la couche d'ozone) dans une optique de développement durable;
 - structurer l'information (outils d'évaluation bilans indicateurs) de façon qu'elle soit accessible (fiable, disponible et factuelle).

Chapitre 3 : Méthodologie de la démarche de consultation

- 3.1 Rédaction de bilans thématiques
 - 3.2 Tenue d'une large consultation publique
 - 3.3 Coordination des tables thématiques panquébécoises
 - 3.4 Tenue du Sommet et d'une exposition
 - 3.5 Rédaction d'un document synthèse présentant le plan d'action
 - 3.6 Suivi d'ÉcoSommet
 - 3.7 Communications
-

Dès le mois d'octobre 1994, il apparaissait clair aux yeux des premiers membres du conseil des partenaires et du conseil d'administration que, pour atteindre ses objectifs, ÉcoSommet devait coordonner une vaste consultation régionale s'étendant à toutes les régions administratives du Québec. Cette démarche devait avoir lieu au cours de l'année 1995, et les discussions devaient être amorcées sur la base de bilans sectoriels provinciaux traçant le portrait de la situation. Ces bilans n'étaient alors pas encore complétés. C'est à ce moment que les membres du conseil des partenaires ont choisi de reporter la date du Sommet, initialement prévue pour l'automne 1995, au printemps 1996.

La démarche ÉcoSommet se résume donc en six étapes :

3.1 Rédaction de bilans thématiques

C'est à l'automne 1994 et à l'hiver 1995 que 11 experts ont été embauchés pour rédiger chacun un bilan décrivant l'état de la situation d'une thématique particulière au Québec: le territoire, le climat et l'atmosphère, les lacs et les cours d'eau, la faune, la flore et leurs habitats, la forêt, l'agriculture, les pêches commerciales, les mines, les industries et les commerces, l'énergie, les milieux urbains et le transport. Ces bilans thématiques avaient pour but de décrire les principales problématiques auxquelles faisaient face le secteur d'activité, les impacts sur la biodiversité, sur les espèces, sur les écosystèmes, sur la santé et sur la qualité de vie des populations humaines. Ils comportaient également un volet «outils» répertoriant les ressources alors disponibles dans chacun des secteurs d'activité. Lorsque ces bilans furent complétés, les membres du conseil d'administration, du conseil des partenaires et d'autres experts ont été invités à valider leur contenu. Puis un travail de moine a permis d'intégrer les commentaires de tous les intervenants à ce document qui a finalement pu voir le jour à l'été 1995.

3.2 Tenue d'une large consultation publique

La démarche a d'abord pris naissance à Québec où siège le Secrétariat d'ÉcoSommet. Elle a été amorcée en collaboration avec les neuf conseils régionaux en environnement (CRE) de l'époque et différentes organisations non gouvernementales (ONG) jugés crédibles dans leur milieu. Ces derniers devaient être voués préférentiellement à l'environnement et à la concertation.

Les responsables régionaux ont été convoqués à une première rencontre à Québec en mai 1995 dans le but de leur fournir, d'une part, plus d'information sur la formule proposée et, d'autre part, pour valider la démarche auprès d'eux. C'est également à ce moment que les objectifs à atteindre et les modalités de l'entente ont été discutés. Tous devaient être conscients que l'approche retenue était de mettre en valeur la concertation plutôt que l'affrontement et devait ultimement viser l'action. Dès la première rencontre, les commentaires recueillis témoignaient déjà d'un vif intérêt pour cette démarche. Le problème majeur qui se posait alors étant celui du financement, des démarches ont été entreprises auprès de différentes organisations pour recueillir certaines sommes devant servir à épauler les responsables régionaux. ÉcoSommet a ainsi distribué 3 000 \$ à chacune des régions, et ces dernières étaient invitées à présenter une demande au programme Action-Environnement du MEF pour obtenir des sommes supplémentaires. Fort heureusement, les démarches entreprises auprès du MEF ont porté fruit et chaque région a ainsi pu bénéficier d'une somme supplémentaire de 10 000 \$. Malgré le souhait d'ÉcoSommet de commencer les consultations durant la période estivale, il en a été autrement, puisque les responsables régionaux étaient tous tributaires de cette subvention qui fut confirmée seulement en août. Par la suite, chaque responsable régional était invité à rechercher un financement complémentaire en fonction de l'ampleur de la consultation qu'il souhaitait réaliser et des possibilités (limites) financières de sa région.

C'est donc à partir de septembre 1995, moment où les régions ont reçu les sommes d'argent du

MEF, que s’est réellement amorcée la vaste consultation publique à travers 15 régions administratives de la province. Les responsables régionaux avaient notamment pour mission de créer un comité d’orientation formé d’intervenants régionaux touchés par le développement durable. Ces derniers devaient être issus de différents secteurs d’activité socioéconomique, environnemental et politique de leur région ou encore représenter les différents thèmes retenus par ÉcoSommet. L’organisation de la consultation publique devait préférablement s’effectuer en collaboration avec les comités d’orientation.

ÉcoSommet avait choisi de laisser toute la latitude dont chaque région avait besoin et de laisser le soin à chacune de déterminer la forme que ces rencontres devaient prendre. Il a cependant fourni un support sur le plan des communications (voir la section communications plus loin). Rappelons que la consultation avait pour but d’obtenir la participation du public et la coopération des intervenants. Ces derniers devaient pouvoir s’exprimer sur les enjeux régionaux en matière de développement durable. Les personnes étaient ainsi appelées à déterminer des domaines d’action prioritaires, à présenter des projets concrets ou encore à informer les organisateurs des réussites régionales *success stories* de leurs connaissances.

Afin d’uniformiser et de faciliter le travail des responsables régionaux, ÉcoSommet avait produit deux fiches signalétiques devant être complétées (voir les deux types de fiches signalétiques à l’annexe VII) par toute personne intéressée à présenter un projet ou une réussite. Au terme de cette consultation, ÉcoSommet a produit deux répertoires, l’un contenant près de 500 fiches signalétiques-projets, tandis que l’autre contient 400 fiches signalétiques portant sur des réussites *success stories*. Ces deux répertoires contiennent également des projets et des réussites provinciales issues des tables thématiques panquébécoises. Cette vaste consultation québécoise a donc permis de rejoindre plus de 5000 personnes dans la province, et régionalement la participation se ventile comme suit :

Tableau I

Participation aux consultations régionales d’ÉcoSommet par région administrative

Régions	Nombre de participants
01 - Bas-St-Laurent	250
02 - Saguenay—Lac-Saint-Jean	900
03 - Québec	300

04 - Mauricie—Bois-Francs- Drummond	500
05 - Estrie	350
06 - Montréal	100
07 - Outaouais	500
08 - Abitibi-Témiscamingue	150
09 - Côte-Nord	75
11 - Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	75
12 - Chaudière-Appalaches	200
13 - Laval	100
14 - Lanaudière	75
15 - Laurentides	350
16 - Montérégie	500

Puisque ÉcoSommet avait choisi de respecter les particularités régionales de chaque région, le processus de consultation a varié d'une région à l'autre. Ainsi, la région de Montréal a procédé par voie écrite, et certaines régions ont organisé de nombreuses rencontres par MRC et par secteur d'activité et poussé la démarche jusqu'à la fois les projets présentés et les orientations régionales. Ces derniers se sont dotés de critères pour classer les projets. Ils ont ainsi obtenu des projets qualifiés d'«urgents» et d'autres «en voie de réalisation», par opposition à des projets seulement rendus à la phase de conceptualisation et même sans aucun promoteur.

Enfin, dans quelques régions, on nous a mentionné que les projets présentés rejoignent les enjeux et les orientations stratégiques régionaux. Ce parallèle indique, selon les responsables régionaux, que leur situation environnementale est assez bien connue pour permettre aux intervenants de mettre de l'avant des projets précis qui répondent adéquatement aux problématiques régionales. Cette démarche de consultation a pris fin en mars 1996.

3.3 Coordination de tables thématiques panquébécoises

Parallèlement à la vaste consultation régionale, et dans le but de récupérer des idées intéressantes et susceptibles de s'appliquer à l'ensemble du territoire québécois, ÉcoSommet a mis sur pied un mécanisme connu sous le nom de *Tables thématiques panquébécoises*. Ces tables thématiques, 16 au total, ont permis de regrouper de nombreux experts provenant de leur secteur d'activité respectif. Les thèmes ainsi que les noms des experts ayant participé à ces tables ont été suggérés principalement par les membres du conseil des partenaires et du conseil d'administration. La composition souhaitée de ces tables devait être équilibrée avec une représentation de l'industrie, du gouvernement et des organisations sans but lucratif (OSBL).

Les participants à ces tables se sont rencontrés à deux ou trois reprises entre les mois d'octobre 1995 et février 1996. Ils avaient pour mission de déterminer les orientations et les moyens d'action prioritaires de leur secteur, de faire l'inventaire des projets réalisés ou en cours et, enfin, d'encourager la mise sur pied de nouveaux projets en matière d'environnement et de développement durable. D'après le tableau ci-dessous, tout près de 150 personnes y ont participé. La liste de ces experts se retrouve à l'annexe I. Tout comme au sein des comités d'orientation régionaux, il semble que les débats de la plupart des tables thématiques panquébécoises aient été pondérés, constructifs et agréables et que les consensus aient été plus fréquents et spontanés que les confrontations. Toutefois, certains participants ont mentionné les difficultés éprouvées à présenter des réussites, des projets ou des orientations à cause des délais qui étaient, à leur avis, trop courts pour effectuer une concertation au sein de leur organisation.

Tableau II

**Participation des experts
aux tables thématiques panquébécoises**

Thèmes	Experts
1- Lacs et cours d'eau	10
2- Faune et flore	16
3- Mines	7
4- Forêts	25
5- Agriculture	10
6- Activités industrielles et commerciales	12
7- Énergie	14
8- Aspects légaux	12

9- Déchets	16
10- Santé	9
11- Milieux urbains et territoires	1
12- Transports	17
13- Éducation	27
14- Écotourisme	20
15- Processus de planification et de décision	14
16- Climat et atmosphère	11
Total Panquébécois	221

Sur réception des fiches signalétiques provenant à la fois des régions et des tables thématiques panquébécoises, un important exercice d'uniformisation a dû être effectué. ÉcoSommet a ainsi produit deux répertoires et un document décrivant les orientations que le Québec devrait se donner pour les 10 prochaines années :

- [*500 projets en développement durable qui vont changer le Québec*](#), en format PDF pour consultation;
- [*400 réussites en développement durable qui ont transformé le Québec*](#), PDF;
- [*Le Québec et le développement durable : les orientations issues d'ÉcoSommet*](#), page web.

Ces documents ont été remis à chacun des participants présent au Sommet de mai 1996, étape culminante de la démarche ÉcoSommet dont il est question au point suivant.

3.4 Tenue du Sommet et d'une exposition

C'est à l'Hôtel Le Méridien de Montréal les 6, 7, 8 et 9 mai 1996 que s'est tenu le Sommet. Cet événement a permis de réunir plus de 700 intervenants québécois déjà engagés dans la démarche ÉcoSommet ou encore des individus soucieux d'agir pour un développement plus

durable. Ce Sommet avait notamment pour but de permettre à de nombreux promoteurs de projets ou réussites de venir présenter leur démarche. Ainsi, près d'une cinquantaine de réussites et autant de projets ont été présentés en ateliers au cours des deux premières journées. La dernière journée du Sommet était consacrée, pour sa part, à la présentation et à la bonification des orientations communes issues à la fois des tables thématiques et des régions. Pour ce faire, les participants se sont réunis en ateliers et ont fait part de leurs commentaires et suggestions visant à améliorer le document intitulé *Le Québec et le développement durable : les orientations issues d'ÉcoSommet*.

Outre les conférenciers de prestige comme le ministre de l'Environnement et de la Faune, M. David Cliche, les participants ont pu entendre l'allocution du Ministre québécois de l'Environnement et de la Faune, M. David Cliche, président honoraire et porte-parole d'ÉcoSommet, M. Pierre-Marc Johnson, ainsi que celles de plusieurs autres conférenciers de prestige invités.

Enfin, en complément au Sommet, une exposition destinée au grand public a eu lieu dans le Complexe Desjardins. Regroupant plus d'une cinquantaine d'exposants, elle a porté sur le thème « Le développement durable : de la théorie à la pratique ». Une aire d'animation avait spécialement été réservée à la présentation de réussites : conférences, vidéos et différentes formes de présentation visuelle et endroit a également permis d'organiser des débats-midi, animés par Anne-Marie Dussault.

3.5 Rédaction d'un document synthèse présentant le plan d'action

Le présent document constitue la dernière étape officiellement prévue au calendrier initial d'ÉcoSommet. Il résume l'information contenue dans les rapports régionaux, les renseignements recueillis au sein des tables thématiques panquébécoises et, enfin, il reprend les éléments essentiels contenus dans *Le Québec et le développement durable : les orientations issues d'ÉcoSommet*, version révisée.

3.6 Suivi d'ÉcoSommet

Les nombreuses démarches entreprises pour mettre sur pied l'Organisation québécoise pour le développement durable (OQDD) au cours des mois de mai à octobre 1996 n'ont pas remporté le succès escompté, faute d'avoir pu obtenir un consensus avant la date limite du sommet socioéconomique.

Malgré les difficultés rencontrées avec la création de l'OQDD, les membres du conseil

d'administration nouvellement élus poursuivent avec détermination leurs démarches en vue de mettre sur pied une organisation différente, dynamique et fonctionnelle. Ils souhaitent ainsi répondre le plus adéquatement possible aux attentes des promoteurs de projets et créer notamment un fonds dédié au développement durable.

3.7 Communications

Au tout début de la démarche, ÉcoSommet a produit un plan de communication global pour la province. Pour le réaliser, il s'est adjoint d'experts en la matière et a créé un comité communication-marketing formé principalement de volontaires, issus de firmes de communication connues et de certains membres du conseil des partenaires, spécialisés en communication et relations publiques.

Parmi les activités de support réalisées par le Secrétariat d'ÉcoSommet, on compte la production du plan d'affaires en français et en anglais qui a principalement servi de document de présentation d'ÉcoSommet. On compte également la production d'affiches, de dépliants et de pochettes arborant son illustration couleurs. De plus, quelques communiqués ont été produits et envoyés à plus de 160 organisations provinciales différentes reliées de près ou de loin à ÉcoSommet (voir annexe VIII pour obtenir la liste des organisations ayant reçu des communiqués). Outre de nombreuses conférences de presse, entrevues à la radio et à la télévision qui ont été organisées, un cahier spécial dans le journal *Le Devoir* a été spécialement produit pour ÉcoSommet.

Il est essentiel de mentionner la participation et la collaboration du président honoraire et porte-parole d'ÉcoSommet, M. Pierre-Marc Johnson. Malgré l'horaire très chargé de ce dernier, il s'est toujours montré disponible. Il a ainsi accepté de tourner des messages pour la radio et la télévision qui ont par la suite été envoyés aux responsables régionaux pour diffusion en région. À ce même moment, mais pour quelques mois seulement, Daniel Lemire, humoriste, a également été porte-parole, ayant lui aussi accepté de produire des messages pour la radio. Ces messages radio et télé invitaient la population à participer aux consultations de leur région.

Enfin, les responsables régionaux étaient libres d'utiliser leur imagination pour effectuer la publicité de leur choix. D'ailleurs, un petit guide du parfait communicateur leur avait été acheminé fournissant un maximum d'idées sur les formules que pouvaient prendre les rencontres de consultation tout autant que les différentes façons de rejoindre leurs clientèles cibles.

Chapitre 4 : Plan d'action sur le développement durable au Québec

- 4.1 La gestion des lacs et cours d'eau
- 4.2 La gestion intégrée des déchets dans l'optique des 3R-V
- 4.3 Les problématiques associées à l'urbanisation
- 4.4 L'agriculture
- 4.5 La forêt
- 4.6 Les transports
- 4.7 Les industries et les commerces
- 4.8 L'énergie
- 4.9 Faune, flore et habitats
- 4.10 Climat et atmosphère
- 4.11 L'écotourisme
- 4.12 Les mines

Le présent plan d'action de développement durable est le fruit de la contribution collective québécoise ainsi que de tous les intervenants qui ont pris le temps de s'engager dans la démarche. Il vise à intégrer les préoccupations environnementales, économiques et sociales en un tout plus harmonieux et plus réfléchi. Il dresse un portrait des grandes orientations issues d'ÉcoSommet ainsi que les mécanismes ou projets à mettre en oeuvre pour que le développement durable devienne une réalité de plus en plus tangible pour les 10 prochaines années au Québec.

Le très faible nombre de projets présentés aux tables thématiques contraste avec la masse d'idées et d'interventions en cours ou projetées à la grandeur du Québec. On remarquera également que plusieurs souhaits formulés n'ont pas encore trouvé preneurs. C'est la raison pour laquelle une section a été ajoutée à la toute fin de chaque étape intitulée : *à la recherche de promoteur*.

Le chapitre 4 décrit le plan d'action global provincial, tandis que le chapitre 5 décrit le plan d'action de chaque région.

Le présent chapitre se subdivise en 13 parties couvrant 13 thèmes parmi les 16 retenus par ÉcoSommet, les trois autres thèmes étant couverts dans le chapitre portant sur les outils. Chaque partie de ce chapitre est subdivisée de la même façon. Une brève description du contexte et des problématiques du secteur d'activité est d'abord présentée. Il est à noter que la plupart de ces sections reprennent les éléments contenus dans la première publication d'ÉcoSommet intitulée *Profil environnemental du Québec, milieux et ressources*. Enfin, on énumère les orientations et les moyens d'action discutés par les participants. Un tableau synthèse en annexe résume les orientations et projets d'action s'y rattachant.

Les principales orientations retenues :

Dans le contexte du Sommet, les participants se sont penchés sur les priorités retenues et compilées sur la base des deux mécanismes de consultation d'ÉcoSommet et mis à part l'éducation qui est apparue comme étant «la» priorité et qui sera traitée dans le chapitre traitant sur les outils, voici le résultat dans l'ordre.

1. La gestion intégrée de l'eau par bassin versant et la protection des rives
2. La gestion intégrée des déchets dans l'optique des 3R-V
3. Les problématiques associées à l'urbanisation
4. L'agriculture
5. La forêt
6. Les transports (dans la mesure où plusieurs ont traité cet aspect dans la problématique associée à l'urbanisation)
7. La restauration des sites contaminés
8. L'utilisation optimale des ressources en énergies renouvelables

Précisons que les six premiers thèmes ont été jugés prioritaires pour les cinq prochaines années par les participants du Sommet, tandis que les thèmes sept et huit ont été retenus comme prioritaires à long terme seulement, soit pour les cinq à dix prochaines années. Pour cette raison, ces huit sujets seront traités dans l'ordre et les autres thèmes suivront, peu importe l'ordre.

4.1 La gestion des lacs et cours d'eau

Contexte et problématique

L'eau est d'abord et avant tout un élément essentiel à la vie, une richesse à préserver. Dans les régions peuplées, l'agriculture, les industries et l'urbanisation s'avèrent les principaux facteurs responsables de la pollution et de la destruction directe d'habitats riverains. Ailleurs, la contamination des lacs et des cours d'eau par des polluants atmosphériques et par les ruissellements acides des résidus miniers ainsi que la création de réservoirs représentent les principales formes de dégradation des milieux aquatiques.

Il y a un appauvrissement quantitatif et qualitatif des écosystèmes aquatiques et riverains. L'altération de la qualité de l'eau engendre des risques pour la santé publique par des maladies infectieuses et des contaminations. De plus, une eau de moindre qualité nuit aux activités récréo-touristiques tout en impliquant des coûts sociaux supplémentaires pour les programmes d'assainissement. Dans des régions isolées et non industrielles, il existe des évidences de contamination humaine par des sous-produits aquatiques issus de l'activité économique.

Les efforts réalisés dans l'assainissement industriel et urbain permettent de percevoir certaines améliorations de la qualité de l'eau. Dans plusieurs rivières, il y a effectivement une réduction des problèmes d'odeurs, des pollutions visuelle, microbienne et par les fertilisants (Bureau de la statistique du Québec, 1995). Néanmoins, il y a un effort particulier à faire pour éliminer les rejets toxiques industriels. Ceux qui sont déjà accumulés dans les sédiments représentent un lourd héritage qu'il faudra apprendre à gérer. Il faut noter également que certains déchets dangereux qui ne sont pas gérés se retrouvent tôt ou tard dans les milieux aquatiques. Quant au secteur urbain, il est nécessaire d'éliminer les débordements et d'assurer une efficacité constante dans les traitements des eaux usées.

Les progrès réalisés en milieu agricole demeurent insuffisants et masquent souvent les améliorations accomplies par les secteurs industriel et urbain. La gestion des surplus de fumier et de lisier est un problème à résoudre en priorité. En fait, le stockage n'est qu'une solution transitoire. Il y a un réel besoin de développer des stratégies pour réduire les apports massifs de sédiments, de nutriments et de pesticides dans les lacs et les cours d'eau.

Une approche de gestion intégrée par bassin versant optimiserait les résultats plutôt que par municipalité ou par secteur d'activité (agricole, municipal, industriel), comme c'est le cas présentement.

Orientations et moyens d'action

- Réduction de la pollution des plans d'eau et renaturalisation des rives:
 - intégrer les découpages des MRC à ceux des bassins versants pour, par la suite, les incorporer aux schémas d'aménagement;
 - mettre en oeuvre une politique de l'eau et une loi-cadre qui constitueraient des agences de gestion par bassin versant;
 - poursuivre et financer les programmes de dépollution à même des redevances sur l'utilisation de l'eau;
 - Réduction de la consommation d'eau:
 - mettre en place des programmes spéciaux;
- Amélioration des connaissances sur l'état et la composition de l'eau des bassins versants.

4.2 La gestion intégrée des déchets dans l'optique des 3R-V

Contexte et problématique

D'après certaines données du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), le Québec aurait généré en 1992 sept millions de tonnes de matières résiduelles dont 35 % de provenance domestique, 41 % des industries commerces et institutions (ICI) et 24 % sous forme de matériaux secs essentiellement de l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition. Les composantes de ces déchets seraient ventilées comme suit : les papiers et carton (24,7 %), le métal (18,1 %), les matières organiques (13,3 %), le bois (7,1 %), le plastique (4,7 %), le verre (3,4 %), les résidus domestiques dangereux (0,3 %), les déchets spéciaux tels l'asphalte et béton (17,1 %), les pneus (1,1 %), le gypse (1,1 %), les déchets encombrants et non caractérisés (9,3 %).

Le MEF estime qu'en 1992 les efforts de mise en valeur ont réussi à détourner de l'élimination 8,4 % des résidus, comparativement à 1988, année de référence pour mesurer l'objectif de réduction de 50 % des déchets éliminés en l'an 2000. Ce taux de diversion est constitué essentiellement du recyclage direct de la moitié des résidus provenant des ICI. 95% des 5 400 000 tonnes éliminées en 1992 l'ont été par enfouissement dans l'un des 553 lieux d'enfouissement, mais surtout dans les 69 lieux d'enfouissement dits sanitaires (LES) ; les 5 % restants ont été incinérés dans les trois sites existants au Québec.

Certains constats retenus dans le *Profil environnemental du Québec, milieux et ressources* mettent en lumière l'ampleur du défi qui entoure la gestion intégrée des déchets:

- Le citoyen québécois et notre société en général produisent une quantité déraisonnable de déchets;
- Le remplacement des objets à usage unique, souvent qualifiés de jetables, comme les emballages, les contenants à remplissage unique, les stylos etc., par des objets de meilleure qualité conçus pour être réutilisés est une véritable solution durable;
- Le coût de l'élimination des déchets n'étant pas très onéreux relativement au reste de l'Occident n'incite guère à rechercher des solutions plus écologiques et durables;
- L'élimination, telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, est nocive pour l'environnement, puisqu'elle contamine l'air par ses biogaz, les eaux de surface et les nappes phréatiques par ses lixiviats et le sol par sa présence;
- De plus en plus conscients, les citoyens acceptent généralement de payer pour protéger l'environnement des impacts négatifs reliés à la production de déchets.

Orientations et moyens d'action

Réduction à la source des déchets municipaux, industriels et commerciaux:

- fixer un échéancier pour l'atteinte de l'objectif de réduction de 50 %;
- adopter des lois et règlements et octroyer des enveloppes budgétaires correspondantes;
- favoriser le réemploi, le recyclage, l'élargissement de la consigne, la collecte, la concentration et le traitement des déchets dangereux par des directives nationales ou des mesures fiscales;
- financer une éventuelle société de gestion des résidus par une redevance à l'élimination;
- favoriser la responsabilisation des générateurs de déchets;
- réallouer les taxes à l'enfouissement pour permettre la réalisation de projets environnementaux;

Régionalisation de la gestion intégrée des déchets:

- adopter des règlements et des normes municipaux;

- interdire l'importation et l'exportation des déchets;
- intégrer la population et les différents intervenants concernés dans les processus décisionnels et de contrôle;

Intégration de la dimension création d'emplois.

4.3 Les problématiques associées à l'urbanisation

Contexte et problématique

Dans de nombreux cas, l'étalement du tissu urbain a empiété sur des terres ayant un fort potentiel agricole ainsi que sur des espaces naturels tels les milieux humides et les forêts, sans parler de la création de nombreux sites d'enfouissement susceptibles d'entraîner la contamination du sol. Dans les régions densément peuplées, l'urbanisation ainsi que l'agriculture et les industries s'avèrent les principales responsables de la pollution et de la destruction directe d'habitats riverains et aquatiques. La concentration des populations humaines en milieu urbain entraîne aussi une concentration de la consommation des ressources. Les activités humaines se traduisent, entre autres, par la contamination des cours d'eau et des lacs à la suite des précipitations des dépôts acides secs ou humides, à l'utilisation ou aux déversements accidentels ou volontaires de produits chimiques ou organiques (sels de déglçage, fertilisants, pesticides, hydrocarbures). Bien qu'il y ait eu une amélioration générale de la concentration des principaux polluants atmosphériques, la qualité de l'air urbain laisse encore à désirer. Quant aux pollutions sonore et visuelle, elles détériorent grandement la qualité de vie des citoyens en matière d'effets physiologiques et psychologiques.

«La plupart des projets de développement en milieu naturel ne sont pas assujettis à une procédure d'évaluation d'impacts, comme le sont au Québec les projets de construction de routes, de barrages ou de dragage de rivières.» (Côté, 1993). Ainsi, le développement d'outils de planification urbaine et la sensibilisation des intervenants aux effets néfastes de l'étalement urbain demeurent un défi majeur pour les prochaines années.

Orientations et moyens d'action

- Valorisation des centres urbains et amélioration de la qualité de vie:
 - élaborer des plans de développement stricts et adopter des mesures incitatives juridiques ou fiscales;
 - récupérer et mettre en valeur les bâtiments existants;
 - restaurer les centres-villes;

- améliorer les paysages et les espaces verts;
- valoriser la mixité des fonctions (transports, activités industrielles et commerciales, habitations);
- Réduction de la densité de la circulation:
 - réintroduire le péage sur les routes, les ponts et le train;
 - encourager l'utilisation du transport en commun par des incitatifs financiers;
 - maintenir et agrandir le réseau des voies réservées;
- Limitations de l'étalement urbain:
 - renforcer la *Loi sur la protection du territoire agricole*;
 - réviser les modalités de zonage des terres.

4.4 L'agriculture

Contexte et problématique

La dégradation des sols se retrouve dans 20 % des terres agricoles (dont 90 % des sols en culture intensive de plantes annuelles). Depuis les années 80, à la suite d'une prise de conscience des problèmes environnementaux par le milieu agricole, « certains changements dans les pratiques culturales ont permis de prévenir ou de corriger, ne serait-ce que partiellement, les problèmes de dégradation des sols et de contamination de l'eau » (gouvernement du Québec, 1992). Toutefois, selon le MEF (1994), « tant que les pratiques culturales n'auront pas été modifiées significativement - notamment en ce qui concerne l'épandage - le ruissellement et le lessivage des terres agricoles (perte de sols) continueront de contribuer à l'eutrophisation [...] des cours d'eau adjacents. Quant aux pratiques phytosanitaires et d'entreposage du fumier, elles contribuent encore à la contamination [...] des cours d'eau des bassins agricoles. Ces activités peuvent également détériorer les sources d'eau potable, entre autres, par la présence de nitrates, de matières en suspension et de micro-organismes. L'ampleur de la contamination réelle et l'importance pour la santé de la population s'avèrent cependant peu connues (ministère de l'Environnement et de la Faune).

De plus, il y a une déstructuration progressive du tissu social dans les régions rurales entraînant des changements dans la qualité de vie au sein de la population. Le volet économique de compétitivité chez les agriculteurs ne semble pas suffisamment pris en compte lors des discussions sur la protection de l'environnement.

Les outils économiques disponibles et le peu de moyens concrets utilisés à grande échelle ne favorisent pas d'emblée les projets respectueux des principes de développement durable. Quant aux lois concernant l'agriculture, elles s'avèrent peu protectrices de l'environnement. Néanmoins, les outils technologiques sont prometteurs, mais ils demeurent encore peu évalués et appliqués. Les outils informationnels et éducationnels ne tiennent compte que de certains aspects du développement durable sans en présenter une vision globale et intégrée. Il faut également noter la méconnaissance ou l'absence de connaissance (de la part des agriculteurs et des partenaires institutionnels et gouvernementaux) de la relation entre l'agriculture et le développement durable d'où :

- Une mauvaise intégration et une application inadéquate des lois et politiques agricoles et environnementales. Le volet économique, important pour l'agriculteur dans une économie de marché, ne semble pas suffisamment pris en compte lors des discussions sur la protection de l'environnement;
- Un manque d'imputabilité de l'ensemble des intervenants en agriculture face aux dommages causés à l'environnement. Il existe peu de mécanismes encourageant les agriculteurs et leurs partenaires à poser des gestes favorables à l'environnement et décourageant les actions nuisibles. Le secteur agricole nécessite le soutien de l'État, lequel devrait être orienté vers des mesures d'encouragement à la transition vers l'agriculture durable. De plus, pendant que l'on exige des agriculteurs la conversion de leur entreprise à des modes plus écologiques, on les presse d'augmenter leur compétitivité afin qu'ils puissent affronter la mondialisation des marchés.

Orientations et moyens d'action

- Amélioration des pratiques agricoles axées vers un développement plus durable:
 - intégrer la notion d'écosystème dans les pratiques par la formation, l'éducation et la sensibilisation;
 - abandonner l'épandage aérien de pesticides;
 - encourager la rotation des cultures;
 - favoriser les productions à valeur ajoutée;
 - assurer une gestion écologique des engrais de ferme et des surplus de fumier;
 - promouvoir les programmes de formation agricole, les clubs-conseils, les agences de gestion du lisier et la certification environnementale;
 - encourager les agriculteurs qui ont des pratiques conformes au développement durable par des incitatifs fiscaux;
 - poursuivre les efforts concernant la R&D en matière de gestion écologique des engrais de ferme et des boues;
- Amélioration des relations entre les agriculteurs et la population:
 - établir un dialogue entre les producteurs agricoles et l'ensemble de la

population.

4.5 La forêt

Contexte et problématique

Les forêts sont considérées par le milieu comme une richesse collective. À cet effet, un cadre institutionnel au sein d'un ensemble de ministères et organismes a été créé pour développer de nouvelles méthodes de gestion. Ont également été créées plusieurs institutions qui participent à la promotion, à la recherche et au développement de pratiques de gestion favorisant le développement durable en milieu forestier.

Un des principaux enjeux qui caractérisent la gestion des forêts est de maintenir la biodiversité en assurant simultanément à l'industrie un approvisionnement en stock ligneux d'une qualité adéquate et à un coût compétitif. Cette industrie a également besoin de se conformer à des pratiques certifiées en regard de la foresterie durable selon des critères et des indicateurs particuliers. À titre d'exemple, le marché européen pose des exigences quant à l'origine du bois. Il doit provenir de forêts gérées selon des critères de durabilité. À plus ou moins long terme, la tendance se généralisera. C'est pourquoi l'industrie et le gouvernement canadien ont pris les devants dans la détermination d'une procédure de certification.

Quant aux collectivités, de nombreux besoins se font sentir afin de maintenir un emploi durable dans les collectivités qui vivent de la forêt, d'assurer la pérennité des valeurs forestières autres que ligneuses et d'améliorer les conditions de travail en forêt et à l'usine. De plus, il y a un besoin, pour la population, de participer aux processus décisionnels.

Il y a également nécessité d'élaborer des modes de gestion qui s'inspirent de l'écologie des paysages en vue d'aménager les forêts dans le respect de leur dynamique naturelle et des processus écologiques qui y ont lieu, et ce, dans le but de maintenir les écosystèmes, les communautés et les populations, les espèces et la diversité génétique.

Un autre aspect à développer est une meilleure connaissance des impacts réels des différentes pratiques sylvicoles sur l'intégrité des écosystèmes, notamment sur leur composition végétale, la structure du couvert forestier, les processus écologiques et le dynamisme de la forêt, les effets de la fragmentation, les effets sur la faune et ses habitats, les effets sur les sols, sur l'eau et sur les écosystèmes fragiles. Il faut également accroître les connaissances relatives à la dynamique des insectes ravageurs et aux méthodes de lutte intégrée. Bien que plusieurs outils technologiques sont en voie d'élaboration, leur mise en application est encore embryonnaire et devra s'inscrire dans un processus de gestion adaptative.

Quant au contrôle législatif exercé dans la gestion des forêts, plusieurs lois couvrent

différents aspects relatifs à la conservation et à l'exploitation des ressources. Cependant, il n'y a pas d'outils réglementaires sur l'aménagement intégré du territoire forestier.

Orientations et moyens d'action

- Intégration des normes environnementales en aménagement forestier durable:
 - mettre en place une certification environnementale;
- Conservation des milieux naturels:
 - élaborer une cartographie écologique des territoires en relevant notamment les sites irremplaçables;
 - intégrer les zones de conservation dans les schémas d'aménagement;
 - stimuler l'intendance privée par des incitatifs fiscaux;
- Sensibilisation des producteurs à des pratiques sylvicoles appropriées:
 - inciter à développer des approches de gestion différentes et intégrées : reboiser avec des feuillus, développer des bio-indicateurs ou minimiser la monoculture;
 - inciter à poursuivre les démarches touchant la protection des espèces en voie de disparition et la régénération d'espèces nobles;
 - encourager l'utilisation d'autres ressources pour la production de papier;
- Concertation et participation des citoyens et des travailleurs aux décisions qui les concernent.

4.6 Les transports

Contexte et problématique

En plus d'altérer l'environnement, la construction d'autoroutes et de routes a favorisé le phénomène de l'étalement urbain impliquant une utilisation accrue des automobiles et une altération de la qualité de l'air. Les innombrables infrastructures routières en milieux urbain et périurbain entraînent parfois la destruction de logements et d'espaces verts. En milieu rural, les communautés assistent graduellement à la détérioration de leurs paysages et à la perte de leurs terres agricoles. En 1993, le secteur des transports représentait environ 26 % de la consommation énergétique du Québec. Quant aux pollutions sonore et visuelle, elles détériorent grandement la qualité de vie des citoyens en matière d'effets physiologiques et

psychologiques.

Orientations et moyens d'action

- Concertation visant à favoriser l'implantation des changements importants qui s'annoncent en matière de transport;
- Diminution de la pollution et de la consommation d'hydrocarbures:
 - valoriser et stimuler le transport des marchandises par voies maritime et ferroviaire et l'optimisation intermodale par des incitatifs fiscaux;
 - encourager les techniques alternatives de transport et combustibles, les nouveaux véhicules peu polluants qui utilisent des sources d'énergie renouvelables, comme les autobus alimentés à l'hythane ou l'automobile électrique;
- Réduction de la congestion urbaine et valorisation du transport en commun:
 - éduquer et sensibiliser la population;
 - s'assurer que le développement des infrastructures tienne compte du transport en commun;
 - mettre en place des stationnements à rabais pour les co-voitureurs;
 - faciliter l'accès à des voies réservées;
 - encourager l'utilisation du train;
 - favoriser le rapprochement entre les zones de travail et les milieux résidentiels.

4.7 Les industries et les commerces

Contexte et problématique

La diversification de la production et l'accroissement de la consommation depuis l'industrialisation ont entraîné une multiplication tant quantitative que qualitative des matières dangereuses utilisées et rejetées par les industries et les consommateurs. Les rejets aqueux, solides ou gazeux, particulièrement ceux pouvant porter atteinte à l'intégrité des écosystèmes et à la santé publique, constituent la problématique environnementale dominante liée aux industries et aux commerces.

Parmi ces substances toxiques, les plus à craindre sont celles qui résistent le mieux à la dégradation par les processus naturels, qui se concentrent avec le temps dans certaines composantes des écosystèmes. Un certain nombre d'entre elles sont absorbées et concentrées (bioaccumulation) dans la flore et la faune, les plus rémanentes se concentrant même tout au

long de la chaîne alimentaire (bioamplification).

Afin de pallier cette problématique, des efforts de contrôle réglementaire ont été déployés depuis quelques décennies et ont permis de réduire sensiblement la toxicité et les quantités des rejets atmosphériques et liquides polluants de la grande industrie. Toutefois, les déchets solides, qui comprennent maintenant en plus les boues de ces activités d'épuration, n'ont cessé de croître. Or, nous perdons la trace de plus de la moitié des déchets dangereux qui sont déclarés dans les registres de transport, et de la majorité de ceux produits, utilisés ou rejetés par les PME, les commerces ou les particuliers.

On voit de plus en plus naître des approches alternatives à la réglementation telles que les approches volontaires ou économiques. De plus, certaines interventions en environnement visent à intégrer les considérations environnementales à l'intérieur des opérations quotidiennes et du processus décisionnel de l'entreprise. Enfin, on note un plus grand nombre d'activités visant la réduction ou l'élimination à la source, plutôt que le traitement ou la restauration. La mise en place de systèmes de gestion environnementale est de plus en plus encouragée.

Orientations et moyens d'action

- Gestion intégrée des déchets industriels:
 - favoriser la performance «rejet zéro» pour les toxiques persistants;
 - voir à la mise en valeur «interindustrielle» des déchets ou des ressources secondaires;
 - soutenir la R&D en matière de valorisation des résidus;
 - favoriser la valorisation des boues tels le compostage de produits dérivés et la récupération de chaleur;
- Développement d'une industrie de l'environnement plus performante;
- Éducation et formation professionnelle pour l'obtention d'une main-d'oeuvre qualifiée en complément à la gestion environnementale;
- Utilisation locale des ressources.

4.8 L'énergie

Contexte et problématique

En ce qui a trait à l'air, la gestion de l'énergie peut engendrer un risque de réchauffement global de la planète par les filières hydroélectriques et fossiles. Une contamination des milieux par les précipitations peut survenir et, de surcroît, une pollution atmosphérique en

milieux urbain et périurbain.

Concernant l'eau, les problèmes associés à l'énergie résultent en une modification ou une destruction d'écosystèmes aquatiques et riverains par les complexes hydroélectriques, la pollution par des hydrocarbures et la contamination par des polluants atmosphériques (notamment les précipitations acides).

Le dossier de l'énergie peut également avoir des répercussions sur le sol, notamment par des déversements d'hydrocarbures, l'inondation d'écosystèmes forestiers, l'interférence des corridors de transport d'électricité avec les activités agricoles. Il nécessite souvent le déboisement de vastes superficies forestières, la faune et la flore riveraines sont endommagées par les variations du niveau d'eau, et il peut y avoir pertes ou altérations d'habitats riverains et forestiers.

Enfin, la gestion de l'énergie entraîne inévitablement des impacts sur la santé et les modes de vie des Autochtones, altère ou détruit des paysages naturels, engendre des problèmes associés aux voies respiratoires de certains individus en raison de la pollution atmosphérique. De plus, on soupçonne que la présence de champs électromagnétiques aient des effets sur la santé humaine.

Au chapitre des solutions, des outils informationnels et éducationnels sont présents, mais ils remettent peu en cause tous les gaspillages et les inutilités de notre société de consommateurs énergivores. Donc, il y a un manque de vision globale. Par contre, l'existence d'outils technologiques s'avère prometteuse à long terme, mais leur potentiel est limité à court terme.

Quant aux lois, elles ne couvrent qu'une partie restreinte de la problématique énergie-pollution. Le cas des raffineries et des projets industriels énergivores non assujettis à la procédure d'évaluation des impacts est flagrant.

Orientations et moyens d'action

- Conservation des ressources et économie d'énergie:
 - mettre l'accent sur l'efficacité énergétique dans la future politique énergétique québécoise;
 - favoriser les énergies renouvelables, telles les énergies solaire et éolienne;
 - valoriser les matières résiduelles en remplacement des autres combustibles;
- Participation des régions et des citoyens dans les prises de décision.

4.9 Faune, flore et habitats

Contexte et problématique

Au Québec, on estime qu'environ 10 % des espèces vivantes éprouvent certaines difficultés, quoique la situation d'ensemble demeure enviable.

En matière de faune, 76 espèces vertébrées sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables; aucune n'est encore officiellement désignée en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. La perte et la dégradation des habitats sont des causes importantes de leur statut précaire. Ce sont surtout les espèces fauniques exploitées ou susceptibles d'être menacées ou vulnérables qui font l'objet d'études et de mesures de contrôle. La conservation des autres espèces fauniques est basée sur une approche plutôt curative.

Concernant la flore, les plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables s'élèvent encore à 365 espèces. Il y a seulement 9 plantes qui ont été officiellement désignées en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. La perte et la dégradation de l'habitat constituent les causes de leur état de précarité. La conservation des autres espèces floristiques est basée sur une approche plutôt curative.

La fragmentation des habitats naturels touche toutes les espèces fauniques et floristiques. Elle est considérée comme l'un des principaux facteurs de la perte de la biodiversité. La superficie du territoire québécois actuellement protégée selon les normes internationales de l'UICN est de 2,55 %. Les espaces naturels protégés ne peuvent à eux seuls maintenir toute la diversité biologique. Pour assurer une meilleure conservation de la biodiversité québécoise, des efforts supplémentaires devront être déployés afin d'augmenter la superficie des aires protégées.

Les institutions gouvernementales chargées de conserver et de mettre en valeur la faune, la flore et leurs habitats consacrent beaucoup d'efforts à intervenir de façon curative, par exemple, par la restauration d'habitats et la promulgation de lois sur les espèces menacées ou vulnérables. En raison des contraintes financières dans les différents ministères, une collaboration étroite avec les organismes du milieu et les groupes environnementaux est essentielle pour la gestion globale et le développement durable du territoire québécois.

Les outils économiques sont nombreux et visent davantage les espèces exploitables. La prise en charge des milieux naturels par des groupes environnementaux apparaît comme une voie prometteuse. Quant aux outils technologiques concernant la faune, la flore et leurs habitats, ils sont peu nombreux et se heurtent au manque de volonté politique. L'élaboration d'un cadre écologique de référence apparaît comme un exercice fondamental. Enfin, les outils informationnels et éducationnels font appel à une approche plus préventive que curative. La prise en charge de la conservation des milieux naturels par les propriétaires privés et la population en général constitue un élément à développer et à encourager. Il faut également signaler qu'il y a peu ou pas d'action au Québec en matière de restauration et de lutte contre

les espèces envahissantes non indigènes.

Orientations et moyens d'action

- Conservation et protection des espèces et des habitats:
 - compléter le réseau de sites à protéger;
 - diversifier les méthodes de protection et d'aménagement (création de territoires protégés, projets d'intendance privée, etc.);
 - poursuivre les efforts en vue de protéger et de rétablir des espèces au statut précaire (béluga, l'ail des bois, etc.);
 - privilégier les initiatives amorcées pour gérer le prélèvement faunique.

4.10 Climat et atmosphère

Contexte et problématique

Le climat joue un rôle important sur les populations et leur environnement. Toute modification ou tout changement des conditions climatiques peut avoir des conséquences non négligeables dans différents secteurs d'activité au Québec et sur l'environnement. Les effets du climat sont à la fois locaux, régionaux et globaux.

La pollution atmosphérique est en grande partie tributaire des comportements des individus envers la consommation énergétique, la déforestation ou l'utilisation inefficace des transports comme les automobiles ayant à leur bord un seul passager. Bien qu'il y ait eu une amélioration générale de la concentration des principaux polluants atmosphériques, la qualité de l'air urbain laisse encore à désirer. La pollution atmosphérique en milieu urbain occasionnerait dans certains cas une incidence accrue de maladies d'ordre immunologique (asthme, bronchite, allergie).

Nos connaissances relatives aux interactions existant entre le climat et notre environnement demeurent encore aujourd'hui, malgré nos acquis, limitées. Il est donc important pour le Québec de mettre en place des moyens pour favoriser l'étude des effets de la réduction de la couche d'ozone et de l'augmentation des UV-B à court, moyen et long terme sur l'environnement, la santé et l'économie. D'autre part, il serait bon de poursuivre les travaux sur les précipitations acides et surtout d'assurer la diffusion de l'état d'avancement des travaux.

De plus, nous devons évaluer le rôle et l'importance du climat au niveau du développement durable des ressources et de l'environnement. Il est important de se donner des moyens et des outils pour améliorer nos connaissances et de mieux intégrer le climat dans nos lois et

politiques en matière d'environnement.

Les conséquences socio économiques du climat dans notre société devraient être la priorité sur le plan de la recherche au même titre que les questions fondamentales et biophysiques. Nous devons aussi nous attarder aux aspects touchant l'adaptation de nos écosystèmes et de notre population aux variations, fluctuations et changements du climat.

Il faut assurer le maintien des ressources et services gouvernementaux actuellement en place et voir à les améliorer (réseau de stations, diffusion des données, expertise et services, etc.) pour assurer une continuité.

Orientations et moyens d'action

- Réduction des impacts de l'urbanisation et du transport sur la qualité de l'air:
 - Miser sur l'éducation;
 - Inciter les citoyens à poser des gestes concrets comme utiliser le transport en commun;
 - Encourager des actions en aménagement urbain et en transport;
- S'assurer du respect des normes en matière d'émanations atmosphériques.

4.11 L'écotourisme

Contexte et problématique

L'écotourisme provient du tourisme d'interprétation et d'observation. Bien que tous les intervenants ne s'entendent pas sur une définition universelle, plusieurs s'entendent pour dire que l'écotourisme consiste à introduire des touristes au sein de la nature, des écosystèmes et de l'environnement humain qui le composent d'une façon écologique, civilisée et respectueuse.

Il est important de s'interroger et de mesurer les conséquences du développement de cette industrie sur les écosystèmes. Certains préconisent même le développement d'un code d'éthique permettant d'inculquer aux touristes des valeurs de respect et de conscientisation plus grande. Parmi les impacts constatés, on peut citer la capacité de support relié au volume de visiteurs sur la quantité de déchets générés ou les perturbations produites en tout genre. À titre d'exemple, il semble que l'on ait observé une réduction de l'abondance de la nourriture pour les baleines depuis l'avènement de son observation.

Il y a peut-être lieu de multiplier les recherches et les études scientifiques en matière de

conservation et de protection d'espèces et de milieux. La collaboration de tous les intervenants pourrait être mise à contribution pour constituer un fonds pour la protection de certains parcs. Une partie des recettes provenant des activités de l'écotourisme pourrait être destinée à la recherche, à l'éducation, à la mise en valeur, à la protection et à la conservation de certains écosystèmes. Enfin, le prélèvement d'une ressource naturelle, sous toutes ses formes, doit faire l'objet d'une réflexion et engendrer la participation active à la gestion de la ressource.

Orientations et moyens d'action

- Respect des aspects biophysiques:
 - respecter l'éthique environnementale;
 - assurer le maintien de la ressource et de la biodiversité;
- Développement des aspects socio économiques:
 - favoriser de nouveaux produits;
 - consolider les produits existants;
 - créer des emplois;
 - réaliser des activités rentables contrôlées par les communautés locales;
 - établir un mécanisme d'accréditation d'entreprises en matière d'écotourisme;
 - mettre sur pied des mesures gouvernementales de contingentement;
 - déterminer les écosystèmes à fort potentiel écotouristique;
 - développer le sentiment de satisfaction chez la clientèle.

4.12 Les mines

Contexte et problématique

La pollution d'origine minière, qui occupait la vedette dans les préoccupations québécoises il y a une dizaine d'année, semble reléguée aux oubliettes. Devant des états de dégradation extrême, des technologies insatisfaisantes, des responsabilités incertaines et des coûts prohibitifs, il s'est développé un sentiment d'impuissance quant aux problèmes engendrés par les activités minière au cours des dernières décennies.

On constate une dégradation extrême des sols, voire permanente, concentrée dans les zones minières. Les méthodes de neutralisation des parcs à résidus miniers engendrent des coûts astronomiques. Les responsabilités s'avèrent floues. Une grande partie des bassins hydrographiques des régions minières, pour leur part, est "durablement" endommagée par

l'acidification et la pollution par les métaux. Dans ce cas également, les coûts de restauration s'avèrent considérables et les responsabilités sont incertaines.

La nappe phréatique se voit menacée ou envahie par les effluents toxiques des parcs à résidus, particulièrement par les parcs orphelins, lesquels n'ont pas encore fait l'objet de travaux suffisants de contenion, d'où le constat pessimiste: "Les risques d'acidification ultérieure de l'eau et les coûts de gestion de ce problème restent préoccupants." (gouvernement du Canada, 1991).

Les émanations des fonderies causent maintenant beaucoup moins de résidus et ainsi altèrent moins la qualité de l'air. Elle demeurent néanmoins un sujet de préoccupation majeure, puisque la pollution atmosphérique nuit le plus directement à la santé publique. On parle peu de la dispersion des résidus miniers par voie éolienne.

Orientations et moyens d'action

- Développement de meilleures pratiques en matière d'environnement
 - maintenir les efforts de restauration des sites miniers;
 - améliorer la réglementation existante;
- Engagement plus grand en développement durable:
 - maintenir et rehausser son engagement dans les consultations à venir;
 - encourager la formation et la diffusion de l'information;
 - continuer à s'engager davantage.

Chapitre 5 : Le développement durable au coeur des régions

- 5.1 Région administrative 01 : Bas-Saint-Laurent
 - 5.2 Région administrative 02 : Saguenay-Lac-Saint-Jean
 - 5.3 Région administrative 03 : Québec
 - 5.4 Région administrative 04 : Mauricie—Bois-Francs-Drummond
 - 5.5 Région administrative 05 : Estrie
 - 5.6 Région administrative 06 : Montréal
 - 5.7 Région administrative 07 : Outaouais
 - 5.8 Région administrative 08 : Abitibi-Témiscamingue
 - 5.9 Région administrative 09 : Côte-Nord
 - 5.10 Région administrative 11 : Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
 - 5.11 Région administrative 12 : Chaudière-Appalaches
 - 5.12 Région administrative 13 : Laval
 - 5.13 Région administrative 14 : Lanaudière
 - 5.14 Région administrative 15 : Laurentides
 - 5.15 Région administrative 16 : Montérégie
-

Le présent chapitre illustre davantage les préoccupations des citoyens et des intervenants en matière de développement durable à l'échelle régionale. Un petit paragraphe d'introduction fournit au lecteur quelques données utiles sur la consultation régionale menée dans chaque région. Ensuite, tout comme le précédent chapitre, il décrit le contexte et la problématique d'un secteur d'activité donné et, dans un deuxième temps, énonce les orientations et les moyens d'action retenus au cours de chaque démarche.

Le chapitre se subdivise en 15 parties représentant chacune une région administrative donnée (voir tableau I, p. 25, liste des régions administratives du Québec). À la lumière de l'information fournie dans les rapports régionaux, nous avons été forcés de réajuster les paramètres de base élaborés par ÉcoSommet en fonction des réalités régionales. Ainsi, les thèmes du présent chapitre ont été légèrement modifiés; certaines régions ont ajouté des thèmes nouveaux comme la pollution par le bruit, d'autres ont supprimé des thèmes ne correspondant pas aux réalités régionales et, enfin, certains ont regroupé des thèmes ou modifié l'appellation de ces derniers.

Dans la plupart des cas, ÉcoSommet a tenté de respecter presque intégralement les particularités régionales. Ainsi, certaines régions ont obtenu plus d'information et d'autres moins. Le lecteur doit être conscient que chaque région ne part pas du même point, est outillé différemment et fait face à des particularités qui lui sont propres. De plus, il est bon de mentionner de nouveau que chaque sous-chapitre résume l'information contenue dans les rapports régionaux et que ces sections ont fait l'objet d'une approbation avant édition. C'est pourquoi ÉcoSommet a tenu à mentionner les noms des auteurs de ces rapports dans la section intitulée *Ouvrages consultés et bibliographie*.

Cependant, ayant le souci de présenter au lecteur une information qui soit la plus comparable et uniforme possible, une attention particulière a été apportée à la description de chaque thème régional. Ainsi, l'information fournie est généralement catégorisée de deux façons: le *contexte* et les *orientations et moyens d'action*. Le contexte a pour but de placer le lecteur dans la situation régionale en décrivant notamment les problématiques auxquelles la région fait face dans un domaine d'activité. La section portant sur les orientations et les moyens d'action, pour sa part, présente les lignes directrices pour un développement régional plus durable ainsi que les moyens d'action régionaux qui pourraient être mis sur pied pour concrétiser ces orientations.

Dans la mesure du possible, on retrouve en annexe l'information quantitative fournie par les régions relativement au plan d'action et synthétisée sous forme de tableaux (orientations, projet, promoteur, échéancier, financement, nombre d'emplois créés). Pour les régions n'ayant pas effectué une telle synthèse, le lecteur peut obtenir cette information de façon ponctuelle dans le répertoire *500 projets en développement durable qui vont changer le Québec* produit par ÉcoSommet. Le lecteur est invité à consulter chaque fiche signalétique de ce répertoire produit par ÉcoSommet, par région ou par thème donné.

5.1 Région administrative 01 : Bas-Saint-Laurent

La présente section s’inspire des réflexions et des propos tenus en ateliers lors des trois forums ÉcoSommet qui ont eu lieu simultanément à Matane, à Rimouski et à Rivière-du-Loup. Près de 250 personnes y ont participé. Les maîtres d’oeuvre de l’organisation de ces forums tiennent à aviser les lecteurs qu’aucun exercice d’approbation ou d’entérinement des propositions présentées dans les sections «orientations et moyens d’action régionaux» n’a été effectué.

A) La forêt et les industries forestières dans le Bas Saint-Laurent (contexte)

La population du Bas-Saint-Laurent attache une grande importance à sa forêt. Fortement ancrée dans les racines de sa population, la forêt constitue un pôle économique de premier ordre. Deux préoccupations de ce secteur rejoignent particulièrement sa population, soit l’industrie de la transformation et les opérations de récolte. Les prélèvements s’effectuent en territoire public ou en forêt privée, mais l’approvisionnement en bois provient principalement du secteur privé. Plusieurs controverses existent quant aux coupes à blanc et à l’épandage de pesticides. Par ailleurs, bon nombre d’initiatives en ce sens, la Forêt modèle du Bas Saint-Laurent en tête de liste, ont eu cours dans la région.

Les orientations et les moyens d’action régionaux

- Promotion et développement des principes sous-jacents aux nouveaux modèles de foresterie, dont la gestion multi-ressources des forêts publiques et privées:
 - renforcer les incitatifs favorisant la pratique d’une sylviculture plus «fine»;
 - développer des cadres normatifs souples;
 - assurer une meilleure diffusion et un «maillage» entre initiatives positives;
 - reconnaître et appuyer tous les projets s’inspirant du concept de la «forêt habitée»;
 - étendre les réalisations de la Forêt modèle du Témiscouata aux autres forêts privées de la région.
- Information et démocratisation du domaine de la forêt:
 - inciter les ministères et les principaux intervenants de la forêt à démontrer plus d’ouverture concernant l’accès et la qualité de l’information disponible;
 - s’assurer que le gouvernement identifie clairement des représentants des populations locales et qu’il les associe à la mise en oeuvre des plans d’aménagement multi-ressources;
 - favoriser la concertation des intervenants locaux afin de rapprocher les producteurs des utilisateurs, notamment;
 - établir des mécanismes permettant une redistribution juste et équitable de la richesse provenant de l’exploitation des ressources des terres publiques;
 - évaluer la possibilité d’effectuer un transfert de possession envers la population des lots publics présentement accordée aux industriels de la

filière bois;

- Instauration des cadres légaux:
 - élaborer un règlement de base visant à encadrer la gestion des forêts privées et publiques et devant être appliqué par les municipalités;
 - réviser le règlement portant sur la gestion des résidus de l'industrie forestière de façon à favoriser la valorisation de ces résidus;
 - effectuer des règlements de zonage afin de délimiter un périmètre des forêt habitée et de déterminer des normes et les objectifs de rendement forestier;
- Amélioration de la rentabilité de la forêt privée:
 - consacrer des efforts à la promotion d'utilisations différentes de la forêt présentant des retombées économiques;
 - hausser les droits de coupe réclamés aux utilisateurs de la forêt publique afin de favoriser la concurrence.

B) La faune et l'écotourisme (contexte)

Dans cette région, l'écotourisme est considéré comme une force montante destinée à connaître un essor spectaculaire. La protection, la mise en valeur, une plus grande visibilité et un meilleur accès au littoral et aux bandes riveraines sont des préoccupations les plus fréquemment soulevées.

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- Développement de l'écotourisme régional:
 - charger l'Association touristique régionale de convoquer les différents acteurs en vue d'analyser les moyens de mise en valeur d'un réseau régional et pour entamer un processus de concertation permettant de définir un code d'éthique environnemental en matière d'écotourisme;
 - mettre sur pied un service d'éducation pour la conservation des ressources;
 - cartographier les différents attraits du territoire en vue d'orienter la clientèle cible vers les sites d'intérêt majeur dans la région et dans le but d'accorder une priorité à la consolidation des établissements déjà en place;
 - favoriser le développement du Sentier international des Appalaches.

Développement de l'écotourisme régional

- Charger l'Association touristique régionale de convoquer les différents acteurs en vue d'analyser les moyens de mise en valeur d'un réseau régional et pour entamer un

processus de concertation permettant de définir un code d'éthique environnemental en matière d'écotourisme;

- Charger l'Association touristique régionale de convoquer les différents acteurs en vue d'analyser les moyens de mise en valeur d'un réseau régional et pour entamer un processus de concertation permettant de définir un code d'éthique environnemental en matière d'écotourisme;
- Mettre sur pied un service d'éducation pour la conservation des ressources;
- Cartographier les différents attraits du territoire en vue d'orienter la clientèle cible vers les sites d'intérêt majeur dans la région et dans le but d'accorder une priorité à la consolidation des établissements déjà en place;
- Favoriser le développement du Sentier international des Appalaches;
- Favoriser la conservation et la mise en valeur du littoral en établissant une politique d'accessibilité à la mer et de conservation des paysages pour guider la révision des schémas d'aménagement, empêcher la privatisation des accès et la détérioration des paysages;
- Favoriser la conservation et la mise en valeur faunique:
 - s'assurer que le Service canadien des forêts et le ministère des Ressources Naturelles intègrent un volet faunique minimal aux subventions lorsque possible, afin de favoriser un rendement accru et la polyvalence du milieu forestier;
 - se fixer des objectifs pour une gestion durable de la chasse à l'orignal dans la réserve faunique de Matane;
 - intensifier les dimensions récréo touristiques et éducatives;
 - rédiger des guides obligatoires pour la tenue d'activités de chasse;
 - établir plus de concertation entre les organismes locaux;
 - développer de nouvelles activités.

C) L'agriculture dans le Bas-Saint-Laurent (contexte)

Des développements notables et relativement récents en matière d'agriculture, notamment l'industrie porcine et l'agriculture biologique, ont été relevés par l'ensemble des participants. Cependant, le dépeuplement du milieu rural se produit actuellement dans un contexte où les entreprises agricoles deviennent de plus en plus grandes et comptent de moins en moins d'exploitants.

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- Réglementation de ce secteur d'activité:
 - émettre un nouveau règlement portant sur la réduction de la pollution d'origine agricole;
 - rendre public le plus tôt possible le «Guide des bonnes pratiques» contenant les normes de base et une description détaillée des modes de

- traitement des résidus;
 - inciter les entrepreneurs qui soumettent des projets de développement (tels que ceux de l'industrie porcine) à faire preuve de transparence;
 - réviser et développer une réglementation par objectifs, par opposition aux règlements fondés uniquement sur des normes;
 - laisser aux autorités municipales le droit de réglementation;
 - intensifier la protection des bandes riveraines;
- Favoriser la gestion des sols et du territoire :
 - s'assurer que la Commission de protection du territoire agricole modifie ses règlements en ajoutant une servitude obligeant les occupants de certains sols (terres actuellement zonées vertes sans potentiel agricole) à respecter le droit de produire en agriculture;
 - planifier une diversification régionale des productions dans une perspective d'aménagement du territoire;
 - effectuer la promotion des sols agricoles de la région auprès des autres régions du Québec;
 - encourager et poursuivre la formation des producteurs agricoles;
 - prendre des mesures concrètes visant à contrôler les troupeaux d'oies blanches qui causent des pertes importantes aux agriculteurs;
- Développement des liens entre le domaine de l'agriculture et celui de l'environnement:
 - mettre sur pied une table de concertation où seraient invités les agriculteurs, l'UPA, le MAPAQ et les environnementalistes;
 - faire participer tous les intervenants du milieu dans l'évaluation d'un projet ayant un impact sur l'environnement;
 - proposer des modèles d'exploitation agricole qui soient à la fois économiquement rentables et respectueux de l'environnement;
 - faire la promotion des forces de l'agriculture régionale;
- Effectuer de la R&D:
 - adapter la réglementation et promouvoir auprès des ministères, des MRC et des producteurs de porcs le compostage du lisier comme solution à la problématique du purin;
 - accorder des permis à des méga projets d'élevage porcin sur la base d'études ayant préalablement été réalisées et portant sur l'utilisation du lisier de porc sur différents types de sols;
 - intensifier la R&D portant sur la litière biomâtrisée dans l'industrie porcine et sur tous les aspects ayant pour objectif de rendre plus sécuritaire l'utilisation du lisier et du fumier;

- Favoriser l'expansion de l'industrie porcine:
 - s'assurer que les producteurs de porcs appliquent un «plan de gestion de fertilisation intégrée» et qu'ils sont soutenus financièrement;
 - obliger les propriétaires de méga porcherie à posséder les surfaces requises pour épandre le lisier produit;
 - s'inspirer des résultats de la porcherie école de La Pocatière;
 - subventionner davantage les éleveurs de porcs sur litière;
 - encourager l'élevage du porc à titre d'industrie complémentaire à un autre type d'agriculture.

D) Les déchets et la récupération dans le Bas-Saint-Laurent (contexte)

Des développements notables et relativement récents en matière de récupération et de recyclage, particulièrement dans le domaine de la récupération du papier et du carton, ont été soulevés par l'ensemble des participants.

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- Imputation des coûts réels des déchets aux générateurs:
 - appliquer le principe de «pollueur-payeur» ou de «l'utilisateur-payeur»;
 - évaluer les modalités d'application d'une taxe sur les déchets qui pourrait être imposée aux citoyens qui ne récupèrent pas leurs déchets domestiques;
 - effectuer une étude portant sur les coûts réels et à long terme de l'enfouissement des déchets incluant les frais d'entretien des sites fermés;
 - inciter les municipalités à préciser les économies réalisées durant l'année en matière de récupération de déchets et d'économie d'eau, dans la facturation annuelle;
 - obliger les gestionnaires des LES à procéder à une estimation des coûts du prochain site pour l'amortir dès aujourd'hui;
- Application des mesures légales et incitatives:
 - favoriser la politique des 3R en insistant sur la réduction;
 - faire en sorte que les municipalités et les gouvernements adoptent des mesures incitatives en matière de récupération et de recyclage;
 - établir une politique permettant une plus grande stabilisation des prix des matières recyclées;
 - développer des marchés pour les matières récupérées;
 - légiférer dans le domaine forçant les municipalités à récupérer et les industries à recycler;
 - obliger les municipalités à assumer la gestion du dossier des déchets;

- Favoriser l'éducation et la participation de la population:
 - s'assurer que chaque citoyen devienne un acteur de plus en plus actif dans le dossier de la récupération;
 - soutenir ces derniers par des programmes de sensibilisation et par des incitatifs financiers;
- Concentration de nos énergies à la problématique des déchets liquides et dangereux:
 - porter une attention particulière à cette problématique;
 - dresser un état de la situation en énumérant des pistes de solution par un projet réunissant des étudiants et des inspecteurs.
 -

E) L'énergie dans le Bas-Saint-Laurent:

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- Faire en sorte que le Bas-Saint-Laurent devienne une région pilote en matière d'application des transports en commun en région rurale;
- Sensibiliser les intervenants (Société d'habitation, les MRC, les municipalités et les ingénieurs) afin d'axer tous les nouveaux plans vers les énergies renouvelables;
- Faire l'inventaire des résidus réutilisables afin de les valoriser;
- Poursuivre la sensibilisation et l'éducation de la population effectuées par les groupes communautaires.
-

F) L'environnement au quotidien:

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- Poursuivre la sensibilisation et l'éducation de la population effectuées par les groupes communautaires;
- Tout mettre en oeuvre pour s'assurer de l'instauration de programmes d'éducation relative à l'environnement pour les enfants;
- Entreprendre des démarches auprès du gouvernement afin que ce dernier légifère sur les mesures incitatives et équitables en matière de gestion des ressources;
- Cibler les groupes de femmes et les sensibiliser à l'environnement afin qu'elles retransmettent l'information dans leur entourage.

G) Le Saint-Laurent et les pêcheries:

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- Conservation et mise en valeur de la faune marine:
 - utiliser le modèle de «Contrat de ressources», dont l'objectif consiste à engager et responsabiliser les citoyens et les municipalités riveraines;
 - favoriser le développement de projets;
 - s'assurer que Pêche et Océans Canada interdise les activités de pêche durant la période de reproduction des espèces concernées;
 - mettre sur pied un projet communautaire de gestion des activités à l'intérieur d'un bassin versant;

- Éducation et information de la population:
 - mettre en oeuvre un projet de sensibilisation auprès des jeunes dans les écoles primaires et secondaires;
 - effectuer des représentations auprès des MRC pour les sensibiliser aux territoires d'intérêt (patrimoniaux, touristiques, biologiques, etc.);

- Favoriser la conservation et la mise en valeur du littoral:
 - préserver les paysages et interdire notamment l'exploitation des carrières à même les montagnes, tout en privilégiant une exploitation souterraine;
 - demander aux intervenants de mettre en place davantage de mesures pour diminuer la pollution et l'érosion dues aux activités agricoles et forestières.

▲ 5.2 Région administrative 02 : Saguenay—Lac-Saint-Jean

Lors de la rencontre régionale d'ÉcoSommet du Saguenay—Lac-Saint-Jean qui s'est tenue à Jonquière le 10 février 1996, plus de 120 projets y ont été présentés. Ces derniers, ayant suivi une démarche de bonification propre à la région respectent fondamentalement la grille d'analyse du tétraèdre de développement durable mise au point par la Région laboratoire du développement durable du Saguenay—Lac-Saint-Jean (RLDD). Outre la présentation de projets, aucune étude prioritaire ni aucune analyse de la situation locale n'ont été effectuées. C'est donc pour cette raison que la présente section se limite à décrire sommairement le contexte régional ainsi que la grille d'analyse du tétraèdre du développement durable.

Contexte régional

La région du Saguenay—Lac-Saint-Jean est isolée du reste de la province par la forêt boréale et abrite une population d'environ 300 000 habitants. La région s'est industrialisée à partir de ses ressources forestières et énergétiques. Le développement industriel a amené une concentration des industries dans les secteurs de la transformation du bois et de la fabrication d'aluminium. On

note ainsi la présence de six usines de pâtes et papiers et de quatre alumineries, faisant de la région une des plus importantes du monde pour la production de ce métal.

La région est traversée par cinq routes terrestres, une voie maritime et trois aéroports. Pour sa part, l'économie régionale se caractérise par un fort secteur primaire, basé sur l'agriculture et l'exploitation forestière, un secteur secondaire basé sur les grandes usines de transformation (aluminium et pâtes et papiers), et le tertiaire sur les services gouvernementaux et le commerce.

La dégradation rapide de la qualité de l'environnement occasionnée par des pratiques industrielles, agricoles et municipales déplorables s'est ralentie et même inversée dans certains secteurs, en particulier en ce qui a trait à la qualité des eaux de surface et à la gestion des coupes forestières en territoire public. L'ensemble des secteurs municipal et industriel se sont donnés des moyens d'épuration de leurs effluents qui les réduisent en deçà des normes provinciales et fédérales. Le flottage du bois s'arrêtera définitivement cette année.

À peu de choses près, les limites administratives de la région correspondent aux limites du bassin versant du Saguenay, superposant ainsi les deux réalités, naturelle et administrative. Le bassin versant de la région Saguenay—Lac-Saint-Jean présente des écosystèmes représentatifs de l'ensemble de la province de Québec à l'exception des plus méridionaux. Il ne reçoit que très peu de polluants aéroportés, ce qui permet de contrôler toute détérioration ou amélioration de la qualité de l'environnement en fonction des actions qui se déroulent sur le territoire même.

Définie à l'intérieur des limites d'un bassin versant, l'eau constitue un véritable facteur intégrateur, et sa qualité reflète les actions de l'ensemble des activités humaines qui se déroulent sur le territoire. Les précipitations exceptionnelles de l'été 1996, qui ont entraîné de lourds dégâts, ont encore plus renforcé la conscience de la population d'habiter au centre d'un bassin versant parcouru par un réseau hydrographique dense et largement domestiqué.

Dans toutes les écoles de toutes les commissions scolaires, des professeurs utilisent du matériel didactique en environnement conçu régionalement et traitant des problématiques qui nous sont propres. Les agriculteurs se sont dotés d'une politique d'agriculture durable et de cours de formation sur ce sujet. La collecte sélective montre un des plus forts taux de participation au Québec. Des millions de dollars ont été investis pour réhabiliter la ouananiche, et l'exploitation de la pêche au Lac-Saint-Jean sera confiée à un comité d'utilisateurs.

Enfin, compte tenu de ses particularités géographiques isolantes, le Saguenay—Lac-Saint-Jean est l'une des plus étudiées sur le plan de la santé. Ainsi, certaines recherches ont permis de dresser un portrait de santé de la population tenant compte des facteurs socioéconomiques et environnementaux.

La région laboratoire du développement durable

La démarche d'ÉcoSommet au Saguenay—Lac-St-Jean s'inscrit dans une continuité

d'événements qui démontrent que la région se préoccupe de développement durable depuis bientôt 10 ans.

En effet, en 1988, le Conseil régional de l'environnement (CRE-02) et le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) mettaient en branle une vaste démarche de concertation pour réaliser les premiers États généraux de l'environnement du Saguenay—Lac-St-Jean.

Inspirés de la Stratégie mondiale de la conservation de l'organisation des Nations Unies (ONU) et du Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland) et mettant pour la première fois en pratique les recommandations du Groupe de travail national (canadien) sur l'économie et l'environnement, les États généraux avaient adopté le concept du développement soutenable pour amorcer le dialogue entre tous les intervenants concernés. Le but recherché était de favoriser une croissance économique compatible avec l'environnement.

En 1990, des représentants de l'ensemble des décideurs régionaux adoptèrent unanimement la proposition de faire de la région Saguenay—Lac-St-Jean un laboratoire de développement durable permettant de démontrer que le développement durable était chose possible. C'est en 1991 que la table environnementale du CRCD, coordonnée par le CRE, ont travaillé à la mise sur pied de la Région laboratoire du développement durable (RLDD) devenue depuis 1991 une structure autonome.

Au cours de ces années, la RLDD a élaboré une grille d'analyse permettant de bonifier les projets de développement en fonction des principes directeurs du développement durable. Ces principes visent à permettre à la population régionale d'améliorer sa qualité de vie en matière de santé, d'emploi, d'éducation, de culture, dans le respect des ressources écologiques et avec un souci constant d'équité.

Ainsi, la grille d'analyse, nommée le tétraèdre, tient compte de quatre pôles d'analyse, correspondant aux besoins des individus et des collectivités. Ces pôles sont:

- Le pôle économique, visant à répondre aux besoins matériels des individus et des collectivités;
- Le pôle social, visant à répondre aux besoins sociaux et aux aspirations individuelles;
- Le pôle écologique, visant à répondre aux besoins de qualité du milieu et de pérennité des ressources;
- Le pôle éthique, visant à répondre aux besoins d'équité entre les humains et la nature avec un souci constant pour les générations futures.

L'approche analytique adoptée permet de situer un projet en fonction de sa cohérence avec des objectifs poursuivis pour chacun des pôles, la position du projet pouvant être modifiée par un processus de bonification qui vise à rechercher un équilibre à l'intérieur du projet.

La rencontre régionale d'ÉcoSommet du Saguenay—Lac-St-Jean, tenue à Jonquière le 10 février 1996, a donc permis de mettre en application la grille d'analyse telle qu'elle a été développée par la RLDD. Lors de cette rencontre, plus de 120 projets y ont été déposés, dont 85 sont à réaliser.

Compte tenu que le développement durable doit s'appliquer à l'ensemble des projets de développement, chacun d'entre eux ont été retenus pour être évalué et ensuite bonifié en fonction de leurs spécificités propres. Il n'y a donc eu aucune étude prioritaire, mais bien une évaluation de l'ensemble des projets.

Afin d'être cohérent avec la démarche amorcée en 1988, le CRE-02 prévoit organiser en 1998, 10 ans plus tard, des États généraux sur l'environnement. Ainsi, nous serons en mesure de comparer les données issues du bilan de 1988, d'évaluer le chemin parcouru et de définir les différents moyens à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés alors.

5.3 Région administrative 03 : Québec

C'est le 16 mars 1996 à Saint-Augustin que se réunissait plus de 90 intervenants pour la journée Carrefour, point culminant de la démarche ÉcoSommet régionale. Au total, plus de 40 projets et réussites ont été recueillis.

La région de Québec occupe une superficie de 19 285 km². La principale agglomération, la Communauté urbaine de Québec (CUQ) comprend 490 000 habitants et représente près de 80 % de la population totale de son territoire.

A) Les lacs et les cours d'eau dans la région de Québec (contexte)

Qu'ils soient localisés en milieu urbain ou rural, la plupart des milieux aquatiques du territoire ont perdu leurs caractéristiques d'origine en raison des diverses formes de pollution qui les assaillent, là où la présence humaine et ses activités se font perturbantes. Les apports polluants les plus évidents proviennent des industries et des municipalités, mais certaines activités, notamment l'agriculture, acheminent par voies diffuses divers contaminants fort dommageables aux ressources aquatiques de surface ou souterraines. Certes, les progrès réalisés dans le contexte du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) ne sont pas négligeables dans les secteurs urbains et industriels. Sur le plan municipal, des problèmes de fonctionnement des procédés et du traitement partiel des eaux usées en temps pluvieux sont survenus. À cela s'ajoute le déversement de neige contaminée dans les cours d'eau. Dans le milieu rural, des problèmes de contamination et de pollution persistent. La problématique de l'eau potable se traduit, d'une part, par une consommation exagérée et, d'autre part, par des politiques d'aménagement qui ne tiennent pas suffisamment compte de la dimension environnement.

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- Gestion intégrée des plans d'eau:
 - favoriser l'élaboration, la promotion et l'adoption d'une Politique du Saint-Laurent par diverses instances publiques et privées;
 - favoriser une gestion de l'eau par bassin versant;
- Gestion de l'eau potable:
 - trouver de nouvelles sources d'approvisionnement en eau potable dans certaines municipalités ou encore améliorer leurs équipements de traitement;
 - accentuer les mesures visant une plus grande économie de l'eau de consommation afin de réduire la quantité d'eaux usées à traiter et à préserver les sources d'approvisionnement;
 - sensibiliser et informer les gestionnaires privés et la population de l'importance d'une surveillance adéquate de la qualité de l'eau potable et des risques associés à la consommation d'une eau non satisfaisante;
- Gestion des eaux usées et des boues:
 - améliorer les performances des stations d'épuration de la CUQ et régler les problèmes de débordement;
 - compléter l'assainissement des eaux usées municipales dans la région et doter certains villages de réseaux d'égout;
 - implanter des programmes de suivi des systèmes d'épuration des résidences isolées, réglementer la vidange annuelle des fosses septiques et améliorer la gestion des boues de ces installations.
- Protection des milieux riverains:
 - renaturaliser les rives des plans d'eau autant en milieu rural, agricole qu'urbain;
 - enrayer la destruction des milieux humides et leur périphérie par un renforcement des réglementations en vigueur et en incitant les inspecteurs municipaux à assurer un meilleur contrôle;
 - établir un meilleur contrôle du bruit et déterminer un nombre maximal de constructions autour des lacs selon leur capacité écologique et leur vocation particulière.

B) Les milieux urbains, le transport et les déchets (contexte)

L'urbanisation tentaculaire de la CUQ a entraîné un éparpillement résidentiel dans la couronne périphérique. Les problèmes majeurs concernent le gaspillage des sols, le transport collectif et la pollution générée par l'automobile, la gestion intégrée des déchets domestiques, l'amélioration de la qualité de vie des quartiers centraux et l'aménagement écologique du territoire. Les problèmes et les énoncés de solutions liés à l'étalement urbain et à l'omniprésence de l'automobile ont suscité un grand intérêt au sein des intervenants. De plus, la consommation énergétique et des ressources en général retiennent l'attention. Par ailleurs, au cours de la dernière décennie, les municipalités de la région ont adopté certaines mesures et réalisations concrètes pour améliorer leur cadre de vie urbain, diminuer les sources de pollution et gérer plus convenablement l'augmentation constante des déchets solides.

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- Réduction à la source des déchets municipaux, industriels et commerciaux:
 - accentuer la gestion intégrée des déchets (3R-VE);
 - implanter la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, y compris dans les milieux ruraux;
 - favoriser la collecte sélective en augmentant le coût de l'enfouissement des matières résiduelles;
 - appliquer dans les meilleurs délais le plan directeur de gestion intégrée des déchets incluant l'aménagement d'un LES sur le territoire de la CUQ;
 - structurer davantage la collecte des DDD dans l'agglomération et la région;
 - intégrer les producteurs ou fabricants dans la problématique de la gestion des matières résiduelles;
 - favoriser une plus grande récupération des matières et des ressources secondaires en fermant les lieux de dépôt de matériaux secs;
- Limitation de l'étalement urbain:
 - appliquer une politique des coûts réels et des solutions d'ordre fiscal;
 - favoriser une meilleure planification des zones de développement ou d'expansion résidentielle en accroissant la concertation intermunicipale;
 - soumettre les promoteurs résidentiels à une charte d'évaluation et de pertinence des projets avec audiences publiques;
- Réduction de la congestion urbaine et valorisation du transport en commun:
 - améliorer le transport en commun et augmenter le nombre de voies réservées aux autobus et au covoiturage;
 - appliquer des mesures visant à restreindre l'usage de l'automobile.

C) Les industries et les commerces (contexte)

Il y a prédominance des secteurs secondaire et tertiaire sur le territoire. Cela n'élimine pas pour autant les répercussions et les risques environnementaux, notamment dans les activités liées au transport, à l'usage ou à la manipulation de certains produits nocifs. Ce sont les entreprises manufacturières (environ 600) qui perturbent de façon significative les composantes eau-air-sol de la région. Malgré les lois et les règlements destinés à limiter les effets néfastes de la pollution, ce n'est qu'en 1988 que la région parvient à une intervention concertée et à une approche intégrée d'assainissement. Ces mesures ont permis de réduire de façon significative les charges de matières organiques, de matières en suspension et de produits toxiques vers le fleuve ou ses tributaires. Mais il reste encore des progrès à accomplir avant d'atteindre la pollution zéro dans plusieurs secteurs industriels. Des rejets inadmissibles ou des entreposages inadéquats de substances dangereuses persistent. Le processus d'assainissement doit être accéléré.

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- Gestion intégrée des déchets industriels:
 - réduire les volumes de boues enfouis ou incinérés en développant des partenariats entre le milieu forestier et le milieu agricole pour la valorisation de ces ressources secondaires;
 - réduire le débit final par la récupération et la réutilisation de l'eau dans certaines industries de pâtes et papiers;
 - réduire les émanations de poussières issues du traitement des copeaux;
 - mettre sur pied des entreprises de récupération et de réutilisation d'une partie des biens de consommation domestiques et des matériaux de construction, et favoriser le développement de «ressourceries» (centres de tri);
 - adopter une approche globale sur le cycle de vie des produits incluant la gestion des 3R-V pour les matières dangereuses;
 - utiliser des nouveaux procédés pour le traitement, le recyclage et la valorisation des déchets;
 - harmoniser les politiques, réglementations et orientations en tenant compte des recommandations du rapport Charbonneau;
- Développement d'une industrie de l'environnement plus performante:
 - poursuivre les efforts ou les projets en vue d'atteindre un meilleur bilan environnemental et de développer une meilleure image corporative pour les entreprises;
 - favoriser l'adhésion de certaines industries au système de gestion environnementale (ISO 14000) ou à la norme de certification des produits (ISO 9000);
 - obtenir pour les syndicats et travailleurs le droit de refuser l'exécution d'une tâche s'il s'avère que celle-ci constitue une acte illégal;
 - appliquer le principe de pollueur-payeur ou l'obligation des entreprises

d'allouer un pourcentage de leur chiffre d'affaires à la R&D en environnement.

D) La forêt dans la région de Québec (contexte)

Les forêts couvrent une superficie équivalant à 80 % du territoire et se composent à 45 % d'essences de feuillus. De plus, 70 % du patrimoine forestier de la région sont contrôlés par l'État. On dénombre neuf industries de pâtes et papiers et un nombre considérable de grandes et petites scieries. Certains territoires, comme les parcs de conservation et les réserves écologiques, sont protégés de l'exploitation forestière. Par ailleurs, de nombreux changements sont intervenus au cours des dernières années, notamment l'aménagement forestier destiné à permettre la récolte d'un volume constant de bois à perpétuité. Des mesures législatives, réglementaires et administratives ont donc été adoptées afin de régir la planification, l'exécution, le contrôle et le suivi des activités d'exploitation et d'aménagement en forêt. Ensuite, on remarque une préoccupation plus grande du gouvernement sur le contrôle et l'utilisation des pesticides en milieu forestier. Mais au-delà des impacts de l'exploitation sur le renouvellement de la matière ligneuse, on doit considérer les impacts externes comme les atteintes à la biodiversité, les stress environnementaux suscités par la perte d'habitats naturels, la dégradation des paysages, etc.

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- Gestion intégrée des forêts:
 - poursuivre les efforts amorcés en vue de réaliser la gestion intégrée des forêts publiques;
 - associer aux règlements relatifs aux interventions sur les terres publiques et privées une démarche de sensibilisation et d'éducation des citoyens;
 - accroître le rendement dans les forêts en augmentant le taux de réinvestissement des revenus du gouvernement (droits de coupe et redevances);
 - appliquer à l'ensemble des réserves fauniques des Laurentides et de Portneuf, le modèle de la forêt Montmorency, lequel consiste à jardiner la forêt;
- Amélioration des pratiques sylvicoles:
 - sensibiliser davantage les intervenants en forêt privée à des pratiques plus environnementales et mettre sur pied des agences regroupant producteurs, municipalités, industries et autres utilisateurs;
 - obtenir une déclaration de principe de l'industrie forestière en faveur du développement durable en rapport avec les méthodes de récolte et la protection des ressources;
 - protéger les zones sensibles en réglementant dans les municipalités la

- coupe forestière sur les terres privées;
- réduire la superficie des coupes à blanc et enrayer les coupes abusives d'érablières;
- Conservation des milieux naturels:
 - créer une ceinture verte autour de l'agglomération de Québec.

E) La faune, la flore et les habitats (contexte)

C'est principalement dans la bordure fluviale et aux abords des tributaires que les interactions du milieu humain et des écosystèmes naturels sont les plus fréquentes et où la coexistence harmonieuse est le plus difficile. La conservation de la biodiversité devient un défi énorme quant au développement et à la mise en valeur des territoires. Depuis quelques décennies, les gouvernements ont pris des initiatives fort louables dans la région pour sauvegarder certains milieux écologiques plus exceptionnels ou plus sensibles en attribuant des statuts de réserve écologique, faunique, de parc de conservation et de récréation, de parc marin, et en protégeant certaines espèces menacées, mais il faut se demander si cela est suffisant. Malgré leurs effets bénéfiques, ces mesures, par leur caractère ponctuel, ne peuvent remédier ou compenser les perturbations croissantes sur les habitats fauniques et floristiques en milieux urbain, agricole, forestier et minier.

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- **Gestion intégrée des ressources:**
 - associer le public à la conservation des espaces à plus fort potentiel et favoriser les interventions concertées;
- Conservation des milieux naturels:
 - créer de nouveaux parcs régionaux, notamment dans des secteurs en bordure de certains lacs;
 - assurer la protection et la conservation des marais et les reconnaître dans les schémas d'aménagement;
 - réparer les assauts du développement sur les rives des lacs et cours d'eau et les milieux humides en procédant à leur restauration;
 - sensibiliser les résidents riverains à la protection des rives et aux bonnes pratiques écologiques (exemple des contrats de rivières);
 - contrôler davantage les agresseurs du milieu naturel et appliquer le principe de pollueur-payeur dans le cas des équipements récréatifs ayant des impacts négatifs (ex: les VTT);

- Protection des espèces et de la biodiversité:
 - protéger les espaces boisés de la CUQ, en prohibant les coupes à blanc;
- Sensibilisation et éducation:
 - accroître les efforts d'éducation, améliorer et diffuser les connaissances sur la faune, la flore et les habitats.

F) L'agriculture dans la région de Québec (contexte)

L'activité agricole a connu, au cours des dernières années, une forte régression due aux pressions urbaines tous azimuts autour de la capitale. Il subsiste tout de même plus de 1500 fermes dont plusieurs constituent de véritables entreprises. On y dénote la production laitière, l'élevage de porcs et de bovins, la production avicole et, enfin, la culture maraîchère. Les objectifs de haut rendement et de forte productivité basés sur le recours à une mécanisation poussée et à une utilisation intensive des fertilisants et des pesticides ont été favorisés le plus souvent au détriment de l'environnement. De plus, l'introduction de nouvelles cultures et la concentration géographique de certaines productions ont souvent accentué les agressions et les déséquilibres du milieu. Ces changements agricoles majeurs ont créé sans le vouloir un cadre propice à la détérioration des sols, de l'eau, des milieux vivants et des paysages agraires. On soulève d'emblée des problèmes de compactage de sol, de lessivage ou de ruissellement des bons éléments du sol et de contamination des prises d'eau potable jumelés à la perte de sol cultivable. Certes, la diminution rapide des pollutions diffuses et la modification des attitudes, des comportements et des habitudes des producteurs en regard de leurs pratiques constituent à court terme un véritable défi.

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- **Amélioration des pratiques agricoles axées vers un développement plus durable:**
 - restaurer les secteurs agricoles touchés par l'érosion ou le compactage des sols et assurer le sauvetage de la fertilité des sols;
 - inciter davantage les agriculteurs à respecter la bande riveraine de trois mètres et les inviter à renaturaliser les tronçons détériorés;
 - instaurer une approche de gestion par bassin versant afin de favoriser une meilleure concertation des interventions et des utilisations;
 - résoudre le problème de surplus de fumier, notamment dans les secteurs de forte concentration d'élevage de porcs;
 - promouvoir la valorisation des matières résiduelles d'origine industrielle ou autres sur les terres agricoles;

- encourager les recherches de nouvelles variétés d'espèces de fruits et légumes plus résistantes aux maladies et aux insectes afin de réduire les applications de pesticides et d'atténuer par la même occasion les risques inhérents à la santé;
- protéger davantage les prises d'eau potable en milieu agricole;
- Harmonisation des usages agricoles et urbains:
 - valoriser l'agriculture urbaine et périurbaine par une meilleure reconnaissance des agriculteurs, par la promotion de l'agrotourisme et par l'aménagement de ceintures vertes et de parcs;
 - renforcer les mesures législatives et réglementaires afin de prévenir les conflits d'usage en zone agricole;
- Intégration de la dimension touristique aux activités agricoles:
 - Concrétiser le projet de table agrotouristique dans Charlevoix;
 - Préserver les paysages agricoles faisant partie de l'image touristique de certains espaces.

G) L'énergie dans la région de Québec (contexte)

Au niveau régional, il convient de souligner les efforts de sensibilisation pour une meilleure utilisation énergétique et pour des modifications majeures dans nos modes de déplacement.

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- Optimisation de l'utilisation énergétique par l'adoption de politiques:
 - créer des incitatifs fiscaux visant l'efficacité énergétique et la réduction des diverses sources de pollution;
 - créer une régie indépendante devant répondre aux besoins énergétiques du peuple québécois;
 - connaître davantage l'état de la consommation dans chaque secteur afin de mieux cibler les programmes et les interventions;
- Optimisation de l'utilisation énergétique liée au transport:
 - cesser de considérer l'automobile comme le principal mode de transport au Québec;
 - favoriser l'électrification du réseau ferroviaire québécois;
 - poursuivre le plan de relance du transport en commun dans l'agglomération de Québec;

- appliquer des mesures incitatives au transport en commun et au covoiturage;
 - réduire la consommation énergétique liée au transport en freinant l'étalement urbain et en favorisant la densification de certains secteurs;
 - aménager en milieu urbain des pistes cyclables desservant les corridors de travail;
 - faire payer aux usagers du transport, notamment le transport routier, les coûts réels de leur déplacement;
 - imposer des frais d'immatriculation proportionnels au niveau de consommation des voitures;
 - adopter une planification intégrée des transports et de l'aménagement urbain;
- Optimisation de l'utilisation énergétique liée à l'habitation:
 - mettre en oeuvre des programmes d'efficacité énergétique;
 - modifier nos habitudes de consommation à l'intérieur des bâtiments de façon à réduire l'énergie consacrée au chauffage, à l'éclairage et à l'usage de l'eau;
 - favoriser l'utilisation de l'énergie solaire;
 - Optimisation de l'utilisation énergétique liée à l'industrie:
 - Récupérer davantage d'énergie calorifique rejetée par l'industrie en vue d'une utilisation aux fins de chauffage urbain;
 - Assortir les contrats de fourniture d'électricité à des compagnies énergivores d'une obligation de transformation plus poussée des matières premières.
 -

5.4 Région administrative 04 : Mauricie—Bois-Francs-Drummond

A) La faune et la flore de la région Mauricie—Bois-Francs-Drummond (contexte)

La ressource faunique de cette région est abondante, diversifiée et elle comporte un territoire relativement bien structuré (ex: réserves fauniques), un niveau de pollution modéré et un grand potentiel de développement de secteurs d'activité comme l'écotourisme. En contrepartie, le développement de ces structures engendre de fortes pressions sur certaines espèces, notamment les poissons, dues principalement à la surexploitation et à l'absence de concertation. La principale activité de prélèvement s'effectue sur l'Omble de fontaine, fortement exploitée. Le potentiel de pêche sportive est freiné par différents facteurs dont la pénurie de partenaires disposés à prendre en charge une portion de territoire non encore privatisé. La MRC Haut-Saint-Maurice plus particulièrement comprend neuf zones d'exploitation contrôlée, 19 pourvoiries à droits exclusifs et 44 pourvoiries sans droits exclusifs, occupant une superficie de 6 560 km².

Ces infrastructures assurent la pérennité des ressources fauniques tout en garantissant à tous une accessibilité à ces dernières. Les revenus issus de ces activités représentent plus de 7 millions de dollars annuellement.

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- Amélioration de la productivité;
- Aménager des écosystèmes aquatiques;
- Établissement de plans de gestion faunique:
 - réviser le plan de gestion de la pêche au lac Saint-Pierre;
 - favoriser la mise sur pied d'une table de concertation régionale;
- Sensibilisation des utilisateurs de ressources:
 - considérer les sommes d'argent dépensées comme un investissement, autant de la part du secteur privé que du secteur public.

B) Lacs et cours d'eau de Mauricie—Bois-Francis-Drummond (contexte)

La région du lac Saint-Pierre est l'une des composantes majeures de l'écosystème du fleuve Saint-Laurent. On y retrouve certaines caractéristiques dignes de mention:

- La plus importante plaine d'inondation en eaux douces au Québec;
- La plus importante héronnière en Amérique du Nord;
- La plus importante halte migratoire de sauvagine dans l'Est du Canada;
- Plus de 20 % des habitats ont été protégés par des gestes de conservation concertés, une flore, une faune presque unique au Québec.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, on y retrouve une foule d'activités humaines qui côtoient cet écosystème exceptionnel. Les problèmes de contamination de l'eau et d'empiétement sur les milieux humides ont été fréquents jusqu'à ce jour. Pour sa part, depuis le début du siècle, la rivière Saint-Maurice servait en particulier à produire l'électricité, à flotter le bois vers les usines, à fournir l'eau à des fins industrielles et résidentielles et à recevoir les effluents des industries et des municipalités. Ainsi, l'accumulation des billes entravait la navigation, et la piètre qualité de l'eau décourageait les pratiques de pêche, de baignade ou de villégiature. Fort heureusement, une amélioration de la qualité de l'eau de la rivière Saint-Maurice a été enregistrée depuis la réduction du flottage du bois et depuis que les municipalités et industries se sont munies de systèmes de traitement des eaux usées.

Les orientations et les moyens d'action régionaux

- Développement du potentiel d'activités récréatives sur la rivière Saint-Maurice;

- Tenir compte de la fragilité des rives et de la nécessité de conserver les sites soutenant la biodiversité;
- Poursuivre les efforts de dépollution, de restauration et de conservation dans tous les secteurs de la rivière.

C) Les mines en Mauricie—Bois-Francis-Drummond (contexte)

Il n'y a plus, actuellement, aucune activité minière sur le territoire de la région. Toutefois, les activités d'exploitation passées ont laissé une quantité importante de résidus miniers susceptibles d'influer sur l'écologie végétale, animale et humaine. Ces minerais et résidus miniers sont fortement concentrés en métaux lourds et dépassent souvent certains critères reconnus de réhabilitation des sols contaminés. L'acidité, due à la composante sulfureuse des résidus, amènera tôt ou tard une solubilisation des métaux lourds et leur remise en circulation dans la chaîne alimentaire. Enfin, les emplacements peuvent eux-mêmes représenter des dangers physiques pour les gens, principalement les enfants, qui les utilisent comme aires de loisirs.

D) Les pâtes et papiers dans la Mauricie—Bois-Francis-Drummond (contexte)

Les usines actuelles se tournent de plus en plus vers la fabrication de produits à haute valeur ajoutée et ces derniers sont principalement exportés en dehors du pays, particulièrement aux États-Unis, ce qui représente une source importante de devises étrangères. La main-d'œuvre dans ce secteur d'activité est qualifiée et abondante, et la R&D est très active dans ce secteur. Malgré le fait que plusieurs des usines de la région aient modernisé leurs installations au cours des dernières années, plusieurs possèdent encore de très vieilles machines. Plusieurs usines ont remplacé ou réduit l'utilisation du chlore dans le procédé de blanchiment de la pâte, mais l'image environnementale négative que certaines de nos papeteries ont en Europe persiste en raison de l'utilisation d'un produit chloré pour le blanchiment. Bien que la plupart des fabriques soient localisées en milieu urbain résidentiel et à proximité d'un cours d'eau, toutes les usines de la région sont équipées de systèmes de traitement des effluents flexibles, efficaces et performants. Cependant, plusieurs de ces usines sont vulnérables aux fluctuations du marché, car elles concentrent leurs activités dans le papier journal. Le transport des matières premières se fait principalement par camions engendrant des risques et des nuisances en milieu urbain. Enfin, les plans d'urgence établis conjointement avec les municipalités ou le ministère de la Sécurité publique sont incomplets.

Les orientations et les moyens d'action

- Exportation de l'expertise (procédés et traitement biologique des effluents);
- Intégration d'une meilleure gestion environnementale:
 - développer l'accréditation ISO 14000;

- poursuivre les efforts dans la R&D dans le but d'atteindre le statut d'usine à effluent zéro;
- tenter de réduire à la source la production de déchets;
- Investissements en R&D:
 - moderniser les équipements d'épuration de l'air;
 - informatiser davantage les procédés améliorant le suivi environnemental à l'usine et la prévention des accidents environnementaux;
- Amélioration de l'image corporative:
 - faire connaître leurs réalisations en matière de protection des cours d'eau;
 - investir davantage localement dans des projets fauniques, environnementaux, sociaux ou éducatifs.

E) Les industries dans la Mauricie—Bois-Francis-Drummond (contexte)

La région possède des infrastructures favorisant la mise en place d'industries de haute technologie et, en périphérie, de petites industries d'appoint. Les industries du Parc industriel de Bécancour travaillent en étroite collaboration avec le MEF par la mise en place d'un système de surveillance de qualité. Bien que, depuis quelques années, on constate que les industries mettent en place des technologies favorisant la réutilisation ou le recyclage de leurs déchets, de nombreuses industries d'envergure produisent encore de grandes quantités de déchets, ayant pour effet de générer plusieurs sites privés de lieux d'enfouissement de déchets industriels. Malgré le fait que plusieurs industries aient cessé leurs activités engendrant des problèmes de sols contaminés, de déchets enfouis et de bâtiments contaminés, on constate qu'elles sont de plus en plus sensibilisées et que la prise en charge de ces lieux est amorcée. La décontamination de ces lieux représente des coûts élevés afin de rendre ces lieux acceptables. Finalement, on déplore dans la région la présence de vieilles industries pour lesquelles l'application des technologies de pointe est rendue plus difficile.

Les orientations et les moyens d'action

- Développement et mise en place par les industries du système 3R-V:
 - mettre en place des technologies permettant la réutilisation de certaines ressources;
 - favoriser une gestion des résidus générés pour les usines de transformation du bois, soit par le compostage sylvicole ou la valorisation en collaboration avec le secteur agricole;
- Modernisation de procédés;

- Prise en charge par les industries des lieux contaminés afin de les rendre compatibles à la Politique de réhabilitation des sols contaminés.

F) L'énergie en Mauricie—Bois-Francis-Drummond (contexte)

La région produit elle-même son électricité, faisant en sorte qu'elle dispose d'une haute capacité. L'expertise dans un domaine pointu comme la transformation énergétique de la biomasse est présente. Les sources d'énergie sont très diversifiées et l'on doit se questionner sur le choix qu'apportent ces nombreuses sources (présence d'une centrale nucléaire, projets de cogénération au gaz, centrale thermique au mazout, centrale au fil de l'eau, etc.).

Les orientations et les moyens d'action

- Implantation pour des solutions d'appoint:
 - installer des petites centrales hydroélectriques au fil de l'eau;
- Concertation:
 - organiser un débat public portant sur les véritables besoins en énergie et sur l'orientation des modes de production énergétiques;
- Favoriser le développement d'avenues nouvelles:
 - encourager la R&D portant sur des avenues tel le projet sur l'Hydrogène de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

G) Les activités de transport en Mauricie—Bois-Francis-Drummond (contexte)

Le réseau routier est très efficace grâce à ses deux autoroutes (une sur chaque rive) facilitant ainsi les déplacements vers les autres régions et les grands centres. Il a par contre pour conséquences d'augmenter les risques d'accidents routiers ainsi que la pollution atmosphérique, sonore et visuelle. Le transport par rail comporte des infrastructures importantes et grâce aux deux ports en eaux profondes, la région accède facilement au marché international. La faiblesse se situe au niveau du lien aéronautique avec les grands centres qui manque d'efficacité. Il manque également de concertation dans la planification des corridors de transport de matières dangereuses.

Les orientations et les moyens d'action

- Cessation du flottage du bois;
- Détermination de solutions pour pallier l'augmentation du transport routier, principalement du trafic lourd.

H) L'agriculture dans la Mauricie—Bois-Francis-Drummond (contexte)

La région occupe le premier rang au Québec dans les productions laitière, bovine, ovine et de la volaille; la production porcine se situe au quatrième rang. Parmi les autres productions, mentionnons les grandes cultures, l'acériculture, la serriculture et la culture maraîchère, laquelle contribue pour plus du cinquième de la production au Québec. Le secteur de la transformation compte plus d'une centaine d'entreprises et crée près de 5 000 emplois. Les agriculteurs sont de plus en plus informés et conscients des impacts environnementaux associés à leurs activités, et l'expertise technique est facilement accessible. Cependant, un grand nombre d'entreprises agricoles doivent effectuer le virage environnemental. Il y a un manque de concertation régionale et absence de plan directeur de développement.

Les orientations et les moyens d'action

- Dynamiser le milieu rural:
 - maximiser le développement et l'utilisation des potentiels humains et naturels tout en favorisant l'occupation du territoire;
 - concerter le milieu;
 - favoriser l'émergence de secteurs d'activité complémentaires à l'activité agricole;
- Favoriser l'essor du secteur bioalimentaire:
 - développer les marchés régionaux;
 - favoriser le développement de la transformation et de la surtransformation.

I) La forêt en Mauricie—Bois-Francis-Drummond (contexte)

La région comporte des sols riches et fertiles, un accès à la ressource sans entraves et restrictions majeures et la présence de plusieurs industries du secteur forestier. Toutefois, il y a insuffisance des mécanismes de contrôle et un manque de vision à long terme pour l'aménagement. Il manque de débouchés pour certains produits et il s'effectue peu de recherche sur l'utilisation des sous-produits de la forêt. Le protectionnisme étranger, la déficience dans l'application de la Loi sur les forêts privée ainsi que l'absence de marché pour les bois feuillus de faible qualité diminuent la capacité d'aménagement en forêt publique.

Les orientations et les moyens d'action

- Favoriser l'aménagement des ressources en vue d'un développement durable;
- Sensibiliser la population aux ressources de la forêt et à son aménagement;
- Aménager la ressource forêt de façon intégrée;
- Augmenter le rendement de la forêt;
- Développer de nouveaux marchés;
- Revitaliser le milieu rural par le développement forestier;
- Favoriser l'établissement des propriétaires sylvicoles;
- Développer des incitatifs fiscaux pour la revalorisation des terres boisées.

J) La gestion des déchets en Mauricie—Bois-Francis-Drummond (contexte)

Le milieu est très dynamique, engagé et conscientisé à la récupération et au recyclage grâce à la collaboration de ses trois régions intermunicipales et des groupes environnementaux et il existe un dynamisme. Cependant, dans certains territoires, il y a un manque de participation, laissant ce rôle à l'entreprise privée et privilégiant par conséquent l'enfouissement. Par ailleurs, la région possède un certain nombre de lieux présentant des problèmes de contamination. La gérance de ces sites privés couplée de la proximité des grands centres font en sorte que la région risque de recevoir des déchets provenant d'autres régions.

Les orientations et les moyens d'action

- Étendre à l'ensemble du territoire la gestion des déchets par les 3R-V;
- Favoriser la prise en charge de chaque région, par des moyens qui lui sont propres, de ses matières résiduelles.

5.5 Région administrative 05 : Estrie

La population estrienne s'élevait à 280 000 habitants en 1994 et se divise en sept MRC. La démarche estrienne s'est déroulée en deux volets, soit une tournée des MRC suivi de la tenue d'un colloque le 2 décembre 1995. Au terme de cette consultation, plus de 28 réussites et 45 projets ont été répertoriés.

A) Aménagement du territoire et transport en Estrie (contexte)

Bien que près de la moitié de la population estrienne habite dans les environs de Sherbrooke, la région est à majorité rurale, ce qui réduit les impacts de la concentration humaine. De plus,

quelques municipalités appliquent une réglementation municipale visant à limiter l'usage des pesticides en milieu urbain. Toutefois, il existe peu de services d'entretien qui emploient des techniques écologiques.

Les orientations et les moyens d'action

- Encouragement des aménagements qui concilient l'occupation humaine et l'environnement;
- Privilégier différentes formes d'écotourisme;
- Détermination de solutions à la problématique reliée à l'utilisation de pesticides en milieu urbain;
- Revitalisation et verdissement du centre-ville;
- Surveillance de nouveaux projets:
 - étudier attentivement des nouveaux projets en matière de transport afin de s'assurer de leur pertinence;
 - veiller à ce que tout projet de construction et de rénovation routière considère les impacts environnementaux et s'accompagne de mesures d'atténuation appropriées;
- Limitation de l'impact des véhicules sur l'environnement:
 - encourager l'utilisation du covoiturage et du transport en commun;
 - favoriser un meilleur usage du réseau ferroviaire permettant de limiter la circulation lourde sur les axes routiers.

B) Le climat et l'atmosphère en Estrie (contexte)

Les concentrations d'ozone troposphérique sont trop élevées en milieu rural. De plus, l'impact des pluies acides varie selon les secteurs. Ainsi, les sols de la partie ouest de la région, dotés d'un bon pouvoir tampon, équilibrent assez bien l'acidité des pluies. À l'opposé, le secteur de la MRC granit est détérioré par les pluies acides. D'ailleurs, le lac Mégantic est le seul dans la région à être en voie d'acidification. On attribue l'origine principale des pluies acides aux états frontaliers américains ainsi qu'à la région de Montréal. Mis à part la présence des papetières, peu d'industries ont un impact sur la qualité de l'air. Enfin, parmi les menaces qui visent la région et le reste du Québec, il y a le mode de consommation effréné de la société qui génère une quantité importante de CO₂ et de polluants atmosphériques.

Les orientations et les moyens d'action

- Application et respect d'un règlement portant sur l'abattage d'arbres:
 - mettre en oeuvre un programme de sensibilisation au sein des propriétaires

forestiers;

- Encouragement à la rédaction des plans de gestion multisectoriels;
- Développement de méthodes alternatives d'exploitation forestière;
- Réduction de la pollution associée aux émissions atmosphériques:
 - assainir les effluents atmosphériques des industries de pâtes et papiers, particulièrement celles qui produisent de la pâte Kraft et dont les émissions sont sulfureuses;
 - agir sur les rejets de CO₂ dus à la mauvaise utilisation des poêles à bois et à l'usage de l'automobile.

C) Les déchets en Estrie (contexte)

La gestion des déchets est une préoccupation majeure du milieu municipal de même que des groupes écologistes ou de l'industrie de l'environnement. Aussi, le compostage domestique est de plus en plus populaire, la gestion des déchets biomédicaux est réglementée et la récupération des textiles se fait sur une base régulière. Sur le plan de la gestion des DDD, la région compte deux dépôts semi-permanents. Hormis l'usine d'épuration des eaux usées qui valorise ses boues à 100 %, la gestion des boues sur l'ensemble du territoire est encore problématique. Enfin, d'importants investissements ont été réalisés ces dernières années pour l'amélioration des sites d'enfouissement dans le but de répondre aux normes d'exploitation. Cependant, certaines municipalités disposent toujours de leurs déchets dans des dépôts en tranchée dont les mesures de sécurité sont considérablement moins strictes que celles d'un LES régulier. Enfin, sa proximité avec les États-Unis fait de l'Estrie une région vulnérable à l'importation de déchets américains sur son territoire.

Les orientations et les moyens d'action

- Détermination de solutions acceptables, compte tenu de la volonté actuelle manifestée par tous les intervenants;
- Gestion par les 3R-V;
- Poursuivre les efforts de récupération amorcés;
- Développer le marché des matières résiduelles non conventionnelles;
- Solutionner le problème de la gestion des boues d'épuration et de fosses septiques;
- Procéder à la restauration des sites contaminés;
- Étendre les activités de compostage aux secteurs industriel, commercial et institutionnel.

D) La faune, la flore et les habitats en Estrie (contexte)

L'Estrie compte de nombreux milieux naturels de qualité. En effet, trois parcs, deux réserves et

une ZEC se partagent le territoire. Plusieurs milieux humides font l'objet de mesures de protection et certains lacs abritent jusqu'à 40 espèces de poissons. Par contre, les teneurs en BPC, en HAP et en pesticides organochlorés sont élevées, notamment dans les sédiments et la chair des poissons du lac Magog. La population de cerfs de Virginie est l'une des plus importantes au Québec. Cependant, plusieurs espèces sont fortement exploitées, dont l'orignal, l'ours noir et la loutre. On retrouve également sur ce territoire plusieurs espèces végétales rares. La nouvelle Agence de mise en valeur de la forêt privée encourage les producteurs forestiers à préserver les sites naturels sur leur territoire, tandis qu'une meilleure gestion du fumier associée aux efforts de protection des plans d'eau contribueront à l'amélioration des écosystèmes aquatiques.

Les orientations et les moyens d'action

- Augmentation de la superficie du territoire protégé:
 - poursuivre les efforts de conservation des habitats fauniques;
 - faire figurer aux schémas d'aménagement des MRC les nombreuses zones humides qui ne bénéficient toujours pas de protection officielle malgré leur importance sur le plan faunique;
- Maintien des populations à un niveau acceptable:
 - assurer une gestion étroite de la gestion faunique;
 - éviter la surexploitation;
 - sensibiliser les producteurs forestiers à la préservation des habitats.

E) L'énergie en Estrie (contexte)

La majeure partie de l'Estrie, à l'exception de son extrême est, résiste assez bien aux pluies acides en raison de sol calcaire. De plus, l'absence de grands barrages et d'importantes centrales sur le territoire limite l'impact de l'hydroélectricité sur les écosystèmes. L'impact est d'autant plus réduit qu'Hydro-Québec déboise mécaniquement ses emprises sans utiliser de phytocides. L'avènement de Gaz Métropolitain sur la scène régionale a permis de convertir les principales industries de l'huile lourde au gaz naturel. Ces changements ont apporté une diminution significative des émissions de soufre et d'oxydes d'azote contenus dans l'huile lourde. Plusieurs organisations de la région (municipalités, entreprises, maisons d'enseignement) ont remporté plusieurs prix mérites et participent à l'effort collectif d'économie d'énergie. Par la présence de plusieurs industries de transformation du bois, l'Estrie possède un bon potentiel de cogénération permettant de valoriser les résidus forestiers.

Les orientations et les moyens d'action

- Favoriser l'utilisation des sources d'énergie renouvelables;

- Favoriser l'efficacité énergétique et d'autres formes d'économie d'énergie;
- Encourager les projets de cogénération qui intègrent à la fois l'utilisation de la biomasse inutilisable et un souci de performance énergétique;
- Prévenir une hausse de la demande énergétique.

F) L'agriculture en Estrie (contexte)

En Estrie, l'agriculture ne se pratique pas de façon aussi intensive que dans la plaine du St-Laurent, et bien peu de producteurs sont sensibles à l'importance des pratiques culturales pour la conservation des sols. Par ses vallons et ses collines, cette région est très sujette à l'érosion. Dans certains secteurs, les pertes de sols sont supérieures au taux de renouvellement annuel. Par ailleurs, la région ne rencontre pas de problèmes de surplus de fumier, puisque les terres disponibles sont suffisantes pour épandre le fumier produit. Certaines lacunes existent quant aux quantités utilisées, au type et à la période d'épandage. Bien qu'il se consomme beaucoup de pesticides et d'engrais, ces produits sont surtout utilisés dans les cultures de maïs, de pommes et d'arbres de Noël. L'élevage constitue donc la première activité agricole de la région, et l'espace cultivable est principalement occupé par les plantes fourragères destinées à nourrir les bovins. Enfin, l'agriculture écologique compte de nombreux adeptes.

Les orientations et les moyens d'action

- Adopter des pratiques culturales adéquates;
- Favoriser la protection des berges et des sols:
 - adopter les règlements municipaux et dans les schémas d'aménagement;
 - les municipalités se doivent d'inclure et de faire respecter les recommandations du MEF et du MAPAQ;
 - poursuivre les efforts visant à améliorer la gestion du fumier puisque, de l'avis général, de sérieuses déficiences sont encore à corriger;
 - continuer à améliorer les échanges entre le monde agricole et celui de l'environnement;
- Minimiser les impacts de l'agriculture sur l'environnement tout en répondant adéquatement aux exigences du marché.

G) Les activités industrielles et commerciales en Estrie (contexte)

Bien que l'Estrie soit une région à vocation industrielle, le type d'industries qu'on y retrouve ne produit pas beaucoup de déchets dangereux. Toutefois, toute la problématique chez les petits et moyens générateurs est loin d'être cernée, et par conséquent, les moyens d'y remédier sont encore flous. Seulement sept entreprises sont inscrites au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Pour sa part, la firme Éka-Nobel produisant du chlorate de sodium est reconnue par le MEF pour utiliser une technologie à rejets zéro. Enfin, le virage «vert» est

amorcé dans plusieurs entreprises grâce à un programme d'initiative locale qui oeuvre pour l'implantation de comités sur l'environnement en milieu de travail. De plus en plus d'entreprises entreprennent également des démarches d'évaluation de la conformité, d'audits environnementaux et de mise en place de systèmes de gestion environnementale. Enfin, les firmes sont de plus en plus intéressées à maximiser l'utilisation de leurs résidus qu'elles perçoivent dorénavant comme des apports à l'entreprise plutôt qu'une perte à l'élimination.

Les orientations et les moyens d'action

- Limiter les apports de polluants à l'environnement:
 - continuer les efforts visant à limiter ces apports;
 - favoriser les efforts visant le traitement des eaux, de l'air et de réduction des déchets;
- Favoriser la mise en place de systèmes de gestion environnementale puisqu'elle permet d'intégrer les efforts de réduction, de récupération et de valorisation à l'échelle de l'entreprise:
 - concernant les déchets dangereux, les projets à venir doivent avoir pour objectif d'améliorer la gestion, surtout dans le cas des petits et des moyens générateurs;
- Poursuivre les recherches devant permettre de caractériser les résidus d'origine institutionnelle, commerciale et industrielle;
- Offrir aux entreprises qui développent des technologies, un site de démonstration qui permette d'obtenir une validation technique, sociale et économique.

H) La forêt en Estrie (contexte)

En Estrie, le portrait forestier est très différent de celui du reste du Québec en ce sens que la majeure partie de sa superficie est privée. Bien que certains exploitants abusifs vident encore la forêt sans tenir compte de sa régénération, les grandes coupes à blanc sont de plus en plus rares sur son territoire en raison de la petite superficie des lots privés. De nombreuses activités visant une exploitation forestière plus judicieuse sont en cours dans la région. Très actifs, les groupements forestiers offrent des conseils d'ingénieurs forestiers aux propriétaires qui veulent aménager leur forêt. De plus, presque toutes les MRC ont établi des règlements pour contrôler l'abattage d'arbres en forêt privée. Au niveau de la forêt publique, les méthodes d'exploitation ont éliminé l'usage de phytocides depuis bon nombre d'années. La coupe jardinatoire qui favorise la régénération naturelle ainsi que le concept de développement durable «forêt habitée» gagnent en popularité.

Les orientations et les moyens d'action

- Appliquer et faire respecter par les MRC le règlement portant sur le contrôle d'abattage d'arbres;
- Mettre en place un programme de sensibilisation au sein des propriétaires forestiers;
- Encourager la rédaction de plans de gestion multisectoriels en même temps que le développement de méthodes alternatives d'exploitation forestière.

I) Les mines en Estrie (contexte)

L'exploitation minière de cette région se concentre sur les matériaux inertes - le quartz, l'amiante, la chaux et le talc - qui n'ont que peu d'effets sur l'environnement outre les poussières, le bruit et les matières en suspension dans l'eau. Les perturbations notées sont donc reliées à leur exploitation. D'autre part, la région comprend d'anciens sites miniers d'autres types de minerais souvent générateurs d'acidité. Tous les sites pouvant porter atteinte à la santé publique et à l'environnement ont été restaurés, tandis que quelques autres continuent de libérer de l'acide dans l'environnement. Des améliorations ayant été apportées notamment sur les rejets de poussières de la mine d'Asbestos ont permis d'enrayer le problème de l'amiantose. L'aspect visuel de cette région est dégradé et l'on permet la construction résidentielle de plus en plus près des imposantes haldes minières de cet endroit. L'exploitation des carrières et des sablières est importante en Estrie et comporte des désagréments liés à la poussière, au bruit et à la circulation de véhicules lourds. Lorsque inexploitées et non restaurées, ces sites causent plusieurs désagréments dont le ralentissement de la reprise de la végétation.

Les orientations et les moyens d'action

Les aspects à favoriser sont ceux de la restauration des anciens sites miniers, de la revégétalisation des haldes ainsi qu'un amendement au *Règlement sur les carrières et sablières*. De plus, il faudrait améliorer la communication entre les exploitants et les habitants du voisinage afin de trouver des terrains d'entente où les intérêts de chacun seraient conciliés.

J) Les lacs et les cours d'eau en Estrie (contexte)

La région est très active dans le domaine de la gestion de l'eau : 82 % de la population estrienne totale est desservie par un système de distribution, et plusieurs initiatives d'économie d'eau sont en cours tant sur le plan domestique qu'industriel ou institutionnel. Toutefois, des problèmes bactériologiques persistent sur plusieurs petits réseaux d'approvisionnement en eau potable. Au chapitre des eaux usées, 77 % de la population est desservie par un système de traitement, et diverses technologies nouvelles sont expérimentées sur son territoire. Enfin, de nombreuses organisations se préoccupent de la protection des plans et des cours d'eau. On sait que, lorsque mal réalisés, les aménagements riverains peuvent être très dommageables pour l'environnement lacustre. Enfin, les cours d'eau du sud de la région traversent des secteurs très agricoles, contribuant à leur dégradation. Bien que de nombreux efforts soient consacrés à l'assainissement, le processus d'eutrophisation demeure accéléré dans plusieurs lacs.

Les orientations et les moyens d'action

Le développement durable dans ce domaine devrait passer par la poursuite des travaux d'assainissement résidentiel, municipal, industriel et agricole ainsi que par la protection des lacs qui servent de réservoirs d'eau potable. Ces activités seraient en grande partie concertées par le Comité de bassin de la rivière St-François. De plus, il faudrait continuer de s'intéresser au développement d'activités éducatives et d'aménagement respectueuses des écosystèmes, qui permettent aux populations de prendre contact avec ces milieux et qui les incitent à les protéger. Beaucoup d'efforts restent à faire pour contrer la pollution diffuse du secteur agricole et par les écoulements de fosses septiques non conformes.

5.6 Région administrative 06 : Montréal

Pour des raisons d'ordre financier de temps et compte tenu du nombre imposant d'intervenants en matière d'environnement localisés sur son territoire, il a été convenu avec le Secrétariat d'ÉcoSommet que les responsables de la consultation de Montréal procèdent par voie de questionnaires écrits. Toutefois, plusieurs intervenants rejoints de cette façon ont souhaité rencontrer les autres pour échanger. Ainsi, les responsables de la consultation ont organisé deux rencontres. Contrairement aux autres régions du Québec, la région administrative de Montréal n'a donc pas fait l'objet de nombreuses consultations locales menant à une vaste consultation et à une concertation régionale. Leurs démarches a cependant permis de recueillir beaucoup d'information. Parfois très contradictoires et surtout très nombreux, les moyens d'action proposés par les intervenants ne sont pas tous énumérés. Cependant, à la lecture du rapport de la région de Montréal, certaines orientations se dégagent.

A) Le milieu urbain et le territoire dans la grande région de Montréal (contexte)

En 1992, la population de la région administrative de Montréal s'élevait à 1,8 million d'habitants, et cette région comporte une activité industrielle et commerciale très importante.

Orientations et moyens d'action

- Adopter des moyens visant à freiner l'étalement urbain;
- Encourager à restaurer le centre-ville:
 - octroi de subventions à la rénovation;
 - réduction de taxes foncières;
- Créer, conserver et restaurer les espaces verts existants sur le territoire :
 - favoriser le partenariat entre les intervenants;

- adopter une réglementation municipale plus protectionniste;
- formation des intervenants et des responsables sur la gestion intégrée des espaces verts;
- Protéger les paysages et le patrimoine naturel.

B) Le transport dans la grande région de Montréal (contexte)

Le thème transport est celui ayant retenu le plus l'attention des intervenants de la région. Au cours des 10 dernières années, la circulation sur les routes de cette région a connu une croissance soutenue principalement due au phénomène de l'étalement urbain. En effet, durant cette période, on a recensé une augmentation importante de la population en périphérie, pendant que la très grande majorité des emplois sont demeurés sur l'île de Montréal. Le transport en commun, pendant ce temps, subissait une baisse d'achalandage, car le réseau était considéré inadéquat pour ces milliers de personnes vivant en périphérie de l'île. D'un autre côté, la mondialisation des échanges favorise non seulement le trafic ferroviaire et portuaire de conteneurs, mais surtout l'utilisation de plus en plus importante du camionnage pour le transport des marchandises. Les infrastructures routières sont non seulement de plus en plus importantes, mais aussi vieillissantes.

Orientations et moyens d'action

- Réduire l'utilisation de la voiture individuelle ou du transport par camion:
 - développer davantage (améliorer les interconnexions) et promouvoir l'utilisation du système de transport en commun;
 - implanter des stationnements localisés en amont du réseau de transport en commun et augmenter les frais de stationnement au centre-ville;
 - réintroduire le système de péage;
 - poser un moratoire sur la construction de nouvelles routes;
 - favoriser le télétravail et les horaires de travail variables pour réduire la circulation;
 - détourner le camionnage de transit vers les autoroutes périphériques;
 - encourager l'équité relativement au financement gouvernemental entre le transport des marchandises par rail et le transport routier;
 - promouvoir l'utilisation de modes de transport non motorisés sur de courtes distances (p. ex.: marche, bicyclette, etc.);
- Adopter des mesures permettant de freiner l'étalement urbain;
- Élaborer des programmes, des politiques économiques, fiscales et autres privilégiant la rénovation et la construction domiciliaire sur l'île;

- Décontaminer et consolider des structures portuaires et ferroviaires existantes:
 - établir un plan d'action comportant un échéancier;
- Promouvoir et améliorer l'efficacité énergétique des transports:
 - réduire la taille du parc des véhicules dans les administrations publiques;
 - encourager le personnel à utiliser le transport en commun;
- Établir un niveau de consommation énergétique global (chiffré) pour les prochaines années compatible avec les engagements internationaux.

C) Le climat et la pollution atmosphérique dans la grande région de Montréal (contexte)

Le secteur des transports constitue une source importante d'émissions de plusieurs polluants. Malgré le fait que l'on ait enregistré une diminution de certains polluants atmosphériques au cours des 15 dernières années à Montréal, la présence d'ozone dans les basses couches de l'atmosphère (responsable de la création de smog) atteint parfois des niveaux posant un risque pour la santé humaine et la végétation. Outre le transport routier comme source première de pollution atmosphérique, il y a sur le territoire de la CUM une variété impressionnante d'industries polluantes. Au total, 135 usines utilisent des quantités élevées de solvants dont les émissions favorisent la formation d'ozone atmosphérique. La CUM détient 24 postes d'échantillonnage pour mesurer la qualité de l'air.

Orientations et moyens d'action

- Améliorer le contrôle des émissions fugitives:
 - adopter un code de pratique portant sur les méthodes de contrôle (règlement sur la qualité de l'air de la CUM);
 - exiger du gouvernement qu'il mette en place un plan pour contrôler les émissions fugitives des hydrocarbures des trois raffineries québécoises de pétrole;
 - établir un seuil de détection plus strict afin de protéger la santé des gens habitant autour des raffineries et des réservoirs d'entreposage d'hydrocarbures;
 - multiplier les efforts au chapitre du contrôle des particules respirables et des substances toxiques;
 - resserrer le règlement sur la qualité de l'air sur le territoire de la grande région de Montréal;
- Réduire des émissions de produits toxiques pour l'adoption de stratégies et plans d'action:

- adopter des stratégies;
- Améliorer la qualité de l'air intérieur:
 - adopter des mesures réglementaires touchant notamment les produits du tabac, les systèmes de ventilation et de climatisation, les matériaux de construction et les produits d'entretien

D) L'énergie pour la grande région de Montréal:

Orientations et moyens d'action

- Développer des énergies alternatives:
 - conserver la filière hydroélectrique comme énergie de base à la production électrique au Québec;
 - développer des sources d'énergie alternatives respectueuses de l'environnement;
- Conserver l'énergie et réduire la demande:
 - développer des programmes d'économie d'énergie;
 - promouvoir des mesures incitatives et des mesures réglementaires, soit pour tenter de réduire les demandes en énergie ou pour encourager l'utilisation d'énergies alternatives ou combinées, particulièrement durant les périodes de pointe;
- Créer un organisme institutionnel d'encadrement.

E) Le milieu agricole dans la grande région de Montréal (contexte)

L'urbanisation et l'étalement urbain, incluant l'expansion du réseau routier, exercent de fortes pressions sur les espaces naturels de la région de Montréal. En 1991, sur le territoire de la CUM, il ne restait qu'une superficie de 1 947 ha de sol agricole contre 2 658 ha en 1980 et près de 20 000 ha de sol à haut potentiel agricole auraient été sacrifiés entre 1964 et 1973 en faveur de l'urbanisation. Les gazons, à eux seuls, occupent la 2^e place concernant la surface occupée par les cultures. De plus, en milieu urbain, 3 à 6 fois plus de pesticides sont appliqués par unité de surface.

Orientations et moyens d'action

- Voir à la conservation des espaces agricoles:
 - restreindre et annuler le dézonage des terres agricoles sur l'île de Montréal;
- Réduire l'utilisation de pesticides;
- Promouvoir l'achat d'aliments produits dans la région, particulièrement ceux issus de méthodes d'agriculture biologique.

F) La pollution sonore dans la grande région de Montréal (contexte)

L'accroissement des débits de circulation et l'augmentation du nombre de camions lourds en milieu urbain provoque une détérioration de l'environnement sonore. L'écran antibruit constitue la solution privilégiée jusqu'à présent, mais cela se fait à un coût élevé.

G) Les déchets dans la grande région de Montréal (contexte)

Le Centre de tri et d'élimination de déchets (CTED) est un centre multifonctionnel de récupération des matières récupérables et d'élimination des déchets pour l'ensemble de l'île de Montréal. On y traite près de 50 000 tonnes métriques de matières en plus de composter 5 000 tonnes de résidus et de concasser 38 000 tonnes de béton, chaque année. Le CTED, qui a vu son achalandage réduit au cours des dernières années, aurait fait l'objet d'importants travaux permettant de récupérer les biogaz. On a ainsi prévu alimenter une centrale électrique de 25 MWh. Un problème de taille, relié à la lixiviation des eaux souterraines, a pu être résolu grâce à l'instauration d'un système de traitement permettant ainsi de réduire les impacts sur la nappe phréatique. En ajoutant à la collecte sélective en bordure de rue les 121 lieux de dépôt d'apport volontaire, la collecte des vieux vêtements et la distribution de composteurs domestiques, un total de près de 20 000 tonnes de matières ont été détournées de l'élimination en 1993, soit moins de 5% de la production totale de déchets. Par son programme Éco-quartier, la ville de Montréal appuie et soutient financièrement les organismes sans but lucratif désirant travailler dans le sens des 3R-V. Rappelons que la plupart des déchets de l'île de Montréal sont enfouis à l'extérieur de la région. Malgré tout, le Centre de tri et d'élimination des déchets est l'un des cinq plus gros sites d'enfouissement en milieu urbain en Amérique du Nord.

Orientations et moyens d'action

- Développer la gestion des déchets par les 3R-V:
 - favoriser la conservation, la réduction, la réutilisation et le recyclage-compostage;
 - augmenter le prix de l'enfouissement des déchets afin qu'il reflète le véritable coût environnemental;
 - régionaliser la gestion des déchets;

- répartir équitablement les installations de traitement à travers l'île;
- mettre sur pied un réseau de Ressourceries (centres communautaires effectuant les 3R) afin de transformer les déchets en ressources localement et régionalement;
- Démocratiser le processus de prise de décision en matière de déchets et la gestion publique;
- Responsabiliser les générateurs de déchets:
 - voir à l'imposition de frais d'utilisation en fonction de la quantité et du type de déchets des entreprises;
 - implanter des programmes locaux, de gestion des déchets, de réduction à la source et de compostage pour les institutions gouvernementales et paragouvernementales, les bureaux et les résidences;
- Éduquer, former et sensibiliser:
 - mettre sur pied un vaste programme d'éducation au sein des institutions d'enseignement d'abord, afin de supporter l'ensemble des citoyens dans leurs démarches;
 - évaluer la participation des citoyens aux programmes de gestion actuels, relever les lacunes et bonifier ces programmes;
 - les institutions gouvernementales et paragouvernementales doivent devenir des modèles en adoptant des mesures touchant les 3R dans leur milieu respectif;
 - favoriser l'acquisition de biens durables et fabriqués dans la région;
- Réduire et éliminer les déchets dangereux;
 - effectuer de la R&D en vue de trouver des matières alternatives ou de remplacement;
 - voir au développement et au respect des normes applicables en matière de déchets dangereux;
 - voir au développement de bonnes pratiques industrielles et commerciales qui sont proactives.

H) L'eau dans la grande région de Montréal (contexte)

La consommation moyenne d'eau potable per capita serait beaucoup plus élevée à Montréal qu'ailleurs au Québec et s'expliquerait par le très grand nombre d'institutions et d'industries sur son territoire. En général, la qualité de l'eau potable dans la région de Montréal est excellente.

La quasi-totalité des eaux usées provenant du territoire de la CUM se dirige vers la station d'épuration située à Rivière-des-Prairies. Cette usine traite quelque 2,7 millions de mètres cubes d'eaux usées par jour, plus de la moitié du total québécois. Un traitement primaire physicochimique y est effectué, ne permettant pas d'éliminer les contaminants toxiques. D'après certaines études, la toxicité potentielle des décharges de la station d'épuration se comparerait à celle de certains grands complexes industriels le long du fleuve. Enfin, la contamination des sédiments par le mercure et d'autres métaux est une problématique importante qui caractérise la région montréalaise.

- **Orientations et moyens d'action**

- Réduire et surveiller l'apport de polluants dans les cours d'eau:
 - encourager la mise à exécution des plans de réduction des rejets liquides des 50 industries relevées lors du PASL-1;
 - vérifier les apports ponctuels provenant des déchets enus ou non et des substances potentiellement toxiques;
- Améliorer nos connaissances pour mieux contrôler certains phénomènes tels les effets associés au débordement des eaux;
- Réduire la consommation d'eau potable de la part des citoyens et des industries:
 - sensibiliser, informer et éduquer les citoyens sur l'utilisation de l'eau;
 - entreprendre diverses actions locales tel le stockage d'eau de pluie. (Pour une utilisation à des fins diverses comme l'arrosage extérieur);
 - favoriser par une réglementation, la mise sur pied d'aménagements paysagers privés ou publics consommant peu ou pas d'eau potable et utilisant des espèces indigènes;
- Créer des emplois dans le créneau de la consommation et du traitement de l'eau:
 - mettre sur pied des mesures énergiques de conservation et de traitement de l'eau;
 - instaurer un vaste programme d'économie et de réduction de la consommation d'eau potable pour tous les utilisateurs;
- Développer et mettre en application de nouvelles technologies:
 - utiliser de nouveaux traitements pour les eaux usées domestiques faisant appel à des technologies plus novatrices comme le compostage;
 - établir un plan d'action doté d'un échéancier en vue d'effectuer le

traitement secondaire et même tertiaire des effluents de la station d'épuration de la CUM à Rivière-des-Prairies.

I) La contamination des sols dans la grande région de Montréal (contexte)

La région de Montréal subit aujourd'hui les conséquences de plusieurs décennies d'industrialisation. Ce problème constitue un défi environnemental de taille. Les cas les plus notoires de sols contaminés sont la zone de raffineries de l'est de Montréal, les terrains du sud-ouest de Montréal abandonnés à la suite de la désindustrialisation, la nappe phréatique des lagunes de Mercier et les terrains de la compagnie La Salle Coke. Plusieurs études pour la restauration de sols ou de lieux d'élimination contaminés ont été réalisées (GERLED et le GERSOL). Ces études ont notamment permis de mettre sur pied plusieurs programmes de décontamination ou encore de développer des stratégies d'encadrement du développement de ces terrains.

Orientations et plan d'action

- Créer un fonds de réhabilitation des sols contaminés;
- Restaurer les anciens sites contaminés (sites orphelins) pour soutenir les industries, car ces dernières, créatrices d'emplois, doivent prendre en compte les coûts inhérents à la décontamination lorsque vient le temps d'investir dans la région (compétition intrarégionale et interprovinciale pour le choix d'un site);
- Créer une table de concertation en matière de sols contaminés permettant d'asseoir ensemble les partenaires provenant des trois paliers de gouvernements en question.

J) La faune, la flore et leurs habitats dans la grande région de Montréal (contexte)

Les espaces verts contribuent grandement à la qualité de vie des citoyens en plus de préserver les écosystèmes, améliorer le paysage urbain tout en permettant aux citoyens de maintenir un lien avec la nature. Malgré la volonté des municipalités et des gouvernements à protéger, à rendre accessible et à reverdir l'ensemble de l'île de Montréal, on compte très peu d'espaces verts pour le nombre d'habitants par rapport à d'autres grandes villes. Ce manque d'espaces verts et de parcs engendre un surachalandage humain et parfois même faunique. Bien que la région de Montréal inclue plusieurs sites riches en espèces ou abritant des espèces rares, c'est le territoire où il y a le moins d'espaces protégés au Québec. L'étalement urbain constitue certainement la menace la plus importante pour la diversité biologique avec les constructions domiciliaires et les infrastructures routières nombreuses. L'introduction d'espèces végétales exotiques peut avoir un impact important sur la flore à l'échelle locale, par exemple les plantes envahissantes de sous-bois. Certaines espèces floristiques ont même une incidence négative sur

la santé des humains, comme c'est le cas avec l'herbe à poux. La navigation commerciale, pour sa part, pose des désagréments majeurs aux frayères et entraîne l'érosion des berges. La concentration de l'ozone troposphérique constitue aussi une menace importante pour la flore et la faune.

Orientations et moyens d'action

- Concentrer les efforts vers le concept de biodiversité qui constitue à la fois un objectif et un indicateur du développement durable:
 - mettre en place une stratégie concertée de conservation des espaces naturels protégés et non protégés axée sur le maintien de la biodiversité;
 - élaborer des plans de développement qui tiennent compte de l'impact de la ville et de ses industries sur les écosystèmes;
- Protéger les ressources actuelles par les instances gouvernementales ou organismes voués à la protection et mise en valeur de ces dernières:
 - améliorer la concertation entre les différents intervenants;
 - fournir le support nécessaire aux organismes pour leur permettre d'expérimenter et de développer de nouvelles techniques de conservation, tout en leur permettant d'effectuer des suivis environnementaux nécessaires;
 - établir des mécanismes légaux permettant d'intervenir sur le contrôle du nombre d'espèces, les populations et les types d'écosystèmes devant être représentés à chaque endroit;
 - créer de nouveaux parcs régionaux et d'autres espaces à vocation récréative;
- Améliorer nos connaissances:
 - favoriser la recherche autant sur les écosystèmes en milieu urbain qu'en milieu rural;
 - attirer des étudiants spécialisés et des chercheurs en écologie par des mesures incitatives;
 - transmettre les connaissances acquises aux citoyens par des campagnes de sensibilisation.

K) Les industries et les commerces dans la grande région de Montréal

Orientations et moyens d'action

- Faire participer les industries et commerces à l'effort de mise en application du concept de développement durable:
 - appliquer et respecter les normes environnementales en vigueur;
 - harmoniser les normes édictées par les différents niveaux de gouvernement;
 - créer des comités sur l'environnement au sein de leurs organisations;
 - favoriser le développement au sein des entreprises de plans de gestion internes sur l'environnement et les pratiques environnementales qui surpassent celles en vigueur;
- Offrir un support aux entreprises:
 - encourager les entreprises performantes dans le contexte économique mondial par une réduction des taxes et des impôts;
- Améliorer les connaissances:
 - financer la R&D de technologies propres;
 - rechercher des voies de solution et de financement pour la restauration des problèmes existants de contamination industrielle;
- Sensibiliser les entreprises et commerces à la formation, sensibiliser et éduquer la main-d'œuvre aux impacts environnementaux et à la problématique environnementale en général.
-

5.7 Région administrative 07 : Outaouais

Dans la région, la consultation s'est déroulée entre le 16 novembre et le 4 décembre 1995 dans cinq villes différentes, soit Maniwaki, Gatineau, Papineauville, Fort-Coulonge et Chelsea. Au total, 21 projets ont été retenus.

A) Le territoire en Outaouais (contexte)

Le territoire de l'Outaouais se distingue par le fait qu'il est moins densément peuplé que d'autres régions du sud du Québec et, par conséquent, la dégradation de l'environnement est moins perceptible. L'agriculture sur le territoire se pratique principalement à temps partiel et sur de plus grandes étendues, ce qui entraîne des impacts moins importants que dans d'autres régions. La forêt est la principale ressource naturelle et se distingue par la mixité de sa composition ainsi que par la qualité des essences. L'Outaouais ne compte toutefois pas d'aire protégée (parc provincial). Étant considéré comme le troisième centre urbain de la province, la région connaît un stress important lié à l'étalement urbain. Le développement urbain s'est fait de

façon désordonnée, compte tenu des attraits créés par la présence de la fonction publique fédérale et du taux de chômage très bas. Ce stress demeurera tant qu'il n'y aura pas une volonté de doter la région d'un service de transport en commun adéquat doublé d'une volonté de ramener les jeunes familles aux centres-villes. L'utilisation de l'espace pour le secteur industriel est relativement restreint. La gestion de son territoire suscite certaines difficultés dues en partie au partage de la frontière avec l'Ontario.

Les orientations et les moyens d'action

- Réalisation de la carte écologique et mise en oeuvre de cette dernière:
 - améliorer la gestion du territoire;
 - garantir une saine diversification économique;
 - démocratiser le processus de révision du schéma d'aménagement;
- Mise en place d'une politique de contrôle de l'étalement urbain.

B) La forêt dans l'Outaouais (contexte)

L'Outaouais possède une forêt mixte dont la partie feuillue compte des essences très recherchées. La main-d'oeuvre de la région est très compétitive et, récemment, les industries ont démontré un intérêt à travailler avec les acteurs de la communauté. Deux principaux problèmes sont rencontrés: le manque d'industries de transformation d'essences nobles et le manque d'aires protégées d'exploitation. On doit préciser que la multiplicité des entrepreneurs (plusieurs CAAF sur le même territoire) complique l'application des normes et règlements. C'est pourquoi il est essentiel que le ministère poursuive son engagement. Le concept de forêt habitée, les normes ISO ainsi que la certification environnementale comptent parmi les éléments favorables de ce secteur d'activité.

Les orientations et les moyens d'action

- Application rapide du concept de forêt habitée;
- Relever le défi des normes internationales en foresterie durable;
- Mise en place de la certification environnementale;
- Maintien de la biodiversité de la forêt.

C) La faune, la flore et les habitats de la région de l'Outaouais (contexte)

Dans la région, l'agriculture n'occupe pas une place très importante. Les effets négatifs qui lui sont généralement associés sont donc moins évidents. La région est favorisée par la présence de la Commission de la Capitale nationale (CCN), qui joue un rôle positif dans la conservation et la

mise en valeur de la faune et de la flore. Cependant, le financement de la CCN ayant été réduit l'a amené à revoir son mandat (délestage de terrains). C'est une fierté pour les citoyens urbains que de pouvoir facilement accéder au milieu naturel «sauvage». La population en profite grandement et elle est de plus en plus sensibilisée à sa protection. C'est également une région considérée comme un des royaumes de la chasse et de la pêche. Ces pratiques contribuent à une certaine conscientisation quant à la conservation des ressources, et il est permis de croire que l'écotourisme est un secteur en plein essor. Toutefois, la région tarde à protéger ses milieux sensibles, particulièrement en secteur urbain. Mis à part le parc de la Gatineau, il n'y a pas d'aire protégée.

Les orientations et les moyens d'action

- Conservation et protection des espaces verts;
 - réitérer de façon formelle leur vocation actuelle;
 - promouvoir de nouveaux espaces verts, particulièrement dans le secteur urbain.

D) Les lacs et les cours d'eau en Outaouais (contexte)

La région se caractérise par le nombre et la beauté de ses plans d'eau. En matière de pollution causée par les papétières, on doit souligner les importants progrès qui ont été réalisés au cours des dernières années. À cet effet, le flottage du bois sur les rivières de l'Outaouais a cessé, laissant par contre plusieurs rivières contaminées par les résidus du flottage du bois. L'abandon de la pratique du flottage dans les rivières s'est cependant accompagnée d'une augmentation d'embarcations à moteurs sur les rivières et les lacs ainsi que l'augmentation des poids lourds sur les routes. Le nombre grandissant d'embarcations à moteur sur certaines rivières est en partie dû à la multitude de pouvoirs ainsi qu'au manque de leadership municipal. Par ailleurs, beaucoup de municipalités rurales et de sites de villégiature rejettent leurs eaux usées domestiques directement dans la nature.

Les orientations et les moyens d'action

- Évaluation de chaque municipalité portant sur sa gestion des eaux usées;
- Encadrement des industries de façon plus rigoureuse;
- Détermination d'un consensus social portant sur l'utilisation récréative des lacs et des cours d'eau;
- S'assurer des lois régissant les forêts;
- Établissement d'une politique nationale de l'eau.

E) Le transport et l'étalement urbain en Outaouais (contexte)

La région dépend beaucoup de l'Ontario pour les emplois, rendant les questions du transport,

des ponts interprovinciaux et du service de transport en commun très particulières. Le système de transport en commun est jugé inadéquat. Certains souhaitent mettre en place un système de transport en commun sur rail. Il est probable et opportun que le train à grande vitesse entre Québec et Windsor transporte passe sur le territoire. Concernant les déchets, l'Outaouais ne les traite pas depuis la fermeture du site Cook en décembre 1991. Un projet d'incinération est actuellement en cours, et le résultat de l'enquête générique pourrait être favorable pour le développement durable de la région. Le secteur rural est en décroissance et la population âgée se déplace vers la ville formant des ghettos. Si rien n'est fait, cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Il y a un manque de concertation ainsi qu'une absence de politiques cohérentes dans le développement des villes. La construction d'un pont pourrait poser certaines menaces. La communauté urbaine de l'Outaouais doit faire respecter son schéma d'aménagement.

Les orientations et les moyens d'action

- Mise en place d'un système de transport en commun intermodal (autobus-train léger);
- Implantation d'une carte écologique de la région.

F) Les activités industrielles et commerciales en Outaouais (contexte)

L'infrastructure industrielle y est peu développée. L'Outaouais est reconnue pour l'importance de sa fonction publique. Par conséquent, la proportion des emplois occupés dans le secteur tertiaire est plus importante que dans les autres régions du Québec, tandis qu'à l'opposé, l'importance du secteur secondaire est beaucoup plus faible. Parmi le type d'entreprise rencontré, on compte un incinérateur biomédical et des centres de recherche et de haute technologie. La compétitivité, le cadre politique ainsi que le manque de concertation freineraient le développement de nouvelles activités commerciales et industrielles. Il apparaît clair que des créneaux existent au sein du développement d'industries environnementales et particulièrement celles faisant appel à de nouveaux procédés de compostage des boues de papetières.

Les orientations et les moyens d'action

Axer le développement industriel et commercial des secteurs peu dommageables pour l'environnement : technologie de l'information, écotourisme et industries environnementales.

G) L'agriculture en Outaouais (contexte)

Bien que les terres soient de bonne qualité et se présentent sur de grandes étendues, l'agriculture se pratique à temps partiel. Pour ces raisons, les problèmes de dégradation des sols sont moins évidents. Compte tenu de la demande de plus en plus grande des consommateurs pour des produits frais et sains, ce secteur connaît un développement favorable et durable. La mise en place par le MAPAQ de sa stratégie de développement durable et de sa certification contribuent également à ce développement. Toutefois, certains facteurs vont à l'encontre de ce

développement: la centralisation des services (santé et éducation) et des emplois, la concentration de la propriété des fermes et le vieillissement de la population agricole. Enfin, la compétition grandissante avec les agriculteurs du sud pourrait représenter une menace pour le monde agricole et possiblement une menace pour l'environnement et pour les consommateurs.

Les orientations et les moyens d'action

- Encouragement aux agriculteurs à employer des types d'agriculture dites «biologiques» en leur garantissant des marchés et de la visibilité;
- Encouragement et support au développement du secteur horticole.

H) Le climat et l'atmosphère en Outaouais (contexte)

La région compte peu d'entreprises polluantes. Fort heureusement, la région de la Basse-Gatineau repose sur un fond calcaire. Cependant, le développement du transport en commun qui s'effectue en parallèle à son étalement urbain crée un stress majeur sur l'atmosphère. La population n'est pas conscientisée à cet état de fait. La situation pourrait s'améliorer dans l'éventualité où une politique nationale sur la qualité de l'air est établie.

Les orientations et les moyens d'action

- Réduction de l'effet de serre et du réchauffement de la planète:
 - réduire ou modifier le parc automobile;
 - instaurer un service adéquat de transport en commun, par exemple par l'utilisation d'un réseau intermodal ayant pour axe central le rail;
 - électrifier le système sur rail.

I) L'énergie en Outaouais (contexte)

La région se caractérise par l'abondance de rivières. Ces dernières ont amené la construction de barrages dans le but de produire de l'électricité. Ces infrastructures sont vieillissantes et aucun sentiment d'urgence anime les responsables pour procéder à leur rajeunissement. Les suites du Débat public sur l'énergie pourrait avoir des retombées positives et permettre à la région de connaître un développement plus durable. L'arrivée sur le marché d'automobiles électriques révolutionnera le transport et agira positivement sur la consommation d'énergies moins polluantes.

Les orientations et les moyens d'action

- Réduction de la consommation d'énergie:
 - adopter une politique d'économie d'énergie;

- mettre l'accent sur les énergies alternatives, créant de ce fait plusieurs emplois;
- rendre plus adéquat le service de transport en commun de la Communauté urbaine de l'Outaouais.

5.8 La région administrative 08: L'Abitibi-Témiscamingue

Les consultations se sont tenues durant le mois de janvier 1996. Cinq rencontres générales ont eu lieu au sein des MRC et trois réunions sectorielles (mines, forêts et agriculture) se sont déroulées parallèlement à ces événements. Au total, 80 propositions de projets et de réussites ont été présentées et discutées.

A) Les mines en Abitibi-Témiscamingue (contexte)

Les industries de région ont entrepris le virage vert et comptent répondre aux exigences environnementales et même les dépasser à l'avenir. Cependant, la restauration des sites orphelins demeure très problématique, car les coûts exorbitants de la restauration font en sorte que personne ne veut en assumer la responsabilité. L'exploration et l'exploitation dans les sites protégés demeure un sujet de discussion controversé. L'industrie prétend que l'on peut exploiter dans un parc de conservation et restaurer le site après usage sans trop de conséquences négatives.

Les orientations et les moyens d'action

- Réduction de la part des industries minières des effets négatifs de ses interventions sur l'environnement (si la conjoncture économique le permet).

B) Le secteur forestier en Abitibi-Témiscamingue (contexte)

Les représentants des industries se montrent favorables et ouverts à la participation du public et à certaines formes alternatives de récolte de matière ligneuse. Toutefois, cela ne doit pas entraver leurs profits et leur compétitivité. Quelques industries se sont dotées d'une politique de gestion qui tient compte des impacts de leurs activités sur les autres ressources forestières comme la faune, la récréation, etc.

Les orientations et les moyens d'action

- Évitement des conflits avec les autochtones:
 - l'exploitation sur les territoires occupés par des autochtones doit faire l'objet d'ententes entre ces derniers et l'industrie;
- Régénération de la forêt d'une façon plus naturelle:

- diminuer les superficies utilisées pour les coupes à blanc;
- réduire la quantité de bois récolté si nous voulons que cette industrie demeure viable pour les générations futures.

C) Le secteur agricole en Abitibi-Témiscamingue (contexte)

Les cultivateurs de la région utilisent beaucoup moins d'engrais et de pesticides chimiques que ceux du sud du Québec, car l'agriculture en région est moins intensive et la disponibilité des terres fertiles est encore importante ici. Par ailleurs, quelques expériences de fertilisation naturelle avec des résidus forestiers et agricoles sont menées en région et semblent prometteuses pour l'avenir. La grosseur des exploitations agricoles pourrait devenir problématique. En effet, plus une exploitation est importante, plus elle devient consommatrice de grosses machineries et de produits chimiques et donc plus néfaste pour notre environnement.

5.9 Région administrative 09: Côte-Nord

La démarche ÉcoSommet régionale qui s'est terminée à la fin de février 1996 a permis de rejoindre plus de 75 personnes provenant des quatre coins de la région.

À titre informatif, la Côte-Nord s'étend sur plus de 1200 kilomètres de littoral du golfe Saint-Laurent, où habite 95% de la population. Les villes les plus peuplées, entre 25 000 et 30 000 milles habitants, sont Baie-Comeau et Sept-Iles et se situent à environ 250 kilomètres de distance.

A) Le climat et l'atmosphère sur la Côte-Nord (contexte)

Le climat est généralement sec et tempéré; le vent est présent. Considérant les distances, la température diffère souvent selon l'endroit. La qualité de l'air est généralement bonne, sauf en hiver, pour les grandes agglomérations, qui sont aux prises avec le problème de la fumée provenant du chauffage domestique au bois. Cette situation est due en grande partie aux inversions de température particulièrement présentes le soir. Les émissions atmosphériques des industries répondent aux normes gouvernementales. Concernant l'érosion côtière, il est à prévoir qu'avec le réchauffement de la planète, le niveau des eaux est susceptible d'être modifié au cours des prochaines années, principalement en raison de la fonte partielle des glaciers du Groenland. Pour le moment, on constate une certaine érosion des rives causée par les infrastructures portuaires.

B) Les lacs et les cours d'eau sur la Côte-Nord (contexte)

La multitude de lacs et cours d'eau couvrant le territoire nord-côtier comporte plus de 80

rivières. Bien qu'ils soient considérés comme étant relativement acides, ils sont généralement poissonneux et représentent une vaste étendue récréative pour le tourisme d'aventure. La prise d'eau potable se fait au lac et à certains endroits, directement dans la nappe phréatique. Cela pose un problème de qualité de l'eau potable. Les bassins hydrographiques se déversent en majeure partie dans le golfe Saint-Laurent, et les sédiments fluviaux, à quelques endroits, sont particulièrement contaminés au point où il est interdit de pêcher ou de ramasser des mollusques. Des problèmes d'érosion sont présents à plusieurs endroits. Par le passé, plusieurs activités comme l'exploitation forestière, minière et hydroélectrique ont occasionné des perturbations dans le milieu aquatique. Aujourd'hui, la plupart de ces impacts sont presque éliminés. À l'instar de nombreuses petites municipalités du Québec, il s'en trouve plusieurs sur la Côte-Nord où un traitement des eaux usées serait bénéfique pour le milieu aquatique. Pour leur part, les industries améliorent progressivement la qualité des eaux en contrôlant et traitant leurs rejets. Enfin, on cherche de plus en plus à mettre en valeur les marais, et il n'y a que quelques tourbières exploitées.

Les orientations et les moyens d'action

- Restauration des milieux perturbés;
- Mise en place de mesures de protection des milieux particulièrement fragiles;
- Recensement de milieux prioritaires;
- Incitation des municipalités à traiter leurs eaux usées;
- Maintenir dans leur état rationnel les plans et cours d'eau présents à l'extérieur des périmètres de développement;
- Voir à ce que les plans d'aménagements régionaux tiennent compte de la préservation de l'intégrité du milieu aquatique.

C) La faune, la flore et les habitats sur la Côte-Nord (contexte)

En ce qui a trait aux activités humaines, la pression exercée sur les espèces menacées ou vulnérables est limitée. Toute proportion gardée en matière de taux d'activités humaines par unité de superficie, la Côte-Nord ne présente que des problématiques très localisées en milieu aquatique. La diversité animale est plus faible ici que dans les autres régions du Québec, principalement quant aux poissons, mammifères et aux reptiles. Cependant, en raison de sa superficie, on trouve une grande quantité d'animaux. Le milieu est fragile, et cela prend souvent plusieurs années avant de restaurer une population, étant donné notamment le climat rigoureux réduisant le taux de survie. Plusieurs sites protégés sont présents sur la Côte-Nord. Bien que la région soit sur la bonne voie, l'exploitation forestière, l'aménagement de grands barrages et les rejets de quelques usines dans le fleuve demeurent les principales activités humaines susceptibles d'altérer la biodiversité. Enfin, une problématique importante touche la circulation des VTT dans les habitats fauniques. En l'absence d'une réglementation efficace, les contrôles sont difficiles à effectuer.

Les orientations et les moyens d'action

- Participation à la planification des projets et à leur évaluation afin de s'assurer d'un développement harmonieux;
- Participation aux conseils d'administration des organismes de développement économique;
- Résolution des problématiques d'urgence environnementale:

voir de quelle façon on peut participer à la cette résolution de problématiques;

- Préservation des ressources naturelles:
 - élaborer un réseau de contacts régionaux en matière de développement durable lié à la préservation;
 - favoriser la sensibilisation;
 - compléter les banques d'information portant sur la faune, la flore et les habitats.

D) L'énergie sur la Côte-Nord (contexte)

La région possède probablement le plus grand nombre de barrages hydroélectriques, pour la plupart datant de 20 à 40 ans. Les barrages font aujourd'hui partie du patrimoine. Cette fierté n'est toutefois pas une caution à tout nouveau projet hydroélectrique. Ainsi, après la mise en service de SM-3, il est à souhaiter que les besoins énergétiques québécois, couplés à l'efficacité énergétique et à l'économie d'énergie, vont permettre de se limiter dans le futur au suréquipement des infrastructures déjà en place. Contrairement à ce qui est mentionné dans *Le Profil environnemental du Québec, milieux et ressources* produit par ÉcoSommet, la région croit plutôt que la filière hydroélectrique contribue à diminuer l'effet de serre, car elle permet de diminuer l'utilisation des filières fossiles qui dégagent beaucoup plus de gaz à effet de serre. La ressource hydrique possède l'avantage d'être réutilisable, renouvelable et peu polluante. Enfin, l'éolienne et le solaire gagneraient à être plus exploités.

Les orientations et les moyens d'action

- Développement des réseaux hydroélectriques existants;
- Développement de la ressource éolienne;
- Réduction de la consommation d'énergie:
 - profiter davantage de l'orientation du soleil lors de la construction des maisons.

E) La pêche commerciale sur la Côte-Nord (contexte)

La région obtient 22 % du volume débarqué au Québec. Les pêcheurs de la Côte-Nord représentent 31,1 % de tous les pêcheurs au Québec, soit 1470, dont 693 à temps plein. Malgré la baisse importante des stocks de poissons de fond, l'industrie nord-côtière de la pêche a pu se réajuster grâce, notamment, à l'augmentation des prises de crabes des neiges.

Les orientations et les moyens d'action

- Exploitation de nouvelles espèces et d'espèces sous-exploitées pour pallier en partie la baisse du poisson de fond;
- Développement de procédés d'épuration des myes et développement de l'aquiculture.

F) L'agriculture sur la Côte-Nord (contexte)

Le sol qui caractérise la région est généralement sablonneux et pas très riche pour la culture. De plus, les étés sont courts. Malgré cela, la région compte 120 producteurs agricoles concentrés en Haute-Côte-Nord. La culture en serre est souvent préférée à la culture en champs trop exposée aux vents marins et au froid. Il n'y a donc pas d'utilisation intensive de pesticides et d'herbicides. L'agriculture a été marquée, il y a quelques années, par la culture de la pomme de terre, une culture qui est disparue au début des années 80. Actuellement, on cultive les tomates en serre et les légumes. On cultive aussi les légumes et les petits fruits dans les champs. On récolte depuis peu un petit fruit appelé chicoutai qui est transformé pour devenir une liqueur de chicoutai, vendue dans les Société des alcools. Cet industrie crée de l'emploi pendant quelques semaines, l'été. On exploite également une tourbière, un site potentiel pour la canneberge.

Les orientations et les moyens d'action

- Développement de l'industrie agricole dans le respect de l'environnement et des dimensions sociales:
 - cadrer et ordonner la cueillette des petits fruits tels que le bleuet, la fraise, la framboise, la chicoutai et les graines rouges (airelle vigne-d'Ida);
 - organiser le marché pour la vente des petits fruits;
 - consolider l'exploitation des serres pour la culture des fleurs annuelles et de certains légumes;
 - développer aussi la production de vivaces et favoriser l'expansion de pépinières sur le territoire de la Côte-Nord;
 - augmenter le nombre de fermes bovines pour qu'elles s'étendent jusqu'à Baie-Comeau;
 - maintenir la qualité de nos produits.

G) Les mines sur la Côte-Nord (contexte)

Le territoire nord-côtier possède un excellent potentiel minéral. On y connaît plusieurs sortes de

métaux (Cu, Ni, Au, Pb, Zn) et de minéraux industriels. Il possède également une bonne source de pierre de taille (granit) et il est le premier producteur de fer et fer et titane au Canada. Deux éléments seulement sont exploités actuellement sur la Côte-Nord: le fer, à Fermont, et le titane, à Havre-Saint-Pierre. La pollution et les effets engendrés par les mines sont surtout reliés à la gestion des déchets miniers, à la présence de silice concentrée localement et à la qualité de l'eau. S'ajoute aussi la pollution liée à la transformation du fer en boulettes ainsi qu'à la manutention sur les quais d'embarquement (maritime). Il manque de R&D sur le territoire ainsi que des investissements dans la transformation des matières premières.

Les orientations et les moyens d'action

- Restauration des anciens sites de carrières et de gravières à leur état naturel ou en des milieux aménagés récréatifs;
- Recycler des résidus miniers provenant des mines de fer;
- Promotion de l'industrie minière auprès du grand public:
 - faire connaître les efforts entrepris en matière d'environnement.

H) La forêt sur la Côte-Nord (contexte)

Le territoire forestier régional est de compétence provinciale dans une proportion de 99 %, et la forêt privée occupe moins de 1 % du territoire. La forêt nord-côtière est dominée par l'épinette noire, le sapin baumier, le pin gris et la forêt mixte. Actuellement, les interventions forestières se font dans les peuplements résineux. L'exploitation est importante avec deux papeteries, une grande scierie et quelques petites scieries. Ensuite, la coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) est de loin le traitement sylvicole le plus pratiqué dans la région. Le recours aux phytocides demeure très marginal sur le territoire. La région possède actuellement très peu de connaissances sur les impacts réels des activités forestières sur les espèces et leurs habitats. L'abondance, le stade de maturité et la haute qualité des stocks de matière ligneuse disponibles ainsi que l'abondance de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des usines représentent les forces dans ce secteur. À l'opposé, l'immensité du territoire, ses contraintes biophysiques et l'accès restreint aux ressources défavorisent cette activité.

Les orientations et les moyens d'action

- Développement et amélioration de la gestion reliée à l'aménagement forestier:
 - consolider les usines existantes;
 - favoriser la transformation locale et régionale;
 - favoriser le développement des produits à valeur ajoutée;
 - appliquer des traitements sylvicoles supplémentaires appropriés;
 - développer, acquérir et maîtriser les nouveaux outils technologiques;
 - favoriser l'aménagement intégré des ressources du milieu forestier;

- Respect du rendement soutenu:
 - développer la connaissance des écosystèmes forestiers;
 - évaluer la possibilité annuelle de coupe de bois du territoire.

I) Le milieu urbain et le transport sur la Côte-Nord (contexte)

La principale caractéristique du territoire est sans contredit la présence d'une seule route bordée de quelques embranchements, sur le long de la côte. Le fait d'avoir une seule route pose un problème. En matière de transport, il n'y a que les risques associés au déversement maritime et quelques risques lors du transport routier des matières dangereuses transportées. La concertation en matière de transport est récente et doit se poursuivre. Il existe une lacune en matière de main-d'oeuvre touchant ce secteur d'activité où peu de gens sont véritablement formés pour planifier ou mettre en oeuvre des projets de développement. La région n'est pas desservie par le réseau ferroviaire et le transport aérien est très coûteux.

Les orientations et les moyens d'action

- Établissement d'un calendrier des actions avec les coûts et la participation de chaque partie:
 - procéder à l'inventaire des situations, des possibilités et des actions à mettre en oeuvre;
- Sensibilisation de la population et participation de cette dernière:
 - sensibiliser au covoiturage;
- Établissement d'un guichet unique de transport (en commun, adapté et scolaire).

J) Les activités industrielles et commerciales sur la Côte-Nord (contexte)

La région recèle des industries fortes dans des secteurs très diversifiés, car certaines ressources naturelles sont abondantes. On retrouve surtout des industries primaires dont les mines de fer, la forêt et les pêches. On ne fait pas beaucoup de transformation sur place. De plus, la région possède les infrastructures nécessaires et les technologies de pointe sont utilisées. Cependant, les faiblesses se traduisent par un manque de R&D ainsi que l'absence ou la rareté des ressources humaines spécialisées dans certains domaines. Enfin, le secteur forestier est le plus prometteur.

Les orientations et les moyens d'action

- Établissement d'un plan stratégique repérant les besoins et particularités du «micro-

milieu» de la MRC Manicouagan;

- Formation d'une mentalité axée sur la R&D et le développement d'alliances (par exemple avec le milieu universitaire) permettant de cibler la région comme terrain propice à la R&D auprès des chercheurs et étudiants.

5.10 La région administrative 11: Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Les rencontres dans cette région se sont déroulées entre le 1er décembre 1995 et le 27 janvier 1996 et ont permis de rejoindre plus de 75 personnes.

A) Les lacs et les cours d'eau en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (contexte)

En Gaspésie, en raison de la forte densité du réseau hydrographique, les eaux de surface représentent la principale source d'approvisionnement des municipalités. À chaque année, plusieurs cas de contamination bactérienne de l'eau potable sont rapportés, principalement en raison d'un manque de protection et de contrôle infectieux dans les zones de prises d'eau. Aux Îles-de-la-Madeleine plus particulièrement, où l'unique source d'approvisionnement est l'eau souterraine, le surpompage provoque une remontée de l'eau salée dans la nappe phréatique. L'eau potable y est certes la ressource la plus vitale et la plus menacée. Durant les années passées, les rejets constants de grands volumes d'eaux usées municipales ont contribué à la dégradation de la qualité des eaux réceptrices, ayant pour conséquences la fermeture de plages, l'interdiction de cueillette de mollusques, la dégradation visuelle et des pertes d'usages récréo-touristiques. Les baies peu profondes et les lagunes, particulièrement aux Îles constituent des écosystèmes marins fragiles qu'il faut réhabiliter ou protéger. D'autres secteurs d'activité contribuent également à la pollution de l'eau, comme certaines opérations forestières.

Les orientations et les moyens d'action

- Préservation de la ressource:
 - sensibiliser la population quant au fragile équilibre dont dépend cette ressource.

B) L'agriculture en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (contexte)

En raison de la faible intensification des cultures dans la région, on utilise moins de pesticides et d'engrais chimiques qu'ailleurs au Québec. Cependant, certaines zones de concentration de culture de la pomme de terre attirent l'attention, particulièrement là où le potentiel de pollution par les produits chimiques de synthèse est très réel: le ruissellement ou la dérive aérienne de ces produits lors de l'épandage présente un risque élevé de contamination des cours d'eau à proximité (...). Les eaux souterraines sont elles aussi vulnérables en raison de l'infiltration dans le sol d'engrais et de pesticides.

C) La forêt en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (contexte)

Les coupes à blanc, particulièrement si elles sont effectuées sur des pentes ou près des cours d'eau, amplifient l'érosion du terrain, assèchent le sol mis à découvert, modifient le régime hydrique des bassins versants lors de la fonte ou de fortes pluies et occasionnent l'envasement des cours d'eau. Cela perturbe fortement l'habitat du poisson et des organismes aquatiques. Aux Îles-de-la-Madeleine, des plantations d'arbres sont rendues nécessaires pour assurer une meilleure stabilité des sols et un bon équilibre hydrique. L'abondance des ressources naturelles et leur proximité sont considérés comme des forces de cette région, mais une attention particulière doit être portée au déficit qui risque de se creuser si la tendance se maintient. Depuis quelque temps, une ouverture vers le partenariat s'est amorcée. Enfin, on note que les terres publiques sont abondantes et donc accessibles à tout le monde.

Les orientations et les moyens d'action

- Tirer profit de la ressource forestière abondante, notamment à l'étape de la deuxième et troisième transformation.

D) Les industries en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (contexte)

La charge polluante des effluents des deux papetières situées du côté de la Gaspésie a été considérablement réduite au cours de la dernière décennie. Pour ce qui est de la conformité aux normes environnementales en vigueur, ce sont surtout les rejets de matières en suspension qui dépassent occasionnellement les limites prescrites par la réglementation (...). Les apports des industries lourdes situées sur le littoral de la Baie-des-Chaleurs ont entraîné de sévères détériorations dans certains secteurs. À l'heure actuelle, il n'existe aucune entente intergouvernementale et aucun programme visant à réhabiliter et à protéger ce plan d'eau interprovincial (comme c'est le cas pour les Grands Lacs et le fleuve St-Laurent, par exemple). Enfin, beaucoup de travailleurs ne possèdent pas les formations adéquates (dans de nombreux secteurs d'activité touchant l'exploitation des ressources naturelles).

Les orientations et les moyens d'action

- Formation de la main-d'oeuvre:
 - former la main-d'oeuvre actuelle, et ce, dans de nombreux secteurs touchant l'exploitation des ressources naturelles;
- Développement de nouveaux marchés:
 - exploiter le créneau de l'exportation, compte tenu de la localisation géographique favorable de la région;

- Préservation des ressources:
 - parfaire les modes d'exploitation durable des ressources naturelles;
 - poursuivre la R&D dans ce domaine.

E) Le transport maritime en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (contexte)

Dans ce secteur, le potentiel de risques dans l'éventualité d'un déversement dépend du type de marchandises transportées, spécialement dans le cas des hydrocarbures et des produits toxiques. Or, les mesures d'urgence et les équipements en place pour faire face à une catastrophe maritime s'avèrent insuffisants dans bien des cas et sont peu connus du grand public.

F) L'air en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (contexte)

À ce chapitre, les impacts les plus notoires sont produits par la fonderie de Murdochville et par deux papetières émettant des composés soufrés dans l'atmosphère. Une centrale thermique au charbon rejette dans l'air d'importantes quantités d'oxydes de soufre, contribuant au problème des précipitations acides dans la région de la Baie-des-Chaleurs. Des pressions locales ont fait en sorte que des épurateurs soient installés dans les cheminées de cette centrale. Aussi, l'incinération des résidus de bois à l'aide de brûleurs coniques par certaines scieries soulève de nombreuses plaintes. Cette pratique contribue à la détérioration de la qualité de l'air et peut présenter une menace pour la santé des gens résidant à proximité. Le brûlage des déchets dans les dépôts en tranchées occasionne lui aussi des plaintes de la part du public. Également, le brûlage illégal d'huiles usées présente un risque pour la santé des résidents de l'entourage.

G) L'agriculture et le sol en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (contexte)

En matière de conservation des sols agricoles, on constate l'abandon progressif de terres agricoles, qui sont peu à peu laissées en friche ou qui se transforment en plantations d'arbres. Le déboisement et l'artificialisation des rives et rivages en milieu habité représentent des facteurs d'érosion non négligeables. Aux Îles-de-la-Madeleine, on considère que l'exploitation de carrières et de sablières à même les collines altère considérablement l'attrait des paysages. Également, les dunes représentent des milieux fragiles qui sont de plus en plus fréquentés et utilisés pour divers usages qui souvent menacent leur équilibre: dépotoirs, voie de circulation (routes, électricité). Il en résulte une détérioration environnementale (érosion, habitat) et visuelle qui détériore le milieu de vie des résidents, mais aussi le potentiel touristique des Îles dont l'attrait premier demeure son écologie particulière.

H) La faune et les habitats en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (contexte)

On remarque une inquiétante diminution de certaines populations animales depuis quelques décennies. La modification, l'altération et la disparition des habitats représentent les principales atteintes à la survie des espèces. En Gaspésie, les opérations forestières ont pour effet de morceler le territoire forestier et de perturber l'habitat de bon nombre d'espèces. La détérioration des écosystèmes forestiers rend difficiles les conditions de vie de la faune et réduit sa productivité. L'exploitation intensive des espèces commerciales de poisson a mené à l'effondrement des stocks de poissons de fond, une ressource qu'on croyait inépuisable il y a seulement une génération. Il y a un déficit qui est en train de se creuser dans le secteur des pêches et l'on atteindra bientôt le point de non-retour. On retrouve aux Îles plusieurs sites d'intérêt écologique. En Gaspésie, on dénombre plusieurs parcs provinciaux et des réserves fauniques qui sont des zones bénéficiant de normes de protection, mais principalement en vue d'activités récréotouristiques. On compte également trois réserves écologiques, considérées comme des zones de conservation véritables.

Les orientations et les moyens d'action

- Amélioration des pratiques de gestion et de concertation:
 - gérer de façon intégrée les milieux fragiles et vitaux de la région;
 - développer une structure administrative de concertation en matière de développement durable;
 - préserver la qualité de l'eau, notamment par le concept des bassins versants;
- Sensibilisation et éducation:
 - s'assurer d'un suivi.

I) La gestion des déchets en Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (contexte)

Depuis 1993, il y a eu une nette amélioration au niveau des 3R-V. Afin de prendre le tournant du développement durable, plusieurs municipalités et intervenants ont décidé de se doter d'infrastructures nécessaires à la réussite d'un service permanent de collecte sélective et de gestion intégrée des déchets.

Les orientations et les moyens d'action

- Étendue du virage de la gestion intégrée des déchets à toute la région tout en mettant l'accent sur la pratique des 3R-V;
- Mettre l'accent sur les municipalités;
- Amélioration du contrôle des déchets:
 - dire non à l'enfouissement;

- réduire le gaspillage;
- éliminer la pollution du territoire.

5.11 La région administrative 12: Chaudière-Appalaches

L'information portant sur le contexte et la problématique régionale est basée sur celle provenant de *l'État de l'environnement de la région Chaudière-Appalaches*, des *Actes du Forum* ainsi que de certaines considérations soulignées lors des consultations publiques menées dans la région. La consultation régionale d'ÉcoSommet a été organisée par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches. Quatre rencontres ont eu lieu durant les mois d'octobre et novembre 1995.

A) Le territoire dans Chaudière-Appalaches (contexte)

L'agriculture et l'exploitation des ressources naturelles sont bien développées à travers toute la région mais de manière non uniforme. La population est davantage rurale et compte un nombre important de municipalités ayant moins de 5 000 habitants. Les conséquences des activités humaines sont ressenties un peu partout, mais certains secteurs ont pu être mieux préservés en raison d'un niveau d'activité moins intense et d'une faible densité de population. Toutefois, le faible développement des outils technologiques ainsi que l'absence d'universités et de centres de recherche peuvent limiter la mise en valeur du potentiel régional. L'exode rural, la sous-scolarisation et le manque de formation professionnelle peuvent aussi nuire au développement. La révision des schémas d'aménagement des MRC, le développement de l'écotourisme et la formation d'un conseil régional de l'environnement figurent parmi les projets pouvant conduire à une meilleure gestion et à une mise en valeur du territoire.

B) Le climat et l'atmosphère dans Chaudière-Appalaches (contexte)

La forte utilisation de l'automobile, le déboisement excessif, le développement autrefois non contrôlé des zones urbaines et industrielles et le relâchement des normes américaines et canadiennes de rejets des polluants associés aux dépôts acides demeurent les principales menaces pesant sur le climat et l'atmosphère de la région. Les Appalaches ont une certaine capacité tampon permettant de réduire les impacts des précipitations acides sur les lacs. Le développement du réseau de distribution de gaz naturel permettra de réduire les émissions d'oxydes de soufre générées par le mazout, au détriment des émissions d'oxydes d'azote qui devraient s'accroître.

Les orientations et les moyens d'action

- Développement d'une meilleure concertation entre les pouvoirs publics (MRC, MEF, etc.);
- Démocratisation plus grande du processus de révision des schémas d'aménagement

- afin de mieux intégrer la population et les intervenants;
- Harmonisation des différents usages du territoire.

C) Les lacs et les cours d'eau dans Chaudière-Appalaches (contexte)

Les rejets domestiques et d'élevage, la détérioration des milieux riverains, le redressement des cours d'eau, le batillage causé par les navires circulant sur le fleuve et la disparition des terres humides sont les principaux problèmes rencontrés. Plus de 50 % de l'approvisionnement en eau potable est tributaire des eaux souterraines qui sont particulièrement sensibles à la contamination. Les poissons de certaines rivières présentent un degré de contamination dépassant souvent les critères de qualité. La charge de sol élevée découlant de la concentration des activités d'élevage entraîne un problème de pollution diffuse important dans certains secteurs. La présence de plusieurs organismes voués à la protection des lacs et des cours d'eau, le développement de la gestion intégrée par bassin versant et les projets de restauration en cours sur plusieurs rivières constituent des éléments pouvant contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux.

Les orientations et les moyens d'action

- Restauration de la qualité des eaux des rivières, des lacs et du fleuve:
 - assurer un meilleur suivi et une meilleure protection des sources d'approvisionnement en eau potable, en particulier des eaux souterraines;
- Développement de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur l'ensemble du territoire:
 - poursuivre l'assainissement des eaux usées des petites municipalités;
 - implanter des programmes de gestion des résidus et des rejets tels les boues de fosses septiques, les fumier et lisier, les lixiviats des LES, etc.;
 - favoriser l'implantation de bandes de protection des rives et la protection des habitats aquatiques, particulièrement en milieux agricole et forestier;
- Concertation et sensibilisation:
 - coordonner les opérations et initier le transfert des enseignements et des expériences acquises entre les organismes de protection des rivières;
- Détermination de solutions:
 - pallier les problèmes d'inondation provoquée par les cours d'eau.

D) La faune, la flore et leurs habitats dans Chaudière-Appalaches (contexte)

Actuellement, les aires protégées ne représentent que 1,3 % du territoire. Des portions importantes de forêts et de cours d'eau offrent un potentiel intéressant pour la mise en valeur de la faune et de la flore. La présence d'espèces d'intérêt pour la chasse et la pêche de même que le dynamisme des organismes travaillant dans ce domaine sont des atouts pouvant contribuer à la protection des habitats fauniques. Toutefois, l'ampleur des pertes en milieux humides et riverains le long du fleuve et à l'intérieur des terres a été importante à la suite du développement urbain et industriel. L'altération des sites de fraie et la modification de l'hydrologie du fleuve lors des opérations de dragage ont entraîné une baisse marquée des populations chez certaines espèces de poisson. Le morcellement des forêts à la suite des coupes à blanc a contribué à fragmenter les habitats fauniques. L'absence d'une stratégie régionale en matière de protection des espèces menacées et des habitats à caractère exceptionnel témoigne du retard à combler. La création de parcs régionaux et d'aires protégées, la restauration de frayères de même que la gestion commune de territoires forestiers en vue de leur mise en valeur faunique sont des moyens actuellement utilisés pour favoriser la protection de la faune, de la flore et de leurs habitats.

Les orientations et les moyens d'action

- Protection de la bordure fluviale et des habitats fauniques:
 - assurer une protection accrue des habitats fauniques et floristiques d'intérêt lors de la révision des schémas d'aménagement et des projets de développement urbain, agricole, forestier, industriel ou récréotouristique;
 - assurer une meilleure cohabitation entre les résidents en bordure du fleuve et les chasseurs;
- Élaboration d'une stratégie régionale de conservation des espèces et des habitats, en accord avec les objectifs nationaux de conservation, en particulier pour les milieux où l'on a pu recenser des espèces menacées ou vulnérables.

E) La forêt dans Chaudière-Appalaches (contexte)

La forêt couvre 75 % du territoire et les 89 % de ce territoire sont privés. La diversité et la taille du territoire forestier sont des atouts favorisant le développement durable de nos forêts. De même, la répartition de la propriété des lots entre un grand nombre de petits producteurs favorise une meilleure redistribution des revenus. Toutefois, le manque de sensibilisation et d'information concernant les bonnes pratiques forestières persistent chez de nombreux producteurs. De plus, l'accroissement du rythme d'exploitation de la ressource nuit à une

gestion durable des forêts. Le peu de contrôle exercé sur les coupes à blanc en forêt privée, l'utilisation croissante de la machinerie et la non-application des techniques de protection des cours d'eau contribuent à la détérioration de nombreux habitats terrestres et aquatiques. Les modes d'exploitation inadéquats sont donc la source de nombreux problèmes, comme la dégradation des paysages forestiers, la fragmentation, la perte d'habitats fauniques et la détérioration de sites de fraie. Par ailleurs, le dynamisme et les préoccupations environnementales des syndicats de producteurs de bois représentent des forces régionales. Enfin, le suivi de la mise en application des bonnes pratiques, le développement de forêts modèles de même que la gestion intégrée des ressources des bassins versants figurent parmi les pratiques qui permettront d'améliorer la situation.

Les orientations et les moyens d'action

- Protection du couvert forestier afin d'éviter la surexploitation et la rupture des stocks:
 - proposer l'adoption de mesures relatives à l'abattage des arbres selon le concept de «forêt-paysage»;
 - favoriser, chez les producteurs non subventionnés, la réalisation de projets expérimentaux de drainage forestier «préventif», tenant compte des conseils du guide des bonnes pratiques forestières;
 - favoriser la mise en place de plans d'exploitation des forêts privées et publiques;
 - mettre en oeuvre divers moyens d'information et de sensibilisation des producteurs forestiers sur la protection des habitats aquatiques et des milieux riverains, en collaboration avec les groupes voués à la protection de l'environnement;
- Amélioration de l'état de santé actuel des forêts:
 - favoriser des principes d'aménagement des forêts préconisant la diversité;
 - préconiser l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi-cadre signifiant clairement l'engagement du Québec dans le respect des principes du développement durable pour le secteur des forêts;
- Aménagement durable:
 - favoriser un aménagement des forêts tenant compte des autres usages telles la conservation, la chasse, la pêche etc.;
 - favoriser la conservation des boisés urbains;
- Concertation:

- procéder à la mise sur pied, avec le MEF, d'un groupe de travail dont le mandat sera d'étudier la possibilité de transposer cette nouvelle approche de protection des habitats fauniques.

F) L'agriculture dans Chaudière-Appalaches (contexte)

Les terres en culture sont principalement occupées par les fourrages et la luzerne. La contribution de l'agriculture à l'économie régionale est très importante, tandis que la problématique des surplus de fumier représente une faiblesse majeure. À cet effet, la concentration des élevages entraîne des concentrations élevées d'éléments fertilisants dans les sols en raison de la surfertilisation souvent pratiquée. Les cours d'eau subissent les conséquences de ces pratiques, et des études ont rapporté des cas fréquents de contamination bactériologique de puits situés à proximité de porcheries. Notons que le programme de construction de structures d'entreposage pour le fumier souffre d'un retard important et que plusieurs contraintes économiques engendrent cette situation. Cependant, une sensibilisation accrue des producteurs de porc est nécessaire. La dégradation des sols due à la culture est un peu moins prononcée qu'ailleurs et l'utilisation des pesticides moins répandue en raison des surfaces plus petites de cultures intensives. Le développement des pratiques de conservation des ressources représente une avenue prometteuse. Bien que les nouveaux outils technologiques disponibles et les clubs de gestion des engrais de ferme contribuent à améliorer les pratiques agricoles, il existe encore un manque de diffusion des techniques et des outils pouvant permettre de résoudre certains problèmes.

Les orientations et les moyens d'action

- Réduction de l'utilisation des pesticides:
 - voir à la gestion des engrais de ferme et des surplus de lisier;
 - développer des politiques d'aménagement du territoire en matière de production animale, en regard de la disponibilité des sols à recevoir le fumier et le lisier générés;
- Soutien du virage environnemental des agriculteurs:
 - mettre en place un comité ACNOR-UPA-BNQ pour la certification de l'agriculture durable;
 - développer une meilleure connaissance de la problématique du drainage agricole;
 - privilégier la production agroalimentaire en zone agricole tout en tenant compte des autres usages;

- Formation et sensibilisation en matière d'environnement:
 - poursuivre les démarches entreprises en ce sens auprès des agriculteurs en favorisant notamment l'adoption de pratiques de conservation des ressources;
- Révision des rôles et responsabilités des intervenants et concertation:
 - préconiser que l'État passe d'un rôle de policier à un rôle de soutien (financier, technique, recherche et transfert technologique);
 - maintenir et développer la cohabitation et la concertation entre les producteurs, le MAPAQ, le milieu municipal et les intervenants environnementaux;
- Protection des rives:
 - favoriser l'implantation des bandes de protection des rives de cours d'eau.

G) Les mines dans Chaudière-Appalaches (contexte)

Plus de 42 entreprises font de l'extraction de matières minérales dans la région. Les matières extraites sont essentiellement les minerais d'amiante, les graviers, les sables et la pierre. La tourbe est également exploitée dans la région. Les gravières et les sablières peuvent générer des quantités importantes de matières en suspension dans les cours d'eau et sont une source importante de nuisances par endroits. Les droits acquis de plusieurs exploitants limitent souvent l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement. L'absence d'un plan régional de restauration des gravières et sablières nuisent au développement durable de ce secteur. Concernant l'amiante, on observe surtout un problème d'écoulement basique en provenance des résidus d'amiante, mais le programme de reboisement des parcs de résidus actuellement en cours pourrait apporter une amélioration. Enfin, la révision des schémas d'aménagement permettra un meilleur contrôle du développement des sites d'exploitation et de leur restauration.

Les orientations et les moyens d'action

- Sensibilisation et formation:
 - sensibiliser les exploitants de gravières et sablières aux problèmes environnementaux causés par leur exploitation;
- Restauration des sites:

- poursuivre la restauration des sites dégradés sur le modèle de la société Lab Chrysotile par le programme d'ensemencement des haldes minières;
- mettre en place des programmes de réhabilitation des gravières, sablières et carrières de la région;
- Application du principe des 3R-V:
 - optimiser la réduction, la récupération et le réemploi des résidus minéraux et autres substances utilisées par l'industrie minière;
 - assurer le développement de la technologie dans le recyclage des produits dérivés de l'industrie minérale, comme les poussières fines.

H) Les activités industrielles et commerciales dans Chaudière-Appalaches (contexte)

La transformation des métaux et du bois, le raffinage du pétrole, les plastiques, la production de matériels de transport et l'agro alimentaire sont les principaux secteurs d'activité industriels susceptibles de générer des rejets polluants dans la région. La contamination des cours d'eau attribuable aux activités industrielles et commerciales provient surtout des substances inorganiques, en l'occurrence des métaux lourds et, à un moindre degré, des BPC. Les travaux d'assainissement des usines sont complétés à 50 % environ. On note l'absence d'un plan de gestion des déchets industriels et des dépôts de déchets dangereux. Le développement des plans de gestion environnementale chez les entreprises de même que la mise en application de la norme ISO 14 000 favoriseront l'implantation du développement durable dans les secteurs industriel et commercial. Enfin, l'innovation technologique en matière de réduction de la consommation des ressources primaires de même que le développement de nouvelles technologies d'assainissement pourront contribuer à améliorer le bilan environnemental des commerces et industries.

Les orientations et les moyens d'action

- Gestion environnementale:
 - favoriser l'implantation de la norme ISO 14 000 relative à la production de biens incluant une certification environnementale des produits, en particulier au sein des PME;
 - permettre aux employés de refuser des activités préjudiciables à l'environnement;
 - favoriser le développement des technologies propres et diffuser l'information s'y rapportant;
 - favoriser l'approche environnementale au moyen de mesures incitatrices (économiques ou autres) auprès des industries ayant des impacts écologiques importants;

- Prévention de la contamination des eaux:
 - traiter du problème de la gestion des déchets dangereux, en particulier des anciens dépotoirs;
 - poursuivre la réduction des rejets industriels;
- Réduction et recyclage des déchets incluant les déchets dangereux:
 - favoriser la réduction des déchets industriels et commerciaux par le développement de la collecte sélective des matières recyclables dans le contexte d'un plan de gestion global des déchets, en concertation avec les municipalités;
 - préconiser le développement de l'industrie du recyclage, particulièrement dans le domaine des déchets dangereux;
- Concertation:
 - prévoir une localisation adéquate des zones industrielles de manière à éviter leur voisinage avec des zones résidentielles lors de la révision des schémas d'aménagement.

I) Les milieux urbains et les transports dans Chaudière-Appalaches (contexte)

L'urbanisation est relativement localisée dans la région et s'est réalisée au cours des dernières années au détriment des terres agricoles. Cette urbanisation crée des pressions sur les plans d'eau. De plus, les lieux d'enfouissement sanitaires (LES) recèlent des problèmes de lixiviats et plusieurs d'entre eux atteindront leur capacité maximale très bientôt. On constate une grande consommation d'énergie fossile *per capita* en raison de l'utilisation généralisée de l'automobile et de la faiblesse du transport en commun. La faible densité de la population rend plus difficile l'offre de services tels le transport en commun ou la collecte sélective porte-à-porte. On note une préoccupation marquée concernant la planification du développement urbain dans plusieurs MRC. La révision des schémas d'aménagement ainsi que les audiences publiques sur la gestion des matières résiduelles pourraient favoriser l'implantation du développement durable en milieu urbain. La remise en marche des circuits ferroviaires et la mise en valeur des emprises abandonnées sont également de bonnes occasions d'améliorer la situation des transports.

Les orientations et les moyens d'action

- Planification d'une gestion intégrée des déchets:

- mieux planifier la gestion des déchets et des LES, en particulier des déchets dangereux, dans le contexte d'une planification régionale;
 - mettre de l'avant un projet de récupération des piles;
 - encourager le compostage domestique;
 - rationaliser la consommation dans l'optique de réduire les déchets;
- Gestion des eaux usées et des boues:
 - s'assurer du traitement des eaux usées ainsi que de la gestion des boues de stations d'épuration;
 - cesser le déversement des neiges usées dans les cours d'eau;
 - prévenir la contamination de l'eau potable par les matières résiduelles et les engrais;
- Gestion de l'eau de consommation:
 - surveiller la qualité de l'eau potable des réseaux de distribution et des puits privés;
- Développement urbain durable:
 - favoriser le développement urbain offrant une meilleure harmonisation avec l'environnement;
 - se préoccuper davantage de la santé humaine dans les décisions de développement;
 - renforcer l'application des lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement tout en réduisant leur lourdeur administrative;
 - contrôler la pollution par le bruit, notamment en exerçant un contrôle sur les hydravions survolant le fleuve;
 - favoriser le développement des pistes cyclables;
 - développer une meilleure connaissance et une meilleure planification des besoins en transport de manière à soutenir le transport en commun et à prévenir l'abandon d'autres lignes ferroviaires;
- Sensibilisation et éducation:
 - organiser une activité de formation et de concertation à l'intention des représentants de ministères par les gens de la base comme les agriculteurs, les élus municipaux, les environnementalistes, etc.

J) L'énergie dans Chaudière-Appalaches (contexte)

La région dépend beaucoup des sources d'énergie venant de l'extérieur, comme

l'hydroélectricité, le pétrole et le gaz. Le transport des produits pétroliers est préoccupant en raison des risques de déversements. L'absence d'évaluation environnementale publique pour les projets de petites centrales hydroélectriques de moins de 10 MW peut conduire à un manque de protection du milieu. Le territoire offre un bon potentiel pour le développement d'énergies renouvelables, telles la biomasse et l'énergie éolienne. L'absence d'une stratégie régionale de réduction de la consommation d'énergie dans les différents secteurs d'activité témoigne d'un retard à ce chapitre.

Les orientations et les moyens d'action

- Réduction de la consommation d'énergie:
 - intégrer dans la planification stratégique les préoccupations relatives à la réduction de la consommation d'énergie, en particulier dans le domaine des transports;
- Respect et mise en application de débits réservés assurant la protection de la faune aquatique par les petites centrales hydroélectriques.

5.12 La région administrative 13: Laval

A) Le territoire à Laval:

Les orientations et les moyens d'action

- Établissement de zones tampons entre les zones d'agriculture, les industries et les commerces ainsi que les secteurs d'habitation (corridors verts à usages multiples tels que piste cyclables, randonnée, etc.);
- Améliorer la qualité de vie des citoyens:
 - reverdir davantage et augmenter le nombre de parcs;
 - octroyer à la municipalité la responsabilité de gérer son territoire au moyen de son plan d'aménagement;
 - régir l'aménagement du territoire par un plan de développement qui tienne compte de considérations écologiques et économiques.

B) Le climat et l'atmosphère à Laval:

Les orientations et les moyens

- Réduction de la pollution:
 - favoriser l'utilisation du transport en commun;
 - limiter ou éliminer l'utilisation de pesticides sur le territoire, sauf pour un usage agricole contrôlé et des cas particuliers;
- Plantation et entretien des arbres et des parcs:
 - mettre en place un programme d'intendance privée pour les espaces naturels;
- Établissement d'une réglementation visant à préserver la couche d'ozone et instaurer des mécanismes pour encourager les citoyens à agir localement.

C) L'agriculture à Laval:

Les orientations et les moyens

- Sensibilisation:
 - sensibiliser la population aux situations jugées problématiques ou régressives;
 - sensibiliser et former davantage les agriculteurs relativement à la protection de l'environnement et aux méthodes de production plus écologiques;
- Soutien:
 - soutenir les efforts de développement durable du secteur agricole.

D) Le transport à Laval:

Les orientations et les moyens d'action

- Encouragement à utiliser des moyens de transport moins polluants:
 - mettre en place des mesures incitatives encourageant l'utilisation du transport en commun ou le covoiturage;
 - encourager l'utilisation de moyens de transport fonctionnant avec d'autres types de carburant que l'essence ou le diesel;
 - favoriser le développement d'infrastructures permettant d'utiliser les bicyclettes, de marcher, de patiner, etc., en toute sécurité, et ce, non seulement à l'intérieur de la ville, mais en interrelation avec les municipalités avoisinantes;
- Sensibilisation:
 - sensibiliser les citoyens à réduire leurs déplacements et à privilégier le transport en commun ou le covoiturage;
 - sensibiliser les employeurs à la réduction des déplacements des employés, par exemple en encourageant les horaires souples, le travail à la maison, la semaine de quatre jours, etc.

E) Le milieu urbain à Laval:

Les orientations et les moyens d'action

- Maximisation de l'apport énergétique total:

- modifier l'orientation des rues par une réglementation;
- Réduction de la consommation énergétique:
 - s'assurer que la consommation d'énergie soit réduite au minimum en plantant des arbres et arbustes sur ses terrains et en obligeant les citoyens à faire de même sur leurs propres terrains;
- Obligation des propriétaires d'immeubles à logements multiples d'aménager des espaces extérieurs pour l'entreposage de matières recyclables.

F) La gestion des déchets à Laval:

Les orientations et les moyens d'action

- Sensibilisation:
 - instaurer un système de tarification des déchets domestiques au poids ou au volume faisant en sorte que le citoyen fasse un lien direct entre le coût et la quantité de déchets produite;
 - faire la promotion du compostage domestique de concert avec la formation associée à l'utilisation d'un composteur;
- *Gestion des déchets:*
 - élargir le programme de cueillette sélective à l'ensemble du territoire et imposer des coûts plus élevés à ceux qui refusent de collaborer;
 - chaque municipalité doit mettre en place une structure administrative permettant d'assurer la gestion intégrée des déchets, si ce n'est déjà fait;
 - réduire la quantité de déchets générée en incitant les citoyens à modifier leurs habitudes de production et de consommation et en incitant les entreprises à réduire les emballages.

G) La gestion du déneigement à Laval:

Les orientations et les moyens d'action

- Réduction de la quantité de fondants utilisés en les remplaçant par des abrasifs ou tout autre produit moins dommageable pour l'environnement;
- Réduction de la quantité de neige envoyée vers des dépôts à neige en soufflant la neige sur les terrains des citoyens comme cela se fait à Québec.

H) Les industries et les commerces à Laval:

Les orientations et les moyens d'action

- Obligation de la part des entreprises et des commerces de respecter une politique ferme de gestion des produits industriels dangereux;
- Encouragement à la mise au point de produits moins nocifs pour la santé humaine et l'environnement;
- Réduction des inventaires de matières toxique;
- Diminution des rejets toxiques.

I) L'énergie à Laval:

Les orientations et les moyens d'action

- Réduction de la consommation énergétique municipale et gouvernementale:
 - réviser sa politique d'éclairage des espaces et bâtiments publics tout en assurant la sécurité des lieux;
 - installer des équipements qui consomment moins d'énergie;
 - réévaluer les habitudes de climatisation et de chauffage;
- Sensibilisation:
 - inciter la population à réduire sa consommation d'énergie par une campagne de sensibilisation;
- Encouragement à la R&D dans le domaine des énergies alternatives.

J) L'éducation en matière d'environnement à Laval:

Les orientations et les moyens d'action

- Fournir davantage d'information aux citoyens par l'entremise du journal local ou municipal;
- Entreprendre certaines initiatives pour sensibiliser et informer les citoyens.

5.13 Région administrative 14 : Lanaudière

Lanaudière compte quelque 372 000 personnes réparties sur six MRC et une réserve Attikamek, la Manawan, au nord de Saint-Michel-des-Saints. Les consultations régionales se sont tenues le 18 novembre 1995 à Joliette et le 25 novembre 1995 à Repentigny. Au total, près de 75 personnes ont participé à ces rencontres.

A) Le territoire dans Lanaudière (contexte)

C'est dans cette région, bordant l'agglomération de Montréal, que l'on a enregistré au cours des 10 dernières années le plus haut taux d'augmentation de la population. Cependant, cet étalement urbain s'est effectué de concert avec la perte de territoire agricole et d'espaces naturels. Les principaux secteurs d'activité de la région sont l'agroalimentaire, le vêtement, les plastiques, les produits du métal et les pâtes et papiers. La région représente un potentiel agricole et forestier intéressant. Cependant, ses faiblesses résident dans le manque de formation offert, le peu d'activités de R&D et le problème de l'exode des jeunes couplé au vieillissement des populations en zone rurale.

Les orientations et les moyens d'action

- Réalisation d'un bilan environnemental exhaustif de la région;
- Concertation:
 - mettre en place une table régionale de concertation afin de jeter les bases du développement durable;
- Développement d'outils:
 - accroître la connaissance du territoire, notamment en établissant le cadre écologique de référence et en utilisant cet outil pour la planification et la gestion du territoire (notamment pour la révision des schémas d'aménagement);
 - développer une approche interdisciplinaire et un contenu régional en éducation relative à l'environnement tant en milieu scolaire qu'auprès du grand public;
- Développement de domaines d'emploi favorisant le développement durable;
- Application de normes et réglementations assurant une réelle protection du territoire;

- Établir des normes de protection et de conservation propres à des lieux et secteurs désignés;
- Développement de l'écotourisme.

B) Le climat et l'atmosphère dans Lanaudière

Il n'y a qu'un seul point d'échantillonnage pour toute la région, qui ne mesure que les concentrations de particules. Concernant les précipitations acides dans la région, aucune étude exhaustive n'a été réalisée. Pourtant, plusieurs éléments d'information sont connus, à savoir que les trois quarts du territoire ont une faible capacité à réduire l'acidité du sol, plusieurs lacs sont en processus d'acidification et des précipitations de l'ordre d'un pH de 3,2 ont déjà été enregistrés à la ferme expérimentale de L'Assomption. Plusieurs citoyens et organisations sont préoccupés par les émissions atmosphériques associées à la valorisation énergétique des déchets ainsi qu'aux biogaz s'échappant des sites d'enfouissement. Enfin, aucune évaluation globale ni aucun plan d'action concerté n'ont été entrepris en regard des émissions atmosphériques provenant d'usines.

Les orientations et les moyens d'action

- Amélioration de nos connaissances:
 - faire une étude portant sur les sources et le taux de pollution atmosphérique;
- Réduction de la pollution:
 - réduire et contrôler les rejets atmosphériques du secteur industriel et ceux provenant du parc automobile;
- Application de la réglementation concernant les émissions de biogaz sur les sites d'enfouissement;
- Reboisement:
 - protéger le couvert forestier;
 - favoriser une politique de reboisement.

C) Les lacs et les cours d'eau dans Lanaudière

On dénombre 12 bassins versants dont 4 qui se caractérisent par la prédominance des activités agricoles intensives (majoritairement des exploitations porcines). Les lacs et les rivières abondent. Les usages de ces ressources hydriques se divisent en deux catégories, soit les activités humaines, agricoles et industrielles, au sud, et, au nord, l'exploitation forestière et les activités récréotouristiques. On dénombre quelques milieux humides surtout reconnus

pour leur esthétisme et leur valeur faunique. Les forces de la région résident dans le grand nombre d'organismes voués à la protection et à la restauration des lacs et des cours d'eau ainsi qu'aux programmes de vérification des installations septiques des résidences en bordure des lacs. Cependant, il reste beaucoup à faire concernant la pollution des cours d'eau reliée aux activités urbaines, agricoles, industrielles et l'exploitation intensive des zones récréotouristiques.

Les orientations et les moyens d'action

- Développement de mécanismes de concertation:
 - favoriser la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur l'ensemble du territoire;
- Application des mesures de contrôle quant à la pratique de l'agriculture concernant notamment la gestion du fumier, l'application des engrais chimiques et biologiques et l'aménagement des berges;
- Réduction de l'apport de polluants:
 - inciter les industries à participer au programme de réduction de rejets industriels;
 - compléter les travaux du programme d'assainissement urbain et assurer le suivi du bon fonctionnement des usines d'épuration;
 - assurer un meilleur contrôle des sources actuelles et potentielles de pollution des eaux souterraines;
- Application de la réglementation portant sur les fosses septiques;
- Amélioration de nos connaissances:
 - relever, classer et calibrer les milieux humides;
- Établissement de mesures de conservation, de protection et de mise en valeur des milieux humides.

D) La faune, la flore et leurs habitats dans Lanaudière

La région comprend un parc provincial et deux réserves fauniques, des activités de chasse et de pêche, de récréation et d'exploitation forestière sont permises sur les deux réserves fauniques. Outre une petite portion de la tourbière de Lanoraie, la région ne possède pas de réserves écologiques. Or, la région possède de nombreux sites potentiels à conserver en raison de leur intérêt particulier, notamment certaines îles du fleuve Saint-Laurent. La région n'a pas d'inventaire ni de caractérisation des sites naturels d'intérêt particulier et très peu de sites désignés en regard d'une vocation de préservation ou de conservation. De plus, on

remarque des changements de vocation des zones de villégiature, c'est-à-dire que les chalets d'été deviennent de plus en plus des résidences secondaires et, par la suite, des résidences permanentes. Ce changement de vocation non planifié se fait souvent au détriment des milieux naturels.

Les orientations et les moyens d'action

- Amélioration de nos connaissances:
 - dresser l'inventaire exhaustif du patrimoine naturel de la région, caractériser les sites naturels d'intérêt particulier et les calibrer;
- Protection et conservation des espèces:
 - attribuer des statuts de conservation et de protection;
 - établir et appliquer une réglementation en fonction des statuts de protection;
 - établir un réseau de sites naturels d'intérêt particulier;
 - favoriser la biodiversité;
 - favoriser l'écotourisme;
- Mise en valeur et aménagement des sites naturels en tenant compte de la capacité de support biophysique.

E) La forêt dans Lanaudière

Près de 60 % du couvert forestier sont des forêts publiques. On y retrouve deux types de couverts, soit les résineux (75 %) et les feuillus (25 %). L'exploitation de la forêt privée représente un levier économique potentiel important dans la région. De plus, la participation de la Fédération des producteurs de bois du Québec favorise la saine gestion des massifs boisés des régions habitées. Cependant, la majorité des propriétaires de massifs boisés sont contraints de réaménager des peuplements jeunes et de qualité très discutable; 80 % des érablières affichent un pourcentage de feuillage manquant entre 11 % et 25 %. Ce taux est le plus élevé de la province. Enfin, l'absence de sensibilisation et d'information sur la sylviculture auprès de nombreux producteurs représente une faiblesse de ce secteur d'activité.

Les orientations et les moyens d'action

- Protection des ressources:
 - procéder au reboisement avec des essences indigènes et diversifiées;
 - encourager les travaux sylvicoles qui rendront les peuplements à leur maturité et tendre vers des écosystèmes forestiers plus évolués et

enrichis par la diversité et les âges variés;

- Développement d'une exploitation plus respectueuse de l'environnement:
 - harmoniser l'exploitation forestière en vertu du principe de forêt habitée et de la biodiversité;
 - protéger l'écosystème forestier tout en favorisant son utilisation polyvalente de la coupe commerciale à l'écotourisme;
 - créer un fonds forestier régional permettant d'offrir un service forestier, notamment sur les bonnes pratiques sylvicoles.

F) L'agriculture dans Lanaudière

La région se classe parmi les trois plus importantes régions agricoles du Québec. Elle est surtout spécialisée dans la production laitière, avicole, porcine, de feuilles de tabac, de pomme de terre et de sarrasin. La pollution d'origine agricole est un des facteurs importants de la dégradation de l'environnement de la région. Les terres sont considérées comme bonnes et fertiles en plus d'être situées à proximité de Montréal. L'UPA régionale est très dynamique et engagée vers la pratique d'une agriculture durable. La région comprend divers clubs-conseils et d'encadrement technique, en plus d'offrir une option agricole au cégep de Joliette. Cependant, les nouvelles pratiques agricoles de conservation ne sont pas assez répandues. On constate encore beaucoup de pollution due à l'épandage excessif de fumier et de lisier de porc, au manque d'étanchéité des bâtiments d'entreposage du fumier ou encore occasionné par l'épandage trop élevé de fertilisants chimiques et organiques. Par ailleurs, l'érosion en surface des berges et des cours d'eau est un fait connu.

Les orientations et les moyens d'action

- Amélioration de nos connaissances:
 - mener une étude exhaustive de la dégradation des sols de la région;
- Conservation des ressources et formation:
 - favoriser les pratiques agricoles de conservation à l'aide des moyens suivants: regroupement, formation, encadrement technique et soutien financier;
 - protéger les sols à haut potentiel agricole.

G) Les mines dans Lanaudière

Ces activités sont moins significatives que l'agriculture et la foresterie. Cependant, plusieurs des industries d'extraction posent des problèmes esthétiques et environnementaux associés au

déboisement et à l'excavation qui génèrent tout particulièrement de l'érosion et des problèmes de contamination de la nappe phréatique. Notons que plusieurs anciennes gravières et sablières de la région sont laissées à l'abandon.

Les orientations et les moyens d'action

- Réhabilitation des anciennes carrières et sablières.

H) Activités industrielles et commerciales à Lanaudière

On dénombre quelque 800 entreprises dans la région, dont 15 qui embauchent plus de 150 employés. Les entreprises les plus importantes se retrouvent dans les secteurs du papier, du caoutchouc, des matières plastiques et des produits chimiques. En l'absence d'usine de traitement des eaux usées, les abattoirs et les entreprises de transformation des aliments augmentent la contamination des cours d'eau. Quant aux entreprises de transformation du bois, le bruit est une source de nuisance et certains cas de contamination des sols sont relevés. On remarque la participation de quatre industries au programme de réduction des rejets industriels. De plus, on a procédé à l'inventaire des entreprises potentiellement à risque d'incidents technologiques majeurs. Par contre, on a peu de connaissances concernant les rejets atmosphériques des industries, et nos connaissances sont superficielles quant aux quantités et à la composition des matières résiduelles.

Les orientations et les moyens d'action

- Établissement d'un portrait général:
 - dresser le bilan environnemental des entreprises de la région;
- Développement des mécanismes de contrôle et de suivi:
 - finaliser le programme de gestion des eaux usées dans le secteur industriel et assurer le suivi;
 - identifier les rejets atmosphériques polluants et appliquer des mesures de contrôle;
 - développer des plans d'urgence pour les entreprises susceptibles de provoquer des risques d'incidents technologiques majeurs;
- Création de programmes de gestion:
 - créer un programme de gestion des déchets dangereux d'origine industrielle.

I) L'énergie dans Lanaudière

La région ne compte aucune centrale active de production d'énergie. Cependant, une petite centrale produira bientôt de l'électricité par la combustion des biogaz produits par le site d'enfouissement de Lachenaie. Le réseau de transporteurs de Gaz Métropolitain borde deux MRC, et une section du réseau relie la municipalité de Joliette. Le programme d'entretien des emprises d'Hydro-Québec, devant se terminer en 1997, prévoit 63 % d'entretien par des moyens chimiques et 37 % par des moyens mécaniques.

Les orientations et les moyens d'action

- Établissement de règles de base plus strictes:
 - arrêter l'importation de déchets en provenance des autres régions;
- Développement de nouvelles alternatives:
 - favoriser l'entretien des emprises d'Hydro-Québec par des moyens mécaniques;
 - évaluer les options éoliennes et solaire passive pour la région;
- Développement de l'efficacité et de la conservation de l'énergie:
 - adopter une stratégie régionale de conservation d'énergie et de mesures d'efficacité.

J) Milieux urbains et transports dans Lanaudière

Seulement trois municipalités comptent plus de 25 000 habitants. Le rythme de croissance accéléré a causé des problèmes dans la plupart des municipalités concernées. L'agriculture est en perte de vitesse au profit du tissu urbain. On dénote aussi le recul des boisés et forêts devant l'émergence de l'urbanisation. L'éparpillement et la densité généralement faible des noyaux urbains issus de cette urbanisation spontanée contribuent à l'accroissement de la pollution de l'air due à l'usage accru des automobiles. Elle contribue également à l'accroissement de la contamination de l'eau par l'absence dans certains cas de réseaux d'égout. Le transport en commun existe dans trois villes, mais l'automobile demeure le principal mode de transport. L'infrastructure ferroviaire a presque complètement disparu au profit du transport routier par camion.

Les orientations et les moyens d'action

- Réglementation favorisant la réduction des polluants:
 - adopter et appliquer une réglementation concernant l'utilisation de

pesticides à des fins domestiques;

- Réduction des polluants:
 - favoriser le transport en commun et le covoiturage;
- Aménagement d'espaces verts:
 - créer des zones tampons entre les différentes aires d'affectation d'une municipalité;
 - créer des petits parcs de quartier plutôt que d'immenses parcs éloignés;
 - établir une politique de l'arbre;
- Sensibilisation de tous les intervenants:
 - sensibiliser la population, les gestionnaires, les politiciens, les promoteurs à mieux équilibrer la relation plante-être humain.

K) Les déchets dans Lanaudière

Plus de 70 % des déchets enfouis dans la région proviennent de l'extérieur, soit des régions avoisinantes. Le territoire compte deux mégasites d'enfouissement qui sont exploités par des promoteurs privés. Si les demandes d'agrandissement déposées sont autorisées par le gouvernement du Québec, la région traitera les déchets d'environ 279 municipalités représentant une population totale de quatre millions de personnes. Actuellement, ces sites ne répondent pas aux normes du MEF. Ils représentent donc un danger pour l'environnement, notamment pour la nappe phréatique, les cours d'eau, les biogaz et la contamination des sols. Cela représente aussi une menace pour la santé des populations vivant à proximité de ces sites. Par contre, un effort particulier est apporté à la gestion écologique des déchets domestiques. Malgré ces efforts, aucun plan de gestion durable n'a encore été adopté. Enfin, on compte six cimetières d'automobiles, quelques anciens sites de déchets dangereux et deux lieux d'élimination des boues d'épuration sur le territoire.

Les orientations et les moyens d'action

- Développement de mécanismes de contrôle:
 - appliquer les normes environnementales sur LES et mettre en place des mesures de contrôle;
 - adopter une politique de gestion intégrée des déchets;
- Réduction des déchets:

- favoriser les projets et les politiques de réduction des déchets.

| [ÉcoSommet](#) | [Table des matières](#) |

5.14 Région administrative 15 : Laurentides

La consultation publique, organisée par le Conseil régional en environnement des Laurentides (CRELA) sur l'état de l'environnement dans les Laurentides a eu lieu au cours des mois de février et mars 1996. Cette consultation s'est effectuée auprès de la population laurentienne et tout particulièrement auprès des associations et groupes environnementaux intéressés par le développement durable. Au total, neuf des principales municipalités comprises à l'intérieur de chacune des MRC de la région ont été visitées, permettant de rejoindre 300 représentants de groupes et d'associations. Les rencontres se sont déroulées sous le thème *L'occupation du territoire laurentien et le développement durable - Un enjeu qui nous concerne tous* et s'articulaient autour de quatre questions jugées fondamentales par le CRELA:

- Quel est l'état de l'environnement et du développement durable dans les Laurentides?
- Quelles orientations de développement durable préconise la population des Laurentides?
- Comment peut-on concilier et satisfaire les exigences sociales, économiques et environnementales de la région?
- Comment peut-on améliorer le processus décisionnel de manière à le rendre plus démocratique?
- Cette démarche s'est terminée par la tenue d'un colloque régional.

Contexte

Les réflexions portant sur la problématique environnementale de la région remontent à 1992 et 1993, par le Centre local d'écologie des Basses-Laurentides (CLÉ) et, en particulier, par la Corporation de développement des Laurentides (CDL). Les rapports découlant de ces consultations ont constitué une importante source d'information sur le profil environnemental et l'état du développement durable dans les Laurentides, ainsi que sur les principales problématiques perçues par les différents groupes socioéconomiques de la région.

Ainsi, la démarche du CRELA ne visait pas à refaire l'exercice qui avait déjà été effectué. Il avait pour but de compléter et de bonifier ces diagnostics en mettant la priorité sur la détermination des causes principales expliquant le type de développement privilégié et l'état de l'environnement dans les Laurentides.

La démarche effectuée a permis de recueillir auprès des participants leurs nombreux intérêts et préoccupations quant au développement durable. Cette information a dû être regroupée pour faciliter son analyse et son interprétation. De cette façon, le CRELA a pu relever deux problématiques fondamentales qui nuisent au développement durable des Laurentides et qui expliquent le type de développement privilégié et l'état de l'environnement physique et humain dans la région, soit:

- L'ambiguïté ou soit l'incompréhension du concept de développement durable;
- Les déficiences du processus de planification et de décision.

La compréhension inadéquate du concept de développement durable et de ses exigences se manifeste par une incapacité à voir le développement économique autrement que de manière conventionnelle et par la croyance que ce développement et la protection du milieu physique et humain sont incompatibles. Par ailleurs, les déficiences du processus de planification et de décision se caractérisent, entre autres, par l'abdication des responsabilités des pouvoirs publics devant certains problèmes jugés non prioritaires ou trop complexes (motos marines, hydravions, etc.), la compartimentalisation des processus décisionnels, l'opacité des mécanismes de décision et de consultation, l'absence de contrôle et de réglementation appropriés ainsi que par une certaine passivité de la population. Ces deux grandes causes (l'ambiguïté du concept de développement durable et les déficiences du processus de planification et de décision) dictent donc, compte tenu de leur importance centrale, les priorités du CRELA dans la région.

Enfin, on doit préciser que l'information obtenue est disponible au CRELA sous forme de tableau synthèse et subdivisée notamment sous trois grands thèmes, soit:

- Aménagement et gestion du territoire;
- Récréotourisme et villégiature;
- Industries, forêt et agriculture.

Les orientations et les moyens d'action

Bien qu'également classifiés dans un tableau en fonction des deux grandes problématiques fondamentales de la région, les éléments de solution proposés par les participants ont été regroupés sous quatre thèmes que voici: l'éducation environnementale; l'aménagement du territoire; le processus de planification et de décision; et la législation.

A) Éducation environnementale

- Diffusion d'information;

- Formation de comités de Sages;
- Jumelage avec d'autres régions, d'autres villes, d'autres pays;
- Promotion de l'éducation environnementale: Écoles vertes Brundtland;
- Promotion auprès de l'UMRCQ de l'information diffusée par le CRELA;
- Conscientisation des décideurs et de la population à l'écologie;
- Établissement d'une liste de projets positifs aux fins de communication avec les citoyens des Laurentides;
- Développement d'un concept de mérite environnemental;
- Promotion de l'agriculture saine ou biologique, éducation des agriculteurs et des consommateurs;
- Centre de formation agricole;
- Création d'un comité d'information qui ferait un inventaire des périodiques et orienterait la diffusion de l'information au CRELA;
- Appui populaire au CRELA.

B) Aménagement du territoire

- Élaboration d'indicateurs environnementaux;
- Mise sur pied de fonds de recherche pour définir les solutions durables (secteurs écologie, économie, social, communautaire);
- Remembrement du territoire agricole;
- Élaboration de cartes écologiques;
- Promotion et création de fiducies foncières;
- Instauration d'une politique fiscale favorisant la consolidation du milieu et limitant l'étalement urbain;
- Instauration d'une politique de transport soutenable;
- Planification et aménagement du territoire selon le concept d'unités de paysage plutôt que par cadastre;
- Valorisation des sites naturels;
- Taxation en fonction des terres défrichées sur les lots privés;
- Coupes jardinières;
- Développement du concept de la forêt habitée;
- Évaluation pécuniaire du patrimoine et responsabilisation des développeurs.

C) Processus de planification et de décision

- Incursion des environmentalistes en politique;
- Promotion d'un ministère de l'Écologie;
- Production d'organigrammes des paliers gouvernementaux pour faciliter le développement de projets environnementaux;
- Participation publique à la gestion municipale;
- Participation publique à l'utilisation du territoire.

D) Législation

- Révision des sanctions;
- Développement de réglementations par des associations ou groupes environnementaux;
- Révision de l'application des mesures lors de développements inadéquats/impropres;
- Adoption d'un règlement sur la pollution visuelle;
- Pression sur les municipalités pour qu'elles adoptent des règlements sur les pesticides afin d'éviter l'épandage passif;
- Instauration de ristournes auprès des grandes compagnies et virement de fonds pour la protection de l'environnement;
- Obtention d'outils légaux municipaux afin que des municipalités puissent intervenir sur des problématiques environnementales;
- Adoption d'une loi (droit de refus légal) permettant aux travailleurs de refuser d'accomplir des tâches pouvant causer un préjudice à l'environnement;
- Création d'un tribunal de l'environnement;
- Développement d'une charte de l'environnement.

D'une façon générale, les intervenants du CRELA s'entendent pour dire qu'ils doivent développer des outils pour favoriser la compréhension et l'application du développement durable, pour aider à modifier la pensée économique monolithique et pour améliorer et démocratiser le processus de planification et de décision. En un mot, ils doivent convaincre la population et les décideurs que l'on peut faire différemment et mieux. C'est une tâche ardue mais un défi passionnant qui nécessitent une action concertée sur une longue période. C'est pourquoi ils ont établi un plan d'action régional appelé l'ÉcoPlan, comportant un volet d'actions structurantes et une série d'activités propres à des dossiers d'actualité.

Ce dernier comprend trois volets qui répondent à autant de préoccupations fondamentales, sur des horizons différents, soit la consolidation de l'organisme et du Réseau environnemental, l'action dans les dossiers d'actualité et la mise en oeuvre de politiques et d'actions structurantes à long terme.

De manière ponctuelle, il est prévu que le CRELA sélectionne parmi de nombreux dossiers présentés lors de son assemblée générale annuelle, les interventions qui s'avéreront les plus efficaces et les plus significatives pour assurer le développement durable de la région.

Parallèlement à ces actions, le CRELA doit mettre en oeuvre les projets structurants qu'il juge essentiels à l'émergence de politiques et de pratiques viables dans la région. Dans cette perspective, l'élaboration d'indicateurs de développement durable et l'application d'une cartographie écologique, l'adoption de schémas d'aménagement viables, l'adoption d'une comptabilité écologique, le développement et la mise en oeuvre d'une politique d'écofinancement, le développement d'un réseau aérobique régional ainsi que la mise en oeuvre du projet Mac Taschereau (amélioration du paysage visuel) représentent des priorités de long terme.

5.15 Région administrative 16 : Montérégie

Une consultation publique s'est d'abord déroulée dans chacune des cinq sous-régions de la Montérégie: Suroît, Rive-Sud, Haut-Richelieu, Bas-Richelieu-Yamaska et Appalaches. De plus, huit audiences et un colloque régional à Saint-Hubert ont eu lieu permettant de rejoindre au total près de 500 personnes.

A) Éducation environnementale en Montérégie (contexte)

Après une enquête sommaire menée avant 1992 auprès des différents groupes environnementaux de la région, on constate que les actions visent globalement l'éducation et la sensibilisation de la population à l'environnement en général. Toutefois, ces actions se font de façon non concertée, chacun travaillant dans une direction, dans un créneau donné. L'éducation environnementale repose à la fois sur des théories, mais aussi sur nos valeurs propres et toute action ou formation dans le domaine doit reposer sur ces deux piliers. Éduquer à l'environnement, ce n'est pas simplement transmettre de l'information, mais aussi notre système de valeurs. La sensibilisation à une problématique environnementale doit être placée dans un cadre global. Elle doit aussi amener à des actions concrètes. Le processus se fait en trois étapes: conscientisation, recherche d'information et action.

Les orientations et les moyens d'action

- Concertation et développement de partenariats:
 - privilégier la concertation et le partenariat entre les différents niveaux d'intervention (organismes, entreprises, milieu scolaire, municipalités, musées, etc.);
 - favoriser les projets permettant aux communautés locales de développer leurs propres outils de développement durable et permettant l'échange d'information et de techniques;
- Incitation des citoyens et des organisations à passer à l'action:
 - consolider les activités d'éducation à l'environnement organisées par les communautés locales visant à faire découvrir et apprécier le milieu environnant, afin de motiver la population à poser des gestes concrets de protection de l'environnement dans leurs activités quotidiennes;
 - encourager les organismes et les entreprises à agir conjointement et concrètement pour la promotion du développement durable;

- Intégration des notions de développement durable dans la formation et l'éducation:
 - encourager les enseignants des niveaux primaire, secondaire et collégial à inclure des notions d'appréciation et de protection de l'environnement à tous les niveaux et dans toutes les matières de façon qu'ils deviennent des acquis permanents et favoriser l'organisation de projets concrets;
 - poursuivre le développement de cours spécialisés en environnement pour la formation des gestionnaires et décideurs actuels et futurs.

B) Gestion des eaux en Montérégie (contexte)

La Montérégie abrite trois bassins versants importants qui sont les rivières Châteauguay, Richelieu et Yamaska. Les rivières permettent encore une utilisation récréative intéressante, mais la qualité des eaux est un facteur limitatif non négligeable. Certaines grandes municipalités déversent encore directement sans traitement leurs eaux usées dans le cours d'eau. Ces rivières sont d'ailleurs classées parmi les cours d'eau les plus problématiques en matière d'apport toxique au fleuve Saint-Laurent. La perte de la végétation sur les berges ainsi que les activités de remblayage et de dragage détruisent la qualité du milieu aquatique. Certaines activités nautiques sont nuisibles pour les berges. Les rivières subissent également les assauts de la pollution diffuse provenant des milieux urbains et agricoles (pesticides, matières organiques, etc.). Il existe peu de moyens efficaces pour dépolluer. Il faut donc s'en remettre à la réglementation, la sensibilisation, l'éducation et la prévention.

Les orientations et les moyens d'action

- Amélioration de la qualité des eaux:
 - mettre en oeuvre les actions qui améliorent de façon significative la qualité de l'eau à la source et à la sortie, d'ici à 10 ans;
- Responsabilisation des citoyens et des corporations:
 - encourager les actions d'éducation et de sensibilisation;
- Établissement d'une gestion des eaux par bassin versant:
 - favoriser le partenariat entre le secteur municipal, le secteur privé, les représentants du milieu et les gouvernements, afin de s'assurer un bon contrôle des activités d'assainissement des eaux, ce qui permettra de mettre en place progressivement une véritable gestion des eaux par bassin versant.

C) Gestion des déchets-ressources en Montérégie (contexte)

La gestion des déchets est problématique, puisque la Montérégie produit environ 130 000 tonnes de déchets par année et que 80 % de ces déchets sont éliminés à l'extérieur de la région. En contrepartie, près des trois quarts des municipalités offrent un programme de cueillette sélective à leurs citoyens. La compostage à domicile est également en voie d'expansion ainsi que la gestion intégrée des déchets, incluant le compostage municipal et industriel. Bien que dans les sous-régions à prédominance rurale et agricole, la gestion des déchets soit une préoccupation moins aiguë, la cueillette sélective impute des coûts passablement élevés à ces petites municipalités qui ont une faible densité de population. La cueillette des déchets encombrants est pratiquée sur la presque totalité des municipalités, alors que peu de municipalités ont une cueillette des déchets dangereux. La région se caractérise également par la présence d'importants sites d'entreposage de pneus.

Les orientations et les moyens d'action généraux

- Rentabilisation des différents services de récupération et d'élimination:
 - multiplier les projets et les services permettant le réemploi, tout en concentrant les énergies et les ressources matérielles (camions, bâtiments, employés, etc.);
 - veiller à assurer une planification intégrée des projets de gestion des déchets-ressources ou du service de récupération en fonction des différentes clientèles;
 - mettre en place un processus permanent de concertation régionale au sujet des modes et des lieux d'élimination des déchets afin de limiter les distances de transport régional et d'éviter l'importation des déchets d'autres régions;
- Développement de consignes et de mécanismes de prélèvements supplémentaires d'argent:
 - encourager la consignation pour les objets encombrants;
 - imposer une surtaxe provinciale aux municipalités, qui serait fixée en fonction du pourcentage d'enfouissement de leurs déchets. Ces revenus financeront les fermetures des sites d'enfouissement ainsi que la recherche et le développement de nouvelles technologies en matière de gestion des déchets;
- Accroissement de la sensibilisation:

- sensibiliser les consommateurs et les producteurs à la réduction à la source des déchets;
- Développement de différents programmes de gestion des 3R-V:
 - encourager les PME et le secteur agroalimentaire à participer aux programmes de récupération ou à l'établissement d'un service d'échange de déchets-ressources;
 - maximiser les ressources existantes;
 - s'assurer que la gestion des déchets est conforme aux lois;
 - réglementer les matières à l'intérieur des champs de compétence des municipalités de façon cohérente;
 - suggérer aux municipalités d'utiliser la taxation afin d'encourager la réduction à la source;
 - se doter d'outils afin de faire un suivi des programmes mis en place par les municipalités en matière de gestion des déchets et de pouvoir mesurer leur efficacité;
 - modifier la réglementation concernant les résidus industriels afin de favoriser les 3R-V et le développement durable.

Orientations et moyens d'action

- Amélioration des connaissances:
 - favoriser les projets qui permettent d'échanger l'information et la technologie;
- Décontamination des sites et recyclage des résidus et matières dangereuses:
 - encourager l'utilisation des technologies disponibles, la recherche et le développement ainsi que les projets pilotes;
- Gestion intégrée des matières dangereuses afin de réduire les risques pour l'environnement et la santé humaine:
 - accélérer l'élimination sur place des BPC de Saint-Basile-le-Grand;
 - favoriser une élimination des déchets dangereux commerciaux et domestiques par MRC, en partenariat avec les entreprises privées et d'autres MRC et prévoir des corridors de moindre impact;
 - encourager les municipalités avec d'autres partenaires du milieu à établir une ressourcerie (centre de tri) ouverte à l'année au public afin d'assurer une élimination continue et sécuritaire des déchets dangereux domestiques ainsi que leur recyclage;

- encourager les municipalités à adopter un règlement ou renforcer le règlement existant pour interdire l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques;
- favoriser une «taxe verte» appliquée à tous les produits dangereux, afin de financer leur disposition sécuritaire ou leur recyclage;
- Formation, éducation et sensibilisation:
 - améliorer la formation des employés qui manipulent les matières dangereuses lors de leur utilisation, récupération, entreposage et élimination;
 - prévoir la formation et la sensibilisation adéquates des populations dont le territoire renferme un risque environnemental;
 - vulgariser les recherches sur les liens entre les problèmes de santé et la contamination par les déchets dangereux;
 - informer la population sur des méthodes alternatives à l'utilisation de pesticides;
- Incitation des gouvernements à donner l'exemple.

E) Le monde agricole en Montérégie (contexte)

Les Basses-Terres du Saint-Laurent bénéficient des meilleurs sols agricoles ainsi que des conditions climatiques les plus clémentes de tout le Québec. L'agriculture est intensive comparativement aux autres régions du Québec. Par rapport à la superficie cultivée du Québec, cette région représente 70 % de la superficie cultivée en maïs-grain, 65 % de la superficie en blé et 69 % en légumes. Bien qu'on y retrouve de façon importante l'industrie laitière comme dans le reste du Québec, l'élevage porcin domine avec environ 40 % de tous les porcs du Québec. Cette région est également fort populaire pour l'attrait de ses vergers qui sont principalement situés sur les versants des collines et des vallons. Les principaux problèmes associés au monde agricole sont les pollutions diffuses par les pesticides, les engrais et le fumier.

F) Aménagement du territoire en Montérégie (contexte)

La région couvre une superficie de plus de 11 000 km², abrite une population de 1 200 000 personnes réparties dans 222 municipalités (15 MRC). Le développement domiciliaire sans cesse croissant et les concentrations urbaines constituent un problème majeur, principalement quant au rejet des eaux usées, à la disposition des boues usées, aux déchets domestiques et aux rejets atmosphériques causés par les véhicules à moteur. Cet étalement urbain pose un problème important de perte des sols agricoles, des habitats naturels et de zones humides. Cette croissance urbaine s'est également traduite par un développement important de résidences permanentes aux abords des principaux cours d'eau. L'implantation humaine dans ces zones écologiques sensibles a eu pour effet de détruire une partie importante de la flore

indigène et des habitats fauniques. La perte de la végétation sur les berges crée des conditions environnementales propices à la pollution des eaux et à la détérioration du milieu aquatique. Le remblayage et le dragage, pratiques illicites mais courantes, sont les principales causes de la destruction de nos habitats riverains et des terres humides.

Orientations et moyens d'action

- Adoption de politiques ou de déclarations de principe:
 - reconnaître que les montagnes, les rivières, les forêts et les terres agricoles montréalaises font partie intégrante du patrimoine du Québec et les intégrer aux schémas d'aménagement et plans d'urbanisme;
 - encourager les associations d'usagers des ressources à se doter de politiques de développement durable;
- Protection ou développement de certaines zones et de certains territoires:
 - resserrer la protection du territoire agricole;
 - sensibiliser la population urbaine à l'importance de cette protection aux fins de production alimentaire;
 - freiner l'étalement urbain, de façon à mieux rentabiliser les services, maximiser l'utilisation des infrastructures existantes, diminuer les coûts de l'aménagement et protéger le territoire agricole;
 - favoriser le remembrement des terres agricoles enclavées par les municipalités, afin de permettre leur utilisation pour l'agriculture, les jardins communautaires ou l'implantation d'arboretums;
 - favoriser la revitalisation des quartiers centraux existants;
 - réutiliser le patrimoine bâti existant en réaffectant les vocations en fonction des besoins actuels et prévoir des mesures fiscales encourageant l'aménagement dans ces secteurs;
 - reverdir les espaces asphaltés qui se prêtent à cet aménagement;
 - établir les occupations du sol en fonction du potentiel écologique des sols et favoriser le développement d'occupations du sol «multi-usages»;
- Support et encouragement à poursuivre dans la bonne direction:
 - reconnaître l'importance du virage effectué en agriculture vers le développement durable et l'appuyer;
- Développement de partenariats et de concertation:
 - favoriser la mise en commun, le partage et la communication entre tous

- les intervenants et partenaires concernés par l'aménagement du territoire;
- s'assurer de mécanismes concrets d'inclusion des usagers au processus décisionnel de l'utilisation des ressources engagées dans la révision et l'adoption des schémas d'aménagement et des plans d'urbanisme;
- Développement d'outils favorisant l'intégration des principes du développement durable et son évaluation.

Orientations et moyens d'action pour le compostage

- Établissement du compostage comme solution prioritaire:
 - favoriser le compostage domestique comme solution la plus économique et la plus accessible en matière de mise en oeuvre;
 - prévoir des mesures financières dissuasives et des pénalités axées sur les citoyens ou corporations qui ne veulent pas participer aux efforts de gestion des déchets-ressources;
 - interdire l'ouverture de nouveaux sites d'enfouissement et imposer des prix dissuasifs pour l'enfouissement, afin de favoriser la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets-ressources;
- Développement de partenariats et concertation:
 - implanter des centres de compostage supportés par une cueillette sélective des résidus pour les commerces, municipalités, industries et exploitations agricoles, avec développement de partenariats entre municipalités, groupes communautaires et entreprises privées intéressées;
 - harmoniser les décisions et les actions au sein des différents paliers décisionnels, afin de favoriser la cohérence et l'efficacité;
 - responsabiliser chaque municipalité;
- Amélioration des connaissances:
 - favoriser la recherche scientifique et le support technique applicable au milieu, en provenance des institutions d'enseignement;
- Sensibilisation, formation et éducation:
 - intensifier l'éducation relative aux 3R-V et l'information concernant la gestion intégrée des déchets dans les écoles et pour la population dans son ensemble.

D) Gestion des matières dangereuses en Montérégie (contexte)

Pour le secteur industriel, on estime la production annuelle de déchets dangereux à près de 97 470 tonnes métriques. En 1988, 70 % de ces déchets étaient de nature inorganique. La contamination des sols provient soit de l'accumulation de déchets industriels sur le site même de l'entreprise, soit de l'entreposage de matières dangereuses, soit de l'élimination des déchets dangereux dans des sites d'enfouissement. Bien que les infrastructures de gestion des déchets dangereux sont relativement nombreuses sur le territoire, les installations en place sont insuffisantes en regard de la demande pour certains types de déchets. On retrouve quatre centres de transfert, trois centres de réutilisation, un centre de recyclage et un centre de traitement de déchets dangereux organiques liquides. On dénombre également 12 sites industriels contaminés et 49 sites d'élimination de déchets dangereux hérités du passé. Certains parmi eux représentent des risques élevés pour l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'utilisation de pesticides en agriculture contamine la nappe phréatique et les cours d'eau. Dans le monde industriel, il demeure toujours difficile de bien gérer les déchets dangereux et de traiter les sols contaminés.

G) Protection des écosystèmes en Montérégie (contexte)

Il y a encore de nombreux milieux naturels, possédant une biodiversité particulière, qui nécessitent des efforts de conservation (inclut le concept de protection et de mise en valeur). De plus, les superficies d'habitats naturels vont en diminuant et il existe de nombreuses espèces menacées. Les écosystèmes agricoles constituent 90 % de la superficie de la région. Les conflits entre la faune et l'agriculture sont bien réels. L'étalement urbain contribue également à la perte d'habitats naturels.

Orientations et moyens d'action

- Conservation et protection des écosystèmes naturels, agricoles et urbains:
 - développer une approche de gestion intégrée des ressources;
 - assurer les interrelations des écosystèmes;
 - mettre sur pied des projets permettant de réduire la dégradation des terres et l'érosion des berges;
 - favoriser les projets locaux permettant de responsabiliser les résidents et les visiteurs au respect des écosystèmes protégés par les communautés locales;
 - favoriser les projets d'écotourisme en milieu naturel, agricole et urbain qui visent à protéger le patrimoine naturel et culturel;
 - favoriser les projets de conservation des espèces menacées ou rares et leurs habitats dans les différents écosystèmes;
 - favoriser, par ordre de priorité, la protection des écosystèmes naturels, agricoles, forestiers, urbains et en assurer les interrelations;
 - veiller à protéger les sols par des projets qui permettent de réduire

l'érosion des terres et des berges;

- Support et encouragement à poursuivre dans la bonne direction:
 - encourager et supporter les efforts des organismes du milieu pour l'aménagement, la restauration et la mise en valeur des habitats fauniques;
- Sensibilisation et éducation:
 - développer des projets permettant aux utilisateurs des espaces protégés de découvrir et de comprendre les écosystèmes;
- Concertation:
 - encourager la formation de regroupements de producteurs agricoles qui travaillent en agriculture durable, ainsi que les approches par bassin versant;
 - demander l'harmonisation des lois et règlements des ministères afin d'éviter les conflits de compétence qui nuisent aux réalisations concrètes.

La région compte deux centrales électriques importantes et deux centres de recherche importants en matière énergétique. En l'absence d'une politique intégrée et adaptée des transports en commun dans la grande région de Montréal et dans la Montérégie, l'utilisation de l'automobile est donc devenue une nécessité sans cesse croissante. Le nombre de ménages possédant trois véhicules et plus dépasse le nombre de ménages qui n'en possèdent pas. Certaines organisations tentent de réduire le nombre de véhicules utilisés par la mise en place d'un service de covoiturage. Ces initiatives ne connaissent toutefois qu'un succès mitigé. L'utilisation massive des véhicules à moteur entraîne une pollution importante ayant des répercussions sur les milieux aquatique et terrestre. Le phénomène des pluies acides touche principalement la sous-région des Appalaches. On observe toutefois que l'alcalinité du sol tamponne l'effet des précipitations acides de sorte que les valeurs du pH sont moindres.

Orientations et moyens d'action

- Favoriser les projets pilotes municipaux et commerciaux d'utilisation de véhicules moins polluants;
- Développer le transport en commun sous toutes ses formes;
- Améliorer la flexibilité du transport en commun à divers types de clientèles potentielles, afin de rentabiliser globalement le service de transport en commun;
- Éducation, formation et sensibilisation:

- poursuivre la sensibilisation à l'économie d'énergie dans tous les secteurs d'activité;
 - poursuivre la sensibilisation aux problèmes liés à une trop grande étanchéité des bâtiments et à un mauvais renouvellement et à la mauvaise circulation de l'air intérieur;
 - amener le ministère des Transports à travailler avec les ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Environnement et de la Faune et de l'Éducation, afin de favoriser les changements de comportements individuels et sociaux relativement au transport collectif;
- Développement de solutions:
 - encourager les projets pilotes de technologies utilisant les énergies alternatives renouvelables et moins polluantes;
 - Amélioration des connaissances:
 - encourager la recherche et le développement concernant les nouvelles technologies de construction urbaine, de pratiques agricoles, de processus industriels;
 - développer des politiques et appliquer les règlements;
 - définir une politique de transport par route (camions) orientée vers les économies d'énergie et tenant compte des coûts cachés des différentes formes de pollution (aérienne, visuelle, auditive);
 - appliquer rigoureusement la réglementation existante (tolérance zéro).

Chapitre 6 : Les outils à notre portée

6.1 L'éducation, la formation et la sensibilisation

6.2 Les aspects légaux

6.3 Les processus de planification et de décision

6.4 Favoriser une fiscalité «verte»

6.5 La dimension sociale

6.1 L'éducation, la formation et la sensibilisation

L'éducation, la formation et la sensibilisation sont probablement les éléments les plus importants dans la mise en oeuvre réussie d'un Plan d'action comme celui d'ÉcoSommet. En effet, un programme d'éducation, de formation et de sensibilisation permet d'aider tout le monde à comprendre le but et les avantages d'un changement, surtout à comprendre la façon de les intégrer à leur quotidien.

Les projets d'éducation et de formation sont extrêmement importants parce qu'ils permettent à la fois de sensibiliser davantage les gens au développement durable, d'expliquer les raisons et les avantages qui motivent la mise en oeuvre d'améliorations environnementales et, enfin, permettent de modifier leur comportement. Ces projets encouragent l'engagement et favorisent la réalisation de progrès constants en vue d'améliorer les valeurs et les convictions se rapportant à l'environnement. Que ce soit au travail ou à la maison, il arrive souvent que les personnes ne soient pas suffisamment sensibilisées à l'environnement ou au développement durable. En fait, il existe un besoin d'éducation à tous les niveaux de la société.

Pour sa part, l'industrie a besoin d'un personnel possédant la formation nécessaire pour

travailler dans les secteurs de pointe comme celui de l'environnement. Dans toutes les sphères d'activité, elle a également besoin de décideurs possédant une formation en environnement. La gestion d'un secteur implique dorénavant de se préoccuper des dimensions environnementales.

Au niveau des écoles primaires et secondaires, l'éducation contribue à faire comprendre ce qu'est le développement durable, à inculquer aux jeunes des valeurs et des convictions environnementales ainsi qu'à leur suggérer les projets qu'ils peuvent mettre en oeuvre sur le plan local. Le fait d'intégrer l'éducation environnementale aux programmes d'études devrait être encouragé. Un certain nombre d'initiatives sont déjà en cours un peu partout au Québec, notamment avec les écoles Brundtland, formule réputée et de plus en plus connue. On ne saurait trop insister sur l'importance d'éduquer les enfants aux nouvelles réalités touchant le développement durable sous tous ses aspects (environnement, économie et dimension sociale). Car, en intégrant aujourd'hui la préoccupation environnementale dans le quotidien de ces jeunes, on peut croire que dans quelques années ces derniers termineront leurs études en étant mieux outillés pour envisager leur avenir et pour prendre des décisions plus éclairées.

Au niveau postsecondaire, les programmes sur l'environnement permettent généralement aux étudiants d'acquérir des connaissances et les capacités nécessaires en vue d'améliorer l'environnement local ou régional. Cependant, l'efficacité de l'enseignement postsecondaire pourrait être accrue, et la communauté universitaire devrait travailler en plus étroite collaboration avec les entreprises pour assurer que l'enseignement donné aux étudiants corresponde aux capacités et aux connaissances dont a besoin la population active. L'accent devrait donc être mis sur une plus grande compréhension de l'environnement et des questions s'y rapportant.

Concernant le grand public, des mesures collectives doivent être entreprises et les efforts de tous les intervenants synchronisés, car il est plutôt difficile pour le citoyen d'obtenir l'information dont il a besoin. On pense notamment à la masse trop grande d'information disponible, au manque d'information précise ou, encore, à l'information parfois contradictoires ou non intégrées disponibles dans les médias. Cela empêche parfois d'obtenir une vision globale de la protection de l'environnement et de bien comprendre les enjeux réels. De plus, les intervenants doivent être conscients que les changements de comportement trop brusques ne sont pas durables et des mauvaises expériences peuvent complètement décourager, même le citoyen modèle. Ce qui importe, c'est d'acquérir le réflexe de protection de son environnement de la même façon qu'on apprend le code de bonne conduite en société ou le respect de soi et des autres.

La sensibilisation doit donc s'effectuer en partenariat, de façon concertée et à l'aide des communications de masse. On doit augmenter le bagage de connaissances du grand public et sensibiliser davantage ce dernier sur les relations qui existent entre l'environnement, l'économie et la société. Enfin, les communications doivent servir à informer et sensibiliser les citoyens sur les conséquences de nos actes en matière d'environnement, renforcer leurs bonnes habitudes par des encouragements, et enfin, favoriser le dialogue entre toutes les

parties concernées. Ces communications peuvent également servir à diffuser les progrès environnementaux afin de maintenir une bonne participation des citoyens aux efforts collectifs. Comme le démontrent les campagnes contre l'ivresse au volant et le tabagisme, les campagnes dites dirigées de marketing social, elles permettent de modifier le comportement à court terme et les valeurs ainsi que les convictions à long terme (Thompson Gow and Associates, 1995).

Les gouvernements pourraient agir comme facilitateurs dans les projets de communication dans le domaine de l'environnement en constituant des partenariats plutôt qu'en jouant le rôle principal.

Enfin, tous reconnaissent qu'il vaut mieux prévenir que guérir et que l'éducation représente un investissement pour le futur.

Orientations et moyens d'action

Tel qu'il a été mentionné précédemment, l'éducation relative à l'environnement est l'élément qui a soulevé le plus large consensus lors du Sommet, jugée comme un outil essentiel au développement durable. Il faut donc accorder la priorité et reconnaître l'importance de l'éducation relative à l'environnement (ERE).

Il est toutefois bon de préciser ce que les participants entendent par l'expression ERE. Ce sont des interventions de masse portant tout autant sur les jeunes que sur les parents, les enseignants, les décideurs, les travailleurs ou les journalistes que sur la population en général. Avec des programmes, des interventions de masse et la participation de gens dans des projets concrets en association avec les acteurs locaux, on poursuit, entre autres, les objectifs de sensibiliser, d'informer et d'éduquer la population québécoise dans le but d'adopter les valeurs, les attitudes et les comportements nécessaires pour prendre le virage du développement durable. À titre de note indicative, il a été suggéré de remplacer l'expression ERE par éducation relative au développement durable afin de mieux illustrer l'ampleur que revêt cet outil.

- Promotion de l'éducation:
 - mettre sur pied d'autres programmes d'éducation;
 - développer un plan stratégique d'éducation et de sensibilisation en fonction des secteurs retenus comme prioritaires;
 - développer l'éthique relative à l'environnement;
 - assurer le financement de toute organisation intéressée à même des programmes d'aide financière, des taxes «vertes» ou des subventions;
 - créer une table nationale ERE interministérielle.

La protection de l'environnement est assurée par une panoplie de mesures telles que les conventions internationales, les lois, les règlements, les politiques gouvernementales et les mesures volontaires.

Au chapitre des conventions internationales, le Québec est signataire de plusieurs conventions, dont celle sur les changements climatiques et celle sur la biodiversité, toutes deux conclues au terme du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. Également, le Québec a signé plusieurs ententes de coopération avec les États américains concernant les questions atmosphériques et aquatiques. La mise en oeuvre de ces engagements internationaux est assurée par des comités interministériels ou de gestion.

Quant aux lois, règlements et politiques, on assiste, au Canada, à une volonté d'harmonisation entre les régimes fédéral et provinciaux afin d'éviter le chevauchement des actions gouvernementales. À titre d'exemple, on peut citer la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* qui a fait l'objet de discussions fédérales-provinciales sur le partage des compétences (Thompson Gow and Associates, 1995).

De plus, on constate une volonté de réduire les contrôles réglementaires et ainsi favoriser la conclusion d'ententes entre l'autorité gouvernementale et l'entreprise. Les motifs invoqués pour justifier cette tendance aux mesures volontaires sont, notamment, les coûts onéreux et l'efficacité limitée rattachés à la gestion d'un système de réglementation coercitif.

Enfin, cette déréglementation s'effectue également par une décentralisation des contrôles et des pouvoirs de réglementation en matière d'environnement. Toutefois, les personnes consultées lors de la démarche ÉcoSommet émettent des réserves relativement aux choix stratégiques du MEF quant à la façon de décentraliser. Il pourrait être opportun de déléguer un pouvoir de contrôle aux municipalités, comme elles sont plus près de la réalité locale, mais dans la mesure où cette délégation soit assortie des budgets requis et que les municipalités disposent des structures nécessaires. Par ailleurs, la *Loi sur la qualité de l'environnement* devrait être modifiée pour rendre plus accessible aux citoyens l'information sur les permis et les autorisations délivrés par le MEF et pour faciliter la mise en application de la loi par les personnes morales ou les organismes.

6.3 Les processus de planification et de décision

Le premier pas vers le développement économique durable consiste en l'intégration de l'économie et de l'environnement à l'intérieur des mécanismes de prise de décision. L'intégration des décisions concernant l'environnement et le développement doit se faire à tous les échelons (...) (MEF, 1996) autant au niveau de l'administration publique, que du privé et même au sein des ONG.

En effet, que ce soit sur le plan de l'élaboration des politiques, de la planification ou de la gestion, nombreux sont ceux qui ont tendance trop souvent à considérer séparément les

facteurs économiques, sociaux et environnementaux. Pourtant, il est nécessaire de favoriser l'intégration de ces dimensions à l'intérieur même de toute organisation. De plus, ces démarches doivent s'effectuer de concert avec la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire, l'utilisation efficace d'instruments économiques et enfin par l'incitation et la mise en place de systèmes de comptabilité écologique et économique intégrés.

Afin de faciliter la réflexion du lecteur, quelques principes fondamentaux portant sur les processus décisionnels sont présentés dans les prochaines lignes. Ces principes et réflexions sont tirés du document *Regard sur l'environnement 1993*, produit par le Conseil canadien des ministres de l'environnement.

On présume souvent, à tort, qu'il est possible de régler les questions écologiques de la même façon qu'on règle d'autres types de problèmes. Cependant, la complexité des rapports qui existent entre les différentes composantes environnementales font en sorte qu'une approche à plusieurs volets et mettant en lien différents intervenants est plutôt nécessaire.

Établissement d'un consensus

La tâche la plus importante consiste sans aucun doute à établir un consensus entre les principaux intervenants sur la meilleure approche permettant d'atteindre le développement durable. L'absence de consensus à ce sujet explique bien souvent les raisons pour lesquelles les politiques économiques, les structures institutionnelles, les lois et les systèmes d'information ne convergent pas toujours.

Promotion de l'efficacité de l'énergie et des ressources

S'il est vrai que la planète possède une capacité limite à renouveler ses ressources et à absorber la pollution, alors deux choix s'imposent: réduire la quantité d'énergie utilisée et la quantité de ressources naturelles produite ou améliorer la satisfaction humaine dérivée de chaque unité d'énergie et de ressource circulant dans l'économie. Cette deuxième option reçoit l'appui des tenants de la vision écologique et de la vision expansionniste du monde.

Amélioration de l'intégration

Afin de réaliser des progrès en matière de durabilité, il est devenu essentiel de favoriser des approches intégrées combinant les dimensions sociales, environnementales et économiques. Pour y parvenir, nous devons développer une pensée plus globale et établir les rapports entre l'environnement, l'économie et la société. Cette intégration s'impose donc sur le plan des programmes d'enseignement, des institutions, des méthodes scientifiques employées et dans toute planification.

Réduction des obstacles

Des progrès considérables ont été réalisés dans l'établissement de nouvelles mesures favorables à la durabilité, mais nous n'obtenons pas le même succès pour réduire les «obstacles» qui subsistent. Le progrès ne sera possible que quand nous aurons démontré les qualités de direction et la volonté d'éliminer notamment les subventions économiques nuisibles à l'environnement, les mégatechnologies de même que les lois sur les entreprises et les lois régressives sur la fiscalité.

Orientations et moyens d'action issus de la démarche ÉcoSommet

Dans le contexte de la démarche ÉcoSommet, certains intervenants ont jugé utile et pertinent de créer une table thématique panquébécoise portant sur les processus de planification et de décision. Voici les conclusions auxquelles en sont venus les intervenants ayant participé de près ou de loin à cette table.

Les citoyens devraient pouvoir intervenir en amont du processus d'évaluation environnementale, c'est-à-dire dès l'annonce de projets comportant des impacts sur l'environnement, afin d'assurer une meilleure acceptabilité sociale et une meilleure intégration des projets. Les participants du sommet appuient le développement d'outils de gestion permettant la démocratisation des processus décisionnels au sens de la participation, de la régionalisation, de la consultation et de la concertation d'organismes et de groupes d'intérêt différents tout au long du processus et des démarches menant à la prise de décisions. La réalisation de cartes écologiques et leur application à tous les niveaux de décision est un exemple d'outil de gestion qui a retenu l'attention des participants à ÉcoSommet.

Les efforts investis en recherche et en développement doivent être faits en association avec le public. Les appuis techniques, les réseaux d'échange et de diffusion d'information revêtent également de l'importance. Un projet comme *L'ÉcoRoute de l'information* représente un bon exemple permettant de diffuser l'expertise québécoise en environnement provenant des organismes non gouvernementaux, des entreprises privées et des organismes publics. D'ailleurs, plusieurs partenaires d'ÉcoSommet ont souligné la dynamique qui s'est créée tout au long de la démarche de consultation d'ÉcoSommet, ralliant et associant divers groupes d'intérêt privés, publics ou communautaires. Ces acquis méritent d'être encouragés, car il est vital d'utiliser le partenariat pour la mise en oeuvre d'un développement durable.

La démarche de consultation d'ÉcoSommet a, dans ce sens, soulevé l'intérêt de donner suite à ces échanges et de créer d'autres occasions de rencontre et de concertation. Selon plusieurs organisateurs régionaux et participants aux tables thématiques, les consultations ont permis de dégager des consensus permettant de tendre réellement vers un développement durable. Il faut donc miser davantage sur de tels outils de concertation axés sur le concret. Voici donc les orientations et moyens d'action retenus:

- Démocratisation des processus décisionnels afin d'assurer une meilleure acceptabilité sociale et une meilleure intégration des projets:

- développer des outils de gestion permettant la participation, la régionalisation, la consultation et la concertation d'organismes et de groupes d'intérêt différents (ex: cartes écologiques);
- intervenir en amont du processus d'évaluation environnementale;
- Développement de partenariats et concertation:
 - faire participer l'ensemble des acteurs visés par une activité ayant des répercussions sur les lieux naturels et habités

6.4 Favoriser une fiscalité «verte»

En matière de fiscalité, les gouvernements interviennent déjà dans plusieurs secteurs. Au dire des participants de l'ÉcoSommet, la fiscalité devrait servir d'incitatif, favoriser les comportements compatibles avec la nécessité de réduire l'exploitation des ressources en vue d'atteindre un développement durable. Selon certains, l'éventail des solutions fiscales profitables pour l'environnement est très grand, et il n'aura jamais été aussi pertinent de rappeler l'importance d'arrimer les impératifs environnementaux aux instruments économiques. En somme, il s'agit de viser un meilleur équilibre écologique et une meilleure équité sociale. Il est essentiel que la toute prochaine révision de la fiscalité en fasse l'un de ses objectifs principaux. Enfin, il serait utile de faire en sorte que les lois et règlements soient plus uniformes d'une région à l'autre, considérant que les entreprises tendent à s'installer là où les lois sont moins rigoureuses.

6.5 La dimension sociale

Le présent chapitre s'inspire en grande partie des réflexions contenues dans le document *Mise en oeuvre d'Action 21*, Exemples d'initiatives du gouvernement du Québec en matière de développement durable, produit par le MEF en 1996.

Promouvoir la qualité de vie

La satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines et l'amélioration de leur qualité de vie passent notamment par l'accès à une éducation de base, un emploi stable et rémunéré et une meilleure santé. Pour ce faire, des actions doivent être entreprises et viser à combattre la pauvreté, améliorer les services de santé publique et leur accès, limiter les pressions démographiques ou permettre à tous l'accès à des logements de qualité. On doit également favoriser la participation des différents groupes de la société aux prises de décision, respecter les droits de la personne, permettre un développement démocratique, améliorer la répartition des revenus, favoriser l'équité entre les personnes et reconnaître l'identité culturelle.

L'élimination de la pauvreté constitue un objectif primordial et s'impose comme une condition essentielle pour assurer un développement durable. Elle débute par une gestion rationnelle des ressources, la production de biens répondant aux besoins de la population et englobe les questions humanitaires. À long terme, une telle stratégie vise à donner à chacun la possibilité de jouir de moyens d'existence durables, de ressources suffisantes et d'une meilleure qualité de vie.

Promouvoir la santé

La santé et le développement sont étroitement liés. Un développement insuffisant et un partage inéquitable des richesses débouchent sur la pauvreté, tout comme un développement inadéquat, entraînant une consommation excessive de l'expansion de la population, peut se traduire par de graves problèmes environnementaux (MEF, 1996).

Il est important que l'ensemble de la population satisfasse de façon durable ses besoins essentiels pour protéger et améliorer la santé. D'ailleurs, son maintien et son amélioration reposent sur un partage équilibré des responsabilités entre les individus, les familles, les milieux de vie, les pouvoirs publics et l'ensemble des secteurs d'activité. L'une des priorités retenues en matière d'amélioration de la santé des Québécois est la qualité de l'air des milieux intérieurs. Un meilleur dépistage des problèmes d'air ambiant ou de la présence de produits toxiques, que ce soit dans les immeubles privés ou publics, contribuerait à une amélioration en ce sens. Concernant les préoccupations au sujet de l'herbe à poux qui crée des problèmes d'allergie chez un Québécois sur dix, une concertation nationale permettrait sans doute de conjuguer efficacement l'ensemble des efforts de lutte.

Des citoyens qui se prennent en main

Des initiatives nationales comme le Réseau québécois des villes et villages en santé, lancé il y a près de huit ans à Rouyn-Noranda ou des projets locaux tels les Éco-Foyers, les Éco-Collectivités ou les Enviro-Équipes amorcés dans plusieurs régions de l'est du Québec incitent les particuliers à devenir plus responsables quant à l'environnement. Ces initiatives illustrent la volonté des collectivités de prendre en main leur qualité de vie et d'agir concrètement. L'accent doit surtout porter sur la prévention.

Conclusion

La démarche d'ÉcoSommet, mis de l'avant par 7 groupes environnementaux du Québec a eu un impact positif auprès des différents intervenants et a suscité beaucoup d'intérêt au sein de la communauté québécoise. Les deux objectifs de départ, fixés par les initiateurs d'ÉcoSommet, ont donc été atteints. Rappelons ici qu'il s'agissait d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable au Québec (le présent document) et de développer des partenariats entre les différents intervenants touchés par le développement durable.

Contrairement au plan d'action produit par la Nouvelle-Zélande, qui précise la quantité de déchets devant être produite ou la réduction d'émanations et de rejets que doit atteindre le pays en l'an 2010, le présent plan d'action n'en est pas un qui soit doté d'objectifs quantifiables et mesurables. Le *Plan d'action vers un développement durable ÉcoSommet* exprime de façon qualitative les préoccupations et les priorités que devraient se donner des citoyens tout autant que des intervenants de la société québécoise au cours des prochaines années. Il fournit des pistes de réflexion, des orientations et des lignes de conduite à celles et ceux qui souhaitent réaliser un projet utile.

Ce plan d'action s'inscrit dans un processus à long terme et en représente sans contredit les résultats de la première phase, soit celle d'une large consultation. Nul doute que la réalisation de ce plan nécessitera plusieurs efforts de sensibilisation, d'éducation et d'information non seulement auprès de la population, mais surtout auprès des décideurs, des intervenants ou de toute personne qui, par ses fonctions, peut influencer les processus. De l'avis des promoteurs, chaque projet proposé constitue un pas de plus dans la bonne direction.

Il y a donc nécessité d'amorcer une phase II à la démarche d'ÉcoSommet. Cette seconde étape pourrait permettre notamment d'assurer la réalisation de projets en développement durable au Québec, pour les 10 prochaines années. Un fonds dédié au développement durable pourrait venir supporter les intervenants désireux de passer à l'action. Par ailleurs, le vaste exercice de consultation ayant permis de créer de nombreux liens entre les individus et les organisations doit se poursuivre. À l'approche du 21^e siècle, les changements sont rapides et les intervenants qui croient réellement à cet objectif de développement durable doivent tout mettre en oeuvre pour le réaliser. On doit donc recourir davantage à des partenariats stratégiques, rechercher prioritairement la création d'emplois relativement à de la protection de l'environnement et favoriser au sein de la population une importante prise de conscience quant à l'environnement et au développement durable. À titre d'exemple, le conseil des partenaires d'ÉcoSommet devrait étendre son mandat à cette seconde phase pour pouvoir faciliter et mieux harmoniser les démarches des uns avec les démarches des autres, dans le

respect mutuel et avec le désir de bâtir, tout comme durant la première phase d'ÉcoSommet.

Enfin, puisque les conséquences environnementales de nos gestes et de nos comportements quotidiens s'étendent bien souvent au-delà des limites géographiques, on doit mettre en place les conditions nécessaires pour stimuler la concertation non seulement entre les régions, mais également avec les provinces voisines et les pays voisins. Somme toute, l'encouragement des initiatives et du développement de partenariats est l'affaire de tous.

Il est clair, à la lumière de la démarche d'ÉcoSommet, qu'il est possible d'avancer tous ensemble dans la même direction. Toutefois, le défi du développement durable en est un de taille. Nous devons poursuivre nos efforts et souhaiter que nos démarches servent à d'autres. Car, comme on l'a si souvent répété, et on doit le répéter de nouveau : à l'échelle de la planète, la croissance rapide de la population, la progression de la consommation et l'augmentation rapide des besoins en ressources et en énergie s'ajoutent aux pressions qui s'exercent déjà sur nos ressources et la capacité de l'écosystème à assimiler les déchets. De plus, nous n'avons pas le choix entre un environnement sain et une économie forte; ils sont inséparables.

Ouvrages consultés et Bibliographie

Barbier, E.B. 1987. The concept of Sustainable Development. *Environmental Conservation*, 14(2): 101-110.

Bélanger, M. 1996. *Table thématique déchets, rapport de table déposé au conseil d'administration de ÉcoSommet*, 102 p.

Bureau de la statistique du Québec. 1995. *Le Québec statistique, édition 1995*. Direction de la géostatistique et de l'information. Les publications du Québec, 819 p.

Clément, P.S.R.L. 1993. *Aperçu national sur la planification stratégique du développement durable dans les provinces et les territoires du Canada*. Document de travail 18. Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 19 p.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement. 1988. *Notre avenir à tous*. Les Éditions du fleuve et Les Publications du Québec, Montréal.

Commission on Resources and Environment. 1994. *Finding Common Ground: A Shared Vision For Land Use In British Columbia*, British Columbia, 98 p.

Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). 1993. *Regard sur l'environnement 1993*. Évaluation des progrès en matière de développement durable, 115 p.

Conseil régional de l'environnement. *Les États généraux de l'environnement du Saguenay—Lac-Saint-Jean - État de la situation*. 1988, p. 112.

Côté, G.L. 1993. Aménagement du territoire et environnement : l'urgence d'une union. *Franc-Vert*, 10(1):11.

Daly, H. 1990. *Sustainable Development: from Concept and Theory towards Operational Principles*. Banque Mondiale, Washington.

Dovers, S.R. 1990. Sustainability in Context: An Australian Perspective. *Environmental Management*, 14(3): 297-305.

Goodland, R. 1994. Environmental sustainability and the power sector. Part 1: The concept of sustainability. International association for impact assessment (IAIA). *Impact Assessment*, 12

(3): 275-304.

Gouvernement du Canada. 1991. *L'État de l'environnement au Canada*. Groupe Communication.

Gouvernement du Québec. 1992. *État de l'environnement au Québec*, ministère de l'environnement, Montréal, Guérin, 550 p.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources. 1992. *La stratégie québécoise d'efficacité énergétique*.

Keating, M. 1993. *Sommet de la Terre 1992: Un programme d'action*. Version pour le grand public de l'Agenda 21 et des autres accords de Rio. Centre pour notre Avenir à Tous, 70 p.

Ministère de l'Environnement et de la Faune, 1994. *Vision stratégique 1995-2000*, 39 p.

Ministère de l'Environnement et de la Faune, 1996. *Mise en oeuvre d'Action 21*, Exemples d'initiatives du gouvernement du Québec en matière de développement durable, 104 p.

Peat Marwick Stevenson & Kellogg. 1993. *Regard sur l'environnement 1993: Évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable*. Document préparé pour le Conseil canadien des ministres de l'environnement, 115 p. + annexes.

Picard, J. 1995. *Problématique de la rivière Saint-Maurice*. Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, ministère de l'Environnement et de la Faune, pour ÉcoSomet 1996, 1 p.

Rompré, G. *Problématique de l'aménagement faunique et de la pêche en cours d'eau en Mauricie*. MRC Bécancour, pour ÉcoSommet, 1 p.

Table ronde de l'Ontario sur l'environnement et l'économie. 1992. *Réorganisation et développement durable: Points saillants*, 13 p.

Table ronde de l'Ontario sur l'environnement et l'économie. 1992. *Réorganisation et développement durable*, 89 p.

Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie. 1989. *Le développement durable: Une question d'équilibre. Forum québécois sur le développement durable pour la préparation d'un plan d'action sur le développement durable au Québec*. Document de travail pour les sessions I, II et III. Non paginé.

Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie. 1991a. *Orientations pour un plan d'action sur le développement durable du Québec*. Document de support, 88 p.

Table ronde québécoise sur l'environnement et l'économie. 1991b. *Orientations pour un plan d'action sur le développement durable du Québec*, 14 p.

The regional chairman's task force on sustainable development. 1993a. *Implementing Vision 2020: Directions for Creating A Sustainable Region*. Document préparé pour The Regional Municipality of Hamilton-Wentworth, 36 p.

The regional chairman's task force on sustainable development. 1993b. *Implementing Vision 2020: Detailed Strategies and Actions Creating A Sustainable Region*. Document préparé pour The Regional Municipality of Hamilton-Wentworth, 52 p.

Thompson Gow and Associates. 1995. *Regard sur l'environnement 1995*, pour le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, 146 p.

Tremblay, M. *Plan d'action environnemental en matière de développement durable*. 1996. Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE), 227 p.

Union mondiale pour la nature (UICN), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Fonds mondial pour la nature (WWF). 1991. *Sauver la planète: Stratégie pour l'Avenir de la Vie*, Suisse, 248 p.

Ville de Montréal. 1994. *Bilan des activités 1993 et perspectives 1994 - Gestion des déchets et des matières récupérables*, p. 42.

W. Maclaren, Virginia. 1992. *Pour un développement urbain durable au Canada : la mise en oeuvre du concept*. Document préparé pour le Comité intergouvernemental de recherches urbaines et régionales.

| [Table des matières](#) |

| [ÉcoSommet](#) |
